

N° 293

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Enregistré à la Présidence du Sénat le 25 janvier 2013

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la délégation sénatoriale à l'outre-mer (1) sur les actes du colloque « La France dans le Pacifique : quelle vision pour le 21e siècle? » organisé le 17 janvier 2013,

Par M. Serge LARCHER,

Sénateur.

(1) Cette délégation est composée de : M. Serge Larcher, *président* ; MM. Éric Doligé, Claude Domeizel, Michel Fontaine, Pierre Frogier, Joël Guerriau, Michel Magras, Jean-Claude Requier, Mme Catherine Tasca, MM. Richard Tuheiava, Paul Vergès et Michel Vergoz, *vice-présidents* ; Mme Aline Archimbaud, M. Robert Laufoaulu, *secrétaires* ; MM. Maurice Antiste, Jean-Étienne Antoinette, Mme Éliane Assassi, MM. Jacques Berthou, Jean Bizet, Jean-Marie Bockel, Gérard César, Mme Karine Claireaux, MM. Christian Cointat, Jacques Cornano, Félix Desplan, Mme Jacqueline Farreyrol, MM. Louis-Constant Fleming, Gaston Flosse, Jacques Gillot, Jean-Jacques Hyst, Jacky Le Menn, Jeanny Lorgeoux, Roland du Luart, Gérard Miquel, Thani Mohamed Soilihi, Alain Néri, Georges Patient, Mme Catherine Procaccia, MM. Charles Revet, Gilbert Roger, Abdourahamane Soilihi et Hilarion Vendegou.

SOMMAIRE

| | <u>Pages</u> |
|---|--------------|
| OUVERTURE | 7 |
| M. Jean-Pierre Bel, Président du Sénat | 7 |
| Message de M. Serge Larcher, Président de la Délégation sénatoriale à l’outre-mer, lu par M. Robert Laufoaulu, Sénateur des Îles Wallis et Futuna, Secrétaire de la Délégation sénatoriale à l’outre-mer | 11 |
| TABLE-RONDE 1 : GRANDS ENJEUX POLITIQUES ET STRATÉGIQUES DE LA PRÉSENCE FRANÇAISE DANS LE PACIFIQUE | 15 |
| INTRODUCTION | 15 |
| M. Jeanny Lorgeoux, Sénateur de Loir-et-Cher, Membre de la Délégation sénatoriale à l’outre-mer | 15 |
| 1. Une politique française du Pacifique ? | 19 |
| M. Michel Rocard, ancien Premier ministre, Ambassadeur chargé de la négociation internationale pour les pôles arctique et antarctique, Président du Comité national pour la coopération avec l’Asie-Pacifique | 19 |
| Mme Élisabeth Laurin, Directeur d’Asie et d’Océanie, ministère des Affaires étrangères | 27 |
| Mme Rosemary Banks, Ambassadeur de Nouvelle-Zélande en France, Représentant permanent auprès de l’OCDE..... | 31 |
| M. Ric Wells, Ambassadeur d’Australie en France | 35 |
| 2. Quels moyens militaires et maritimes pour y répondre ? | 37 |
| M. Michel Aymeric, Secrétaire général de la Mer..... | 37 |
| Vice-amiral (2S) Jean-Louis Vichot, Ancienne Autorité de coordination pour les questions internationales État-major de la marine, ministère de la Défense | 39 |
| TABLE-RONDE 2 : ÉTAT, COLLECTIVITÉS D’OUTRE-MER, UNION EUROPÉENNE : QUELLES COOPÉRATIONS DANS LE PACIFIQUE ? | 43 |
| INTRODUCTION | 43 |
| M. Hadelin de La Tour du Pin, Ambassadeur, Secrétaire permanent pour le Pacifique, Représentant permanent de la France auprès de la Communauté du Pacifique (CPS)..... | 43 |

| | |
|--|----|
| 1. Les pays et territoires d’outre-mer français, têtes de pont de l’Union européenne ? | 45 |
| M. Maurice Ponga, Député européen, circonscription Outre-mer, section Pacifique | 45 |
| M. Theodore Saramandis, Chef de Task Force Europe Aid, Commission européenne..... | 47 |
| M. Ibrahim Moussouni, Responsable du département des politiques européennes d’insertion régionale et de valorisation de l’Outre-mer, Ministère des outre-mer..... | 53 |
| Mme Chloé Calvignac, Correspondante pour le suivi des affaires européennes, Service de la coopération régionale et des relations extérieures, Gouvernement de la Nouvelle- Calédonie | 55 |
| 2. L’État et les collectivités d’outre-mer : quelles compétences en matière de relations internationales ? | 59 |
| M. François Bockel, Chef du Service de la coopération régionale et des relations extérieures, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie..... | 59 |
| M. Jean-Marc Regnault, Chercheur associé à l’Université de la Polynésie française..... | 63 |
| Dr Nathalie Rossette-Cazel, Directrice de la société LexAct, Consule honoraire de France aux îles Cook..... | 65 |
| 3. La coopération décentralisée : quels liens avec le Pacifique ? | 69 |
| M. Paul Raoult, Maire de Le Quesnoy, commune jumelée avec Cambridge (Nouvelle- Zélande) | 69 |
| M. Bernard Grasset, Maire de Rochefort, ville organisatrice du festival « Rochefort Pacifique » | 73 |
| TABLE-RONDE 3 : COLLECTIVITÉS FRANÇAISES ET ÉTATS DU PACIFIQUE : APPRIVOISER LES CONTRAINTES GÉOGRAPHIQUES ET ENVIRONNEMENTALES ? | 77 |
| INTRODUCTION | 77 |
| M. Christian Cointat, Sénateur représentant les Français établis hors de France, Membre de la Délégation sénatoriale à l’outre-mer..... | 77 |
| 1. Des contraintes identifiées à prendre en compte ? | 79 |
| M. Marc Del Grande, Directeur du Service des politiques publiques, ministère des Outre- mer..... | 79 |
| M. Gilbert David, Directeur de recherche, Institut de recherche pour le développement (IRD) | 83 |
| M. Yves Henocque, Conseiller principal Stratégies maritimes et gestion intégrée mer et littoral, Institut français de recherche pour l’exploitation de la mer (IFREMER) | 89 |
| Capitaine de Vaisseau Christophe Pipolo, Chef du Bureau Asie-Pacifique, Amérique latine, état-major des armées, ministère de la Défense | 93 |

| | |
|--|-----|
| 2. Comment agir en faveur du développement de secteurs économiques exposés à ces contraintes ? | 97 |
| Mme Doriane Sanchez-Lebriz, Directeur du développement international, Agence pour le développement de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL) | 97 |
| M. Pascal Pacaut, Chef de la direction Outre-mer, Agence Française de Développement (AFD) | 99 |
| M. Richard Bailey, Président-Directeur général du groupe Pacific Beachcomber | 101 |
| TABLE-RONDE 4 : COLLECTIVITÉS FRANÇAISES ET ÉTATS DU PACIFIQUE : DES ATOUTS POUR RELEVER LES DÉFIS DU 21^E SIÈCLE | |
| INTRODUCTION | 105 |
| M. Robert Laufoaulu, Sénateur des Îles Wallis-et-Futuna, Secrétaire de la Délégation sénatoriale à l’outre-mer | 105 |
| 1. Les collectivités ultramarines du Pacifique : un potentiel de richesses qui nourrit l’innovation | |
| M. Philippe Lemercier, Délégué général à l’Outre-mer, Institut français de recherche pour l’exploitation de la mer (IFREMER) | 107 |
| M. Julien Denègre, Business Development Manager, Département mines, métaux, nucléaire et défense, TECHNIP | 115 |
| M. Jérôme Fabre, Directeur du développement ERAMET-Nickel | 117 |
| 2. Les énergies renouvelables : à la conquête de l’autonomie énergétique | |
| M. Frédéric Chino, Directeur du développement Énergie thermique des mers, DCNS | 119 |
| M. Guy Fabre, Directeur de l’Action régionale sud et Outre-mer, Agence de l’environnement et de la maîtrise de l’énergie (ADEME) | 121 |
| 3. Entreprises et décideurs : comment valoriser le potentiel de la région ? | |
| M. Laurent Desmales, Directeur, COLAS Nouvelle-Calédonie | 125 |
| M. Jean-Marie Guillermou, Directeur Asie-Pacifique pour l’Exploration et la Production, TOTAL | 129 |
| CLÔTURE | |
| M. Victorin Lurel, Ministre des outre-mer | 133 |
| LE PROGRAMME DE LA RENCONTRE | 139 |
| ANNEXES | 141 |

OUVERTURE

*M. Jean-Pierre Bel,
Président du Sénat*

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je voudrais souligner tout le plaisir que j'ai à vous accueillir et en même temps la frustration qui sera la mienne, puisqu'après avoir ouvert ce colloque, je serai contraint de vous quitter en raison d'autres obligations. Je vous prie également d'excuser l'absence de Serge Larcher, sénateur, Président de la Délégation sénatoriale à l'outre-mer, qui ne peut être présent parmi nous aujourd'hui pour des raisons qui me conduisent à lui souhaiter un prompt rétablissement. Je sais à quel point il le regrette, car ce projet de colloque lui tenait beaucoup à cœur. Il s'y est beaucoup investi et a préparé un message qui nous sera délivré tout à l'heure par le sénateur de Wallis et Futuna, Robert Laufoaulu. Je voudrais aussi excuser l'absence de Richard Tuheiava, qui accompagne aujourd'hui le Président de la Polynésie française, Oscar Temaru, aux Nations Unies à New York.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, j'ai eu l'occasion de témoigner à plusieurs reprises mon intérêt pour les travaux relatifs à l'outre-mer conduits au Sénat. Je suis donc particulièrement heureux de prononcer ces quelques mots d'ouverture sur les perspectives de la présence française dans le Pacifique du 21^{ème} siècle. Je veux remercier pour leur participation et leur partenariat le ministère des Outre-mer ainsi que le ministère des Affaires étrangères. La pleine reconnaissance des outre-mer fut un de mes premiers engagements en tant que Président du Sénat. Lorsque nous avons créé la Délégation sénatoriale à l'outre-mer, il y a un peu plus d'un an, nous souhaitions promouvoir une meilleure prise en compte des outre-mer au sein de l'institution, mieux faire connaître et valoriser ce potentiel exceptionnel. Cette jeune délégation à l'outre-mer est composée de 21 sénateurs ultramarins et 21 sénateurs élus dans l'Hexagone. Diverse dans sa composition, elle a su l'être aussi par la nature des travaux qui ont été produits. Je n'imaginai pas alors, concrètement, la qualité des travaux réalisés par la délégation dans un délai si court. Ils enrichissent considérablement notre connaissance et notre approche des questions ultramarines, tant dans leur dimension humaine que culturelle et environnementale.

Au mois de mai dernier, elle nous a réunis pour un colloque sur les mémoires croisées du passé colonial français. Ce fut une rencontre inédite de sénateurs, d'historiens, d'associations et de jeunes artistes dont je garde un souvenir très vif, car l'initiative était très originale et les échanges ont été passionnants. En novembre, en partenariat avec l'INA et France Ô, un autre

colloque a eu lieu, sur le thème de la mémoire audiovisuelle des outre-mer, à propos de la numérisation de 50 ans d'archives audiovisuelles. Entre temps, des travaux d'expertise ont été conduits sur la vie chère, la zone économique exclusive ou encore la politique de la pêche, sujet toujours d'actualité. La rencontre qui s'ouvre aujourd'hui apporte une nouvelle preuve de la diversité des sujets et des dialogues suscités par la Délégation sénatoriale à l'outre-mer. Elle répond à une attente et un besoin, celui de mieux apprécier l'apport des collectivités d'outre-mer.

Grâce à la Nouvelle-Calédonie, à la Polynésie française et à Wallis et Futuna, la France est présente dans le continent océanien, que Jean-Marie Le Clézio qualifiait de « continent invisible », cet immense espace maritime situé à 16 000 kilomètres de l'Hexagone. Dans cette région du monde, malgré l'influence grandissante des pays asiatiques, l'influence anglo-saxonne reste très marquée. La participation ce matin des Ambassadeurs d'Australie et de Nouvelle-Zélande à vos travaux en témoigne. Leur éclairage sera précieux quant aux équilibres géopolitiques entre la France et les États du Pacifique.

Les trois collectivités françaises d'Océanie présentent des caractéristiques spécifiques, tant institutionnelles que géographiques ou démographiques. Elles n'ont ni le même statut ni les mêmes ressources. En Nouvelle-Calédonie, le processus issu des accords de Matignon et de Nouméa donne une forte autonomie à ce territoire. Ce processus, porté par des hommes et des femmes qui ont voulu dépasser leurs antagonismes, se concrétise par un véritable partage de souveraineté et la Nouvelle-Calédonie constitue aujourd'hui un point de stabilité de l'arc méditerranéen. Des transferts de compétences majeurs doivent encore intervenir dans la dernière étape de l'accord, la consultation sur l'auto-détermination. La Polynésie française, quant à elle, jouit d'une forte autonomie et de prérogatives étendues. S'agissant des îles Wallis et Futuna, il y a sans doute matière à réflexion en vue d'une actualisation du statut, même si elle suppose bien sûr un consensus local.

Les lois organiques statutaires permettent à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française d'exercer des compétences étendues dans le domaine des relations extérieures. Ces collectivités se sont donc engagées dans une politique active d'insertion régionale. L'appartenance de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna à la culture océanienne favorise le rapprochement entre la France et les États de la région, où l'aide et la participation de la France sont souvent sollicitées. Il nous faut donc envisager la présence française dans le Pacifique sous l'angle des relations régionales. La France dispose de six ambassades dans la zone océanienne, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Papouasie Nouvelle-Guinée, au Vanuatu, à Fidji et aux Philippines. Notre pays est fortement représenté dans cette immense région peuplée d'à peine 10 millions d'habitants. La perception de la présence française dans la région s'est fortement améliorée au cours des dernières décennies, grâce d'une part au

processus qui a permis d'apaiser les tensions en Nouvelle-Calédonie et d'autre part à la fin des essais nucléaires français en Polynésie en 1996.

Cette évolution a été particulièrement sensible au sein du Forum des îles du Pacifique, dont la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie sont membres associés et dont Wallis et Futuna est un membre observateur. Par ailleurs, ces trois collectivités sont, comme la France, membres à part entière de la Communauté du Pacifique, une organisation internationale à vocation régionale. Elles peuvent ainsi développer activement leurs relations avec les États du Pacifique et les organisations régionales et étendre leur influence en bénéficiant du réseau diplomatique français dans le Pacifique. Les populations du Pacifique sont confrontées à des questions spécifiques telles que l'éloignement et l'isolement de nombreuses îles, les effets directs du réchauffement de la planète, des catastrophes naturelles, la pêche illicite et les grands trafics qui empruntent les voies maritimes. La question du développement se pose néanmoins de manière aiguë, dans un milieu où les contraintes géographiques telles que les distances et la taille réduite des surfaces habitables sont fortes. La problématique environnementale, entre développement humain et préservation du milieu naturel, trouve ici une illustration exemplaire. Je pense notamment à l'accès à l'eau potable ou à la gestion difficile des déchets en Polynésie.

La géographie et la géologie de cette région offrent aussi de réelles opportunités de développement, notamment en matières premières et énergétiques. Je pense en particulier à la mise en valeur des ressources minières en Nouvelle-Calédonie. Sur les questions environnementales, des approches régionales ont vu le jour, notamment au travers du programme régional océanien de l'environnement. Des solidarités régionales ont pris le relais sur les problèmes induits par les changements climatiques et sur la préservation de l'environnement. La notion d'intérêt commun a émergé des relations de voisinage qui se sont construites peu à peu pour protéger les zones maritimes et préserver les ressources. Le continent océanien est un continent liquide, ses populations un peuple de l'eau, sa culture la fluidité. C'est pourquoi des améliorations pourraient porter, selon les contextes, sur une circulation facilitée avec les pays voisins, par une politique locale des visas ou, comme cela a été proposé, des échanges universitaires avec les États voisins.

Dans un récent avis, le Conseil Économique, Social et Environnemental rappelait d'ailleurs que le Pacifique est devenu, à deux exceptions près, une zone libre de visas « court séjour » pour se rendre en Nouvelle-Calédonie, à Wallis et Futuna ou en Polynésie française. Cette mesure a été particulièrement appréciée lors des Jeux du Pacifique à Nouméa à l'été 2011.

Les liens tissés par la France et par les collectivités françaises en Océanie montrent ce que les échanges apportent à un monde souvent porteur d'incertitudes et de déséquilibres. Il donne une belle illustration de ce que pourraient être les « Nations-relations » imaginées par Édouard Glissant et

Patrick Chamoiseau : *« comme il y a eu des États-Nations, il y aura des Nations-relations. Comme il y a eu des frontières qui séparent et distinguent, il y aura des frontières qui distinguent et relient et qui ne distingueront que pour relier ».*

Je vous souhaite à tous de fructueux travaux.

***Message de M. Serge Larcher,
Président de la Délégation sénatoriale à l'outre-mer,
lu par M. Robert Laufoaulu,
Sénateur des Îles Wallis et Futuna,
Secrétaire de la Délégation sénatoriale à l'outre-mer***

Bonjour à tous. Je salue notre Président Serge Larcher, dont nous espérons qu'il sera parmi nous le plus rapidement possible. Il m'a demandé de vous délivrer le message suivant en son nom :

« Monsieur le Président,

Monsieur le Premier ministre,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs, vous qui, nombreux, avez accepté de venir témoigner aujourd'hui ou animer nos débats, en qualité d'élu, tant européen ou national que local, en qualité de haut responsable de l'armée ou des administrations en charge des questions relatives à la mer ou aux outre-mer, au niveau national comme européen, en qualité de chercheur dans le cadre universitaire comme dans celui d'instituts de renom tels que l'IFREMER ou l'IRD, soit encore en qualité de responsable des questions de coopération, de développement et de mise en valeur des potentiels locaux au sein d'instances associant acteurs publics et privés ou d'entreprises engagées sur le terrain à la pointe des évolutions technologiques,

Mesdames et Messieurs, vous dont la curiosité a été piquée par l'initiative prise aujourd'hui par le Sénat et notre délégation sénatoriale en particulier, en fructueuse collaboration avec le ministère des affaires étrangères et le ministère des outre-mer,

Je vous souhaite à tous la bienvenue en ce début de journée, qui a toutes les chances de se révéler passionnante.

Mais avant de nous embarquer pour les vastes et somptueux horizons du Pacifique Sud, je me tournerai vers notre Président du Sénat, Jean-Pierre Bel, dont l'engagement en faveur d'une meilleure connaissance et d'une véritable reconnaissance de nos outre-mer n'est plus à prouver. Après la création de notre délégation sénatoriale, qui concrétise une de ses toutes premières initiatives après son accession à la Présidence, sa fibre ultramarine s'exprime une nouvelle fois aujourd'hui par le haut patronage qu'il a souhaité accorder à notre colloque et par l'honneur qu'il nous fait de sa présence pour le lancement de nos travaux. Je tenais à lui dire ma gratitude.

Notre rendez-vous de ce jour nous transporte aux antipodes, à plus de 16 000 kilomètres de ce Palais du Luxembourg, au cœur d'une immensité

maritime constellée de terres émergées dispersées et aux superficies restreintes, à l'exception bien sûr de l'Australie et dans une moindre mesure de la Nouvelle-Zélande et de la Papouasie Nouvelle-Guinée. Ce continent unique en son genre, dont l'identité est intimement liée au fait maritime, a précisément été nommé Océanie au début du 19^{ème} siècle par un géographe français. Il comprend aujourd'hui 16 États indépendants et presque autant de territoires non indépendants dotés d'un statut particulier et souvent d'une large autonomie. C'est à cette seconde catégorie qu'appartiennent les trois collectivités françaises, les îles Wallis et Futuna, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie, qui se sont révélées au cours des dernières décennies de véritables laboratoires institutionnels, illustrant la grande diversité de nos outre-mer. Longtemps dominée par l'expression d'une volonté de puissance qui s'est incarnée, après la période coloniale, dans trente années d'essais nucléaires menés en Polynésie française de 1966 à 1996, la présence française bénéficie aujourd'hui d'une image heureusement restaurée.

Si l'aspiration française à rayonner sur la scène internationale demeure et continue nécessairement de passer par la région du Pacifique, ce rayonnement emprunte aujourd'hui des voies et moyens différents :

– une action diplomatique active qui rencontre désormais des interlocuteurs dont le regard a changé et sont devenus des partenaires ;

– la diversification et l'intensification des formes de coopération et d'aide au développement ;

– l'accroissement, pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, au gré de leurs évolutions statutaires récentes, de leurs prérogatives en matière de relations internationales, avec des possibilités nouvelles de s'impliquer individuellement et de siéger dans des organismes régionaux ;

– le maintien d'une présence militaire française, avec, au-delà du rôle de base avancée, la surveillance maritime pour la sécurisation des routes commerciales et la lutte contre la pêche illégale mais également une contribution décisive à l'aide d'urgence aux populations sinistrées par les déferlements climatiques ;

– une prise de conscience encore trop timide cependant, dans ses traductions concrètes, des potentiels gigantesques de la région du Pacifique et de leur contribution prochaine à la capacité à relever les grands défis qui s'annoncent comme emblématiques du 21^{ème} siècle – défi énergétique bien sûr, mais aussi défi alimentaire ou encore autonomie d'approvisionnement en matières premières minérales stratégiques –.

Ce sont ces évolutions et ces perspectives qui ont déterminé l'organisation de notre rencontre de ce jour pour tenter de définir quelle doit être la vision de la France et pour la France dans le Pacifique, ainsi que les enjeux qui se trouvent à la clé, non seulement pour notre pays mais aussi pour ses collectivités d'Océanie, l'Union européenne et les pays de la zone eux-

mêmes. Je remercie par avance nos nombreux intervenants et nos modérateurs pour la richesse de leur apport à cette réflexion collective, qui donnera lieu à des actes dont vous serez rendu destinataire.

Excellente et fructueuse journée à nous tous ! ».

TABLE-RONDE 1 :
GRANDS ENJEUX POLITIQUES ET STRATÉGIQUES
DE LA PRÉSENCE FRANÇAISE DANS LE PACIFIQUE

INTRODUCTION

M. Jeanny Lorgeoux,
Sénateur de Loir-et-Cher,
Membre de la Délégation sénatoriale à l'outre-mer

Monsieur le Président,
Monsieur le Premier Ministre,
Messieurs les Ambassadeurs
Mes chers collègues,
Mesdames, messieurs,

Avant de céder la parole au modérateur de cette première table ronde, Mme Nathalie Mrgudovic, auteur d'une thèse remarquée sur « la France dans le Pacifique Sud », il me revient l'honneur et le plaisir d'introduire le thème de cette matinée consacrée aux grands enjeux politiques et stratégiques de la présence française dans le Pacifique.

Chacun connaît cette phrase de Richelieu : « *les larmes de nos souverains ont le goût salé de la mer qu'ils ont ignorée* ». Le sens de ce colloque est bien évidemment de nous inviter à ne pas ignorer l'atout considérable que constituent nos territoires d'outre-mer du Pacifique. Nous ne devons pas oublier qu'avec un territoire maritime de 7 millions de km² et un demi million d'habitants, ces territoires font de la France un État du Pacifique à part entière.

Dans le cadre de la préparation du Livre blanc sur la défense nationale avec mon collègue André Trillard, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat nous a chargés d'un rapport sur la montée en puissance des enjeux maritimes dans le monde. Notre rapport intitulé « *la maritimisation* » : *la France face à une nouvelle géopolitique des océans* » souligne l'importance des intérêts de la France dans le Pacifique tant d'un point de vue stratégique qu'économique et politique.

En un mot, la maritimisation, c'est une question de flux avec une augmentation sans précédent du nombre de porte-containers qui irriguent tous les jours l'ensemble des économies, mais c'est aussi une question de ressources. Avec l'épuisement des ressources terrestres, demain les réserves d'hydrocarbures et de minéraux des sous-sols marins et le potentiel en énergie renouvelable des océans seront vitaux pour les économies. Les entreprises de prospection et même d'exploitation se multiplient. Les océans deviennent un objet de convoitise, faisant de la maîtrise des mers un élément essentiel de la compétition internationale. Demain, une partie de la croissance mondiale viendra de la mer. Ce basculement de la terre vers la mer entraîne des conséquences stratégiques majeures que nous avons détaillées région par région dans le rapport et, en particulier, dans le Pacifique.

L'enjeu pour nos territoires du Pacifique est évidemment de savoir comment protéger leurs ressources – je pense aux ressources halieutiques et minérales - mais surtout comment les valoriser, et mieux insérer ces économies dans une zone qui est devenue le centre de gravité de l'économie mondiale.

Ce sont là des défis considérables dont nous parleront d'éminentes personnalités : successivement le directeur d'Asie et d'Océanie du ministère des affaires étrangères, Mme Elisabeth Laurin et M. Michel Rocard en qualité de président du Comité France-territoires du Pacifique, messieurs et mesdames les ambassadeurs d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

Cette insertion des territoires français au sein de la zone pacifique passe notamment par une montée en puissance de la coopération militaire. Nous observons avec satisfaction que maintenant que les « irritants » nucléaires ont disparu, nos amis australiens et néo-zélandais semblent mieux apprécier notre contribution à la stabilité régionale. Du reste, nous avons tout à gagner au renforcement du partenariat stratégique avec ces grands pays pour renforcer la complémentarité de nos moyens. Nous avons à l'évidence des intérêts communs en matière de surveillance des pêches, de maintien de la paix, de lutte contre les trafics et activités illicites ou d'organisation des secours lors de catastrophes naturelles.

La France riveraine, souveraine et légitime dans le Pacifique doit y être audacieuse et ambitieuse malgré les difficultés financières du moment. Il nous faut en effet garder à l'esprit les temps longs et les perspectives d'une planète où le Pacifique sera au 21^e siècle un pôle majeur de croissance.

Face au redéploiement des forces armées américaines dans la région, mais surtout à la montée en puissance et en présence de la marine chinoise, la France doit mobiliser les moyens de ses ambitions dans la région. Nous devons notamment y défendre le respect du droit maritime international et au premier chef la liberté de navigation dans les eaux internationales.

Et se pose la question : par quels moyens maritimes, militaires, pouvons-nous répondre à ces enjeux stratégiques ? Ce sera un thème notamment abordé par le secrétaire général de la mer, M. Aymeric, et le Vice-

amiral Jean-Louis Vichot. Thème tout à fait essentiel, car ces territoires d'outre-mer avaient été quelque peu oubliés par le Livre blanc de 2008. La marine française devra notamment faire face, à partir de 2015, à un défi considérable de renouvellement de ses moyens d'intervention, de surveillance et de sûreté maritime dans ces régions.

Voilà autant de thèmes qui devraient utilement nourrir cette matinée et je voudrais ici remercier encore une fois mon collègue Serge Larcher, président de la délégation sénatoriale à l'outre-mer, d'avoir organisé ce colloque. Je souhaite à chacun d'en profiter pleinement.

1. Une politique française du Pacifique ?

*M. Michel Rocard,
ancien Premier ministre,
Ambassadeur chargé de la négociation internationale
pour les pôles arctique et antarctique,
Président du Comité national pour la coopération avec l'Asie-Pacifique*

Hier soir, il m'a fallu patienter pour une conversation entre ma femme et une de ses filles. Le téléphone tardait à se libérer. Je prends un vieux livre dans ma bibliothèque, que j'avais lu à sa sortie en 1993, « *Histoire du nouveau monde* ». Je découvre au passage ce paragraphe qui s'appelle « *la France antarctique* ». Rappelons ici que la première apparition dans la littérature française de l'expression « *la France antarctique* » figure dans des poèmes de Jodelle et de François Villon au tout début du XV^{ème} siècle. C'est une escroquerie historique qui trouve son origine dans l'étrangeté des rapports fraternels et curieux que, très tôt, des Français ont noués avec des populations indiennes du Brésil qu'on venait de découvrir. Ils échangeaient, aux ports de Dieppe, Le Havre et Honfleur, des produits et services. On a même construit un village de huttes, en bord de Seine, non loin du Havre, pour donner l'idée de ces populations dites de l'Antarctique à l'époque, qui étaient en fait brésiliennes. Puis vient notre grande période de découvertes et de colonisations.

La France ressemblant à elle-même, notre colonisation est totalement anarchique, sans plan coordonné ni intention régulatrice de puissance publique et elle est faite au hasard de nos grands capitaines. C'est ce que l'on va voir avec cette Nouvelle-Calédonie, au terme d'une belle opération militaire mais dont on n'a longtemps su quoi faire. Elle a donc commencé par être un pénitencier avant d'être vouée aux intérêts privés autour du nickel et de trouver son destin comme elle le pouvait, dans une assez grande indifférence métropolitaine.

Je dois, à ce stade, vous dire comment je suis arrivé à la découverte de tout cela. En 1981, sans être jamais sorti de mon pays, puisque mes attributions étaient hexagonales (je suis inspecteur des finances), me voilà nommé ministre du plan. Cela n'intéressait pas grand-monde, puisque j'appartenais à un gouvernement très résolu à n'écouter en rien les conseils de planification. Cela m'a cependant donné l'occasion de réfléchir. J'ai alors réalisé que la totalité des possessions françaises (Pacifique, Océan indien,

Caraïbes) étaient gravement menacées dans leur avenir économique. La panique me saisit.

Nos relations avec ces possessions d'outre-mer comme avec nos anciennes colonies (cela valait pour chacun des États d'Afrique) étaient sous le signe de l'exclusive. Aucun de nos territoires, tous gouvernés par des préfets et aux ordres de nos ministères centraux, n'avait le droit d'entretenir des relations avec les territoires voisins. Le commerce était interdit mais l'interdiction était aussi faite aux hauts-commissaires ou à nos préfets de rencontrer l'ambassadeur de France dans les pays voisins. Ma première victoire fut, dès 1981-1982, d'avoir obtenu qu'il soit mis fin à cette exclusive. Je suis donc le créateur de ces secrétariats permanents (un pour les Caraïbes, un pour l'Océan indien, un pour le Pacifique) qui réunissaient tous nos préfets et hauts-commissaires présents dans ces régions avec les ambassadeurs de France des pays voisins. Ils auraient vocation aujourd'hui à y rassembler les présidents de territoires. Ils avaient l'ordre de suivre les affaires, de nouer des relations commerciales et de créer un enracinement économique de chacune de nos positions d'outre-mer dans son environnement régional proche.

Puis on me nomme ministre de l'agriculture. Étant né à Courbevoie, dans une banlieue urbaine, j'ai longtemps eu du mal à distinguer une vache d'un bœuf. La profession agricole se moquait. Arrive alors une catastrophe, puisqu'il faut ouvrir la négociation de l'Uruguay Round. Pour la première fois, l'agriculture est jointe à l'industrie dans cette politique d'ouverture des frontières. Je découvre l'avenir d'une négociation à laquelle participent 140 nations, avec le but exclusif de faire baisser les prix et l'objectif, pour les anglo-saxons, de casser la politique agricole commune qui commençait. Cette négociation allait s'engager sans juge, sans arbitre, sans office scientifique commun établissant les chiffres. Chacun mentait sur ses chiffres nationaux. Cela ne pouvait finir qu'à la force et, à l'évidence, il fallait des alliés. Une « sous-négociation » s'annonçait aussi entre les grands producteurs exportateurs, dont la situation était menacée. Ils étaient sept. Je sors tout de suite de la liste le Brésil puisque les huiles végétales ne faisaient pas partie de la négociation. Il en reste six (États-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Argentine, Communauté européenne). L'Argentine figurait bien sûr parmi nos alliés mais seulement pour la viande (le bœuf), qui n'est pas un produit stratégique. Le Canada est trop près des États-Unis et ne pouvait devenir un allié. Les États-Unis avaient une religion simple : toute idée d'organisation des marchés ou de prospective à long terme était exclue. Je lis ma carte du monde et je découvre que deux pays que je ne connaissais pas, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, où je n'avais jamais mis les pieds, sont alors dirigés par des sociaux-démocrates, une famille souvent maudite, du moins mal comprise, qui a toujours eu une relation mal établie avec la macroéconomie. Je me dis néanmoins que des détenteurs du pouvoir dans ces pays ne pouvaient être des disciples de Milton Friedman ni des esclaves de l'économie de marché. On ne s'est jamais parlé. Nos cimetières militaires sont pleins de tombes voisines. Y reposent beaucoup d'Australiens, quelques Néo-

zélandais et de nombreux Français. C'est tout ce que nous avons fait ensemble. Jamais dans l'Histoire, mise à part une seule exception sur laquelle je reviendrai, il ne s'est fait quoi que ce soit entre la France et l'Australie. Comment faire connaissance, d'autant que nous faisons sauter des bombes dans le Pacifique ?

L'Australie avait suscité la création du Forum du Pacifique, que je mettrai dix ans à connaître, pour en recevoir les félicitations au titre de l'action dans le Pacifique. À ce moment, l'objectif du Forum était de mettre la France dehors.

Le hasard veut alors que la France exerce la présidence tournante de la Commission européenne au premier semestre 1984. Je deviens Président du Conseil agricole et il se trouve qu'il faut renouveler le très mauvais accord triennal qui nous lie à la Nouvelle-Zélande et que la Grande-Bretagne avait exigé au moment de sa propre adhésion. Les Irlandais puis les Français souhaitaient se débarrasser de la Nouvelle-Zélande et de son droit de nous exporter son agneau et son beurre – deux biens qui ne sont pas stratégiques. Il fallait néanmoins donner un signe. Je vais alors abuser outrageusement de ma position de président du Conseil agricole et bénéficiant du fait que j'avais un Secrétaire d'État pour diriger la délégation française dans la défense de nos stricts intérêts contre tous les autres. Je pilote cette négociation pour avantager outrageusement la Nouvelle-Zélande, avec un millier de tonnes de plus d'agneau et un millier de tonnes de plus de beurre que celles qu'espérait son excellent ambassadeur de l'époque. J'ai mon résultat. Les journaux néo-zélandais titrent alors : « *la Nouvelle-Zélande se découvre un ami qu'elle ne connaissait pas* » et je suis invité à me rendre dans le pays. Je propose alors de me rendre en Nouvelle-Zélande et de faire escale à Canberra. Mon grand rêve, qui était de trouver un allié pour la négociation, craque sur le groupe de Caïrn. Je n'ai pas pu faire changer d'avis la Nouvelle-Zélande. La situation sera similaire en Australie. Tout ce que je vais entreprendre par la suite dans le Pacifique va réussir sauf cela. Je suis reçu par le Premier ministre travailliste, Robert Hawke, qui me réserve un accueil formidable. Nous faisons connaissance. Nous nous plaisons. C'est un vrai social-démocrate. Nul n'a à craindre de la social-démocratie, qui n'est qu'un club, dont le siège est grand comme un tiers de cette salle, avec trois salariés. Nous voilà amis. C'est avec désespoir qu'il me dit qu'étant membre du groupe de Caïrn, l'Australie ne peut pas nous suivre pour cette négociation.

Puis il se passe en France différents événements. Le Président de la République introduit notamment la proportionnelle absolue dans nos élections. Cela me paraît un crime contre l'Histoire de France et contre la stabilité du pays. Je démissionne du gouvernement. Du coup, je n'en suis plus au moment de la tragique affaire du Rainbow Warrior, ce qui dissocie au moins ma signature de toute responsabilité de ce côté-là. La situation se passe alors très mal en Nouvelle-Calédonie, conformément aux pronostics du ministre du plan. De passage à Paris, le ministre des affaires étrangères de Robert Hawke, Gareth Evans, vient me rendre visite dans mon petit bureau de député de

l'opposition. Il me demande comment j'agis en Nouvelle-Calédonie. Il n'y a plus aucune chance que le Président Mitterrand remporte l'élection de 1988. Nous sommes dans une situation désastreuse (échecs divers, scandales financiers). L'Australie a peur et la Nouvelle-Zélande aussi. J'invente alors et je profère une évidence : le drame de la Nouvelle-Calédonie réside dans le fait que personne ne veut se parler, ni entre les deux communautés (kanaks et caldoches) ni entre l'une de ces communautés et le gouvernement d'alors. Pour les caldoches, le gouvernement social-démocrate est composé de traîtres qui sont prêts à tout lâcher tout de suite. Pour les kanaks, le gouvernement est complice d'une France dont les gouvernements mentent. Il est vrai que des mensonges publics ont eu lieu à plusieurs reprises dans la tragique histoire de la Nouvelle-Calédonie. Je réponds alors à mon ami Gareth (qui va transmettre le message à Robert Hawke) qu'on ne pourra rien faire si jamais les socialistes sont au pouvoir. Il faut inventer une structure où des gens dotés d'une grande autorité morale accepteraient d'aller passer un peu de temps là-bas pour voir sous quelles conditions le dialogue pourrait être renoué. J'invente cela depuis mon petit bureau, sans aucune autorité sur quoi que ce soit. Lorsque j'ai raconté tout cela au plus chrétien de mes ministres, Roger Fauroux, il a eu ce mot : « le Saint-Esprit, dans cette affaire, a frappé très fort ». Je lui laisse la responsabilité de ces propos et reste laïc. Toujours est-il que, peu de temps après, Mitterrand est réélu. Puis il me prend comme Premier ministre, ce qui était au moins aussi improbable. Je l'avais traité d'assassin après la guerre d'Algérie. La presse affirmait certes que j'étais assez haut dans les sondages et que ce choix semblait s'imposer. Je pensais néanmoins, pour bien connaître Mitterrand, que jamais il ne me nommerait.

Lors du premier entretien avec le Président après ma nomination, j'aborde le sujet de la Nouvelle-Calédonie en lui disant qu'il a été amené, sur la base de fausses informations, à décider de traiter militairement le problème de la grotte d'Ouvéa. En résulte-t-il que la Nouvelle-Calédonie est un dossier présidentiel que vous suivez tous les jours ou s'agit-il d'un dossier gouvernemental normal ? Il me répond : « *c'est un dossier gouvernemental normal. Vous vous en occupez* ». Ouvéa avait eu lieu six jours plus tôt, faisant 21 morts dont deux soldats Français. J'ai un gouvernement à constituer et une campagne électorale à mener. Je passe trois jours à lire des ouvrages exclusivement historiques sur la Nouvelle-Calédonie. C'est là que j'apprends que les deux peuples calédoniens (celui qui est d'origine européenne et l'autre) ont été victimes de mensonges historiques. L'un d'eux a eu lieu en 1963, à travers la réponse faite à la lettre envoyée par les élus calédoniens au général de Gaulle. Ils demandaient si la loi Defferre de 1958, qui prévoit l'autonomie des territoires, et y installe une assemblée territoriale élue et un gouvernement composé de ministres choisis dans ses rangs mais dirigé par le haut-commissaire continuerait de s'appliquer en Nouvelle-Calédonie. Trois ministres d'État, Antoine Pinay, Guy Mollet et Roger Frey, répondent que naturellement, la loi Defferre continuera de s'appliquer. La Nouvelle-Calédonie gardera son assemblée élue, un gouvernement choisi à l'intérieur de

l'assemblée. Le préfet reste chef du gouvernement mais il est l'exécutant d'un collège légal.

En 1963, sans préavis, un soir, en séance de nuit, après le budget, passe un projet de loi d'abrogation de la loi Defferre en Nouvelle-Calédonie. Il supprime l'assemblée élue, supprime le gouvernement élu et attribue tous les pouvoirs au haut-commissaire. Cette trahison est pour la Nouvelle-Calédonie ce que représente, pour l'Algérie, la répression de Sétif. Ces coups, dont on est content d'avoir réussi à la force lorsqu'on les a faits, créent des colères telles qu'elles suscitent la guerre moins de vingt ans plus tard. Toutes les guerres ont des origines lointaines.

Un autre mensonge fondateur a pour origine le projet de Monsieur Pons, qui voulait faire ratifier par un referendum local un statut inégalitaire en Nouvelle-Calédonie pendant le gouvernement Chirac, c'est-à-dire la période de transition. Personne n'allait voter en faveur de ce texte, si ce n'est les blancs de Nouméa. Nous sommes tous cousins en Nouvelle-Calédonie. Les enfants de Jean-Marie Tjibaou ont été hébergés, pendant la clandestinité, par la famille de Dick Ukeiwé. C'est cela, la Nouvelle-Calédonie. Pons invite les électeurs kanaks à voter : *« vous n'avez jamais voté dans l'Histoire de France. Vous vous êtes toujours abstenus. On ne vous connaît pas. On ne vous mesure pas. Venez donc voter non. C'est votre droit »*. Les autorités néocalédoniennes se disent alors *« après tout, pourquoi pas ? »*. Il est vrai que nous avons besoin d'une mesure. Mais il faut choisir une date où ce referendum local est unique et où la presse (française et mondiale) ne regardera que cela. Pons en fait la promesse par écrit. Chirac n'en tient aucun compte et place le referendum calédonien le jour du premier tour de l'élection présidentielle. La colère kanak est terrifiante. C'est une indignité, une gifle, d'où la grotte d'Ouvéa.

C'est dans ce contexte que je me trouve en charge de l'île. Je n'y connais rien. Je me souviens de ce que j'ai inventé pour Gareth Evans et je constitue cette mission. Je commence par les protestants. J'appelle le Président de la fédération protestante de France. Je suis protestant moi-même, ce qui est alors une chance. Au téléphone, Monsieur Stewart me dit : *« C'est une grande idée et une grande mission. Si vous le permettez, Monsieur le Premier ministre, je la prendrai en charge moi-même »*.

Il me fallait un franc-maçon, au nom du seul lieu en Nouvelle-Calédonie où caldoches et Kanaks se rencontraient un peu. Roger Leray, ravi, accepte immédiatement. Ensuite, il m'a fallu convaincre l'Église catholique apostolique et romaine. J'ai commencé par le cardinal Decourtray, qui est archevêque de Lyon. Au téléphone, il trouve alors l'idée magnifique. Nous tombons d'accord sur le nom du chanoine Guiberteau, avec qui j'avais négocié pour l'enseignement agricole privé. Celui-ci me fait remarquer qu'il a un employeur, le cardinal de Paris. Le cardinal de Paris, qui est un grand politique, me dit : *« Est-ce que vous savez que l'Église catholique, apostolique et romaine a cessé de rendre des services de puissance publique à l'État en France depuis la jeunesse de Louis XIV ? Je n'y suis pas très favorable. De*

plus, vous connaissez mal l'Église catholique puisque chez nous, il va de soi que le médiateur, au nom de l'Église catholique, ne peut être que l'évêque de Nouméa. »

Je réponds au cardinal Lustiger, que je connaissais bien par ailleurs : « *Monsieur le cardinal, ce n'est pas sérieux. Vous ne pouvez tout de même pas me dire à moi qu'aux yeux de l'Église, cet évêque, qui a oublié de mentionner les kanaks depuis qu'il est en poste et qui semble être l'évêque d'une seule communauté, peut participer à cette mission.* » Cet argument a une telle force que le cardinal Lustiger en convient. La mission se constitue. François Mitterrand, dans sa sagesse, accueille l'idée et l'approuve mais considère qu'il manque dans la mission un représentant de la tradition du droit en France. Cette idée a une force extrême mais comment trouver ce représentant le jeudi de l'Ascension ? Elle pouvait retarder ma mission de quinze jours, c'est-à-dire la faire échouer. Tout Mitterrand est dans cette sagesse. Nous débusquons le président de chambre Jacques Perrier en lui envoyant les gendarmes dans un restaurant du Poitou où il fêtait le vingtième anniversaire du mariage de son fils. Il a cru que les gendarmes venaient l'interpeller pour un excès de vitesse. Il m'a dit oui par téléphone.

La mission a œuvré durant 6 semaines et tenu 600 audiences. Toute la Nouvelle-Calédonie vous dira que nombre des personnes entendues (parmi lesquelles quelques Vanuatiens et de nombreux Polynésiens) n'avaient jamais été écoutées. Je demande, au titre de ce colloque, que les Archives nationales transmettent le rapport de cette mission. Il fait 600 pages. C'est un monument d'Histoire qui devrait figurer dans vos archives. La mission était accompagnée de deux préfets, dont Christian Blanc, qui était un ami des socialistes. J'ai voulu y incorporer un ancien préfet en retenant l'ancien conseiller pour l'outre-mer de Raymond Barre. La France, là, ne joue pas des jeux partisans. Raymond Barre me dit oui dans les dix minutes et Pierre Steinmetz, qui s'est retrouvé au Conseil constitutionnel, a accepté de participer à la mission, à laquelle il apporta beaucoup.

Ce n'est pas tout. C'est moi aussi qui vais conclure l'affaire du Rainbow Warrior. J'appelle le commandant Mafart dans mon bureau. J'avais négocié avec le général commandant l'école de Guerre, où il avait été reçu, afin qu'on ne le retarde pas d'un an pour deux mois de retard à l'entrée dans la promotion. Le commandant Mafart, bretelles remontées par son état-major, le refuse. J'appelle alors un ami à moi, David Lange, alors Premier ministre de Nouvelle-Zélande. Pour vous le représenter, imaginez Michel Charasse avec dix centimètres de moins, quinze kilos de plus et beaucoup plus de violence verbale et de vulgarité dans l'art d'insulter les autres au Parlement – une brute mais un homme, un vrai et un social-démocrate. Je lui dis : « *Je ne peux pas vous renvoyer Mafart. Il y a dans l'étrange traité que tu as signé avec Jacques Chirac un article (l'article 23) qui dit qu'en cas de non-exécution du traité par l'une des parties, l'autre pourra faire appel à un tribunal international.* » Je dis à David Lange qu'il doit attaquer la France devant un tribunal international pour sortir de cette affaire et que nous puissions échanger les

ambassadeurs. Je lui explique que je veux travailler avec lui sur les affaires agricoles. L'Uruguay Round n'est pas fini. Long silence, aggravé par le temps satellitaire : une minute et demie de silence, puis l'explosif David Lange me lâche : « *Michel, reprends-toi. Tu es complètement fou. Je gouverne un petit pays de trois millions d'habitants, que personne dans le reste du monde ne sait placer sur la carte. Tu me demandes d'aller porter plainte contre un pays de 60 millions d'habitants, siégeant au Conseil de sécurité et doté de l'arme nucléaire. Je ne peux pas faire ça* ». « *Alors, David, on attend un siècle avant d'échanger nos ambassadeurs et de recommencer à travailler ensemble ?* ». Je ne pouvais même plus serrer la main des Australiens, tant ceux-ci sont solidaires tout du long. Il l'a fait. Je dois avouer que le tribunal international fut d'une terrible indulgence vis-à-vis de la France. Nous n'avons été condamnés que moralement. Le tribunal motive son jugement de 25 pages, en faisant référence aux précédents internationaux. Le président du tribunal ajoute de façon manuscrite : « *Mais il serait bon que la France abonde un petit fonds de réconciliation et d'amitié entre les deux peuples pour financer des échanges scolaires, des bourses de recherche, des programmes de recherche conjoints.* » J'ai extrait du Trésor public 300 000 dollars en quelques jours. Il y a peu de précédents. Il nous fallait en plus nommer le coprésident français du fonds. Nous avons alors eu l'idée de nommer Jacques-Yves Cousteau, qui l'a accepté. Je retourne en Nouvelle-Zélande, où je suis accueilli triomphalement. Nous sommes réconciliés.

Voilà comment tout commence. Cela continue avec l'Antarctique. Depuis, nous collaborons. Nous avons aussi cessé les essais nucléaires, en large part sur mon initiative auprès de Mitterrand dans un premier temps. Nous avons apuré les contentieux. Nous sommes maintenant acceptés dans la région, grâce à tout cela.

La France a une vocation, là, qui est de l'ordre de l'universel. En Nouvelle-Calédonie et même en Polynésie, nous nous exerçons à la décolonisation sans transfert de souveraineté. Il est encore des territoires, dans le monde, où cela veut dire quelque chose. La France est aussi le plus gros apporteur de crédits d'aide publique à ces petits pays oubliés du monde que sont Vanuatu et les îles Fidji. Il y a une vocation à l'exemplarité pour les grands États. Elle trouve là à se manifester.

Tous ces territoires représentent des millions de kilomètres carrés de zones économiques exclusives maritimes. Dans la pêche, il existe une double responsabilité. D'une part, nous devons pêcher correctement et pousser les négociations sur les espèces à protéger. D'autre part, la marine nationale participe à la police internationale de la pêche dans les eaux du Pacifique Sud. C'est une très grande mission, dont j'espère bien qu'elle va s'élargir dans son champ et ses contenus, fixés par la loi. La France, dans le Pacifique, illustre l'opérationnalité d'une diplomatie où ne parlent plus des intérêts nationaux, car nous n'en avons plus. La France n'a plus d'intérêts sérieux en Nouvelle-Calédonie. Peu nous importe qu'une part du marché du nickel échappe au drapeau français. Cela n'a pas de conséquences commerciales. Nous menons

une diplomatie d'exemplarité et de réconciliation, visant la naissance de la fraternité entre des peuples qui se sont trop longtemps affrontés ou ignorés.

Aujourd'hui, nous y sommes bien reçus et bien accueillis. Je veux saluer la fraternité qui nous lie, la joie de nos rencontres. La France et l'Australie sont aujourd'hui les deux Nations majeures de toutes les diplomaties de l'Antarctique.

Mme Nathalie Mrgudovic, modérateur :

Je propose aux intervenants de condenser leurs interventions afin qu'il nous reste un peu de temps pour débattre à l'issue des exposés.

Mme Élisabeth Laurin,
Directeur d'Asie et d'Océanie, ministère des Affaires étrangères

L'Asie-Pacifique constitue, avec plus de 17 500 km de large, un espace unique, aujourd'hui moteur de la croissance mondiale. Ses États riverains représentent près d'un tiers du PIB mondial – plus de 70 000 milliards de dollars (source FMI). Elle concentrera près de la moitié de la croissance mondiale (3,3 % en moyenne en 2013) pour les cinq prochaines années selon les estimations du FMI. Elle est également le premier espace de transit au monde en flux de marchandises (70 % du trafic mondial), situation qui explique l'importance donnée au respect de la liberté de navigation et aux questions maritimes. Elle regroupe 3,43 milliards d'habitants sur ses rives, 60 % de la population mondiale, qui vivent dans 36 pays. Elle représente, enfin, 52 % de la surface de la terre et la présence des cinq membres du Conseil de sécurité.

Au sein de cet espace, le Pacifique Sud occupe une place particulière et comporte des enjeux spécifiques pour la France. Avec 550 000 Français installés dans trois collectivités territoriales (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna), une zone économique exclusive (ZEE) de 7,6 millions de kilomètres carrés (deux tiers de la ZEE française), la présence des forces armées de la Nouvelle-Calédonie et celles de la Polynésie française et un réseau diplomatique de cinq ambassades dans la région, la France y est un acteur majeur et y conduit une politique visant à répondre aux enjeux et défis régionaux propres à cet espace.

Présente physiquement, politiquement et militairement dans le Pacifique Sud, la France y est aussi un acteur économique, à double titre.

Elle est tout d'abord un État qui assure aux citoyens vivant dans ses collectivités d'outre-mer du Pacifique un niveau de vie et de services comparables à celui de tout citoyen français. Ces collectivités sont également des acteurs économiques importants de la région, nouant des liens étroits avec nos partenaires australien et néo-zélandais notamment. Elles se tournent également vers la Corée du Sud ou le Japon pour les exportations de nickel et de ressources halieutiques. Ces questions seront d'ailleurs évoquées lors de la table ronde 4.

Elle est aussi un partenaire économique pour les États de la région à l'importance grandissante. À titre d'exemple, l'Australie, douzième économie mondiale et membre du G20 : les exportations françaises vers ce pays ont plus que doublé en dix ans, pour atteindre 3,7 milliards d'euros en 2011. Ce pays représente, en 2011, le troisième excédent commercial de la France, un excédent supérieur à ceux du Brésil et de l'Inde. La France en Australie, ce sont près de 400 implantations françaises employant 70 000 salariés, près de

18 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Un succès de notre diplomatie économique. C'est également une communauté française de plus en plus nombreuse comme en témoignent les chiffres des Français présents en Australie ou en Nouvelle-Zélande (respectivement près de 70 000 et 6 000).

Dans le Pacifique sud, la politique de la France entend répondre à trois enjeux principaux :

Le premier enjeu pour la France, mais à dimension régionale, est lié à l'évolution politique et institutionnelle des collectivités françaises du Pacifique : 25 ans après les accords de Matignon, la consultation prévue en Nouvelle-Calédonie entre 2014 et 2018 par l'accord de Nouméa sera une échéance majeure pour ses habitants mais également pour les États voisins. Il s'agit, pour la France, d'accompagner ce processus au bénéfice de tous.

Le deuxième enjeu d'importance, c'est celui de la stabilité régionale. Le Pacifique Sud est marqué par la fragilité croissante de certains petits États insulaires souvent classés parmi les Pays les moins avancés (PMA) du monde. Ces États sont particulièrement sensibles aux contraintes extérieures : au développement des trafics, d'êtres humains mais aussi de drogues ou d'armes, aux catastrophes naturelles, de plus en plus destructrices, au changement climatique aussi qui fragilise les équilibres naturels et humains. La France, avec ses partenaires australien et néo-zélandais notamment, entend répondre à ce défi. Elle le fait au travers de sa politique de coopération, bilatérale ou multilatérale. Elle le fait aussi par ses moyens militaires, en déployant ses forces armées prépositionnées en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française en réponse aux demandes d'assistance qui lui sont faites par les États insulaires voisins. Elle y répond enfin par la politique d'intégration régionale de ses territoires afin qu'ils soient en mesure, seuls ou avec elle, de participer aux efforts de tous.

Un troisième enjeu, c'est aussi celui de l'accès aux ressources et de leur utilisation. Car le Pacifique Sud est un espace unique dont les ressources immenses, qu'elles soient halieutiques, de matières primaires ou de biodiversité, suscitent un intérêt renouvelé dans une région, l'Asie-Pacifique, où les besoins des populations, alimentaires ou énergétiques, explosent. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de voir des acteurs publics ou privés manifester un intérêt croissant pour le contrôle et l'exploitation de ces ressources.

Consciente des attentes à son égard et des responsabilités qui sont les siennes, la France entend répondre à ces enjeux. Elle mène dans le Pacifique une politique globale qui rassemble en un tout cohérent les actions menées en direction des communautés françaises du Pacifique, celles en direction des États tiers ou en faveur des organisations régionales.

Cette politique se traduit par un effort financier particulier de la France vers le Pacifique, qu'il soit par des transferts financiers majeurs en faveur de ses collectivités (2,5 milliards d'euros par an) auxquels s'ajoutent les contributions de la France aux organisations régionales (CPS, PROE),

l'aide fournie par l'Agence française de développement, la part française au Fonds européen de développement utilisé pour le Pacifique (19 % de 500 millions d'euros sur cinq ans), le « Fonds Pacifique » de coopération régionale et la coopération bilatérale.

Au-delà de l'aide aux États et territoires insulaires du Pacifique, la France entretient des relations privilégiées avec les principaux pays de la région, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les exercices militaires conjoints « Croix du Sud » et le dispositif FRANZ (France-Australie-Nouvelle-Zélande) de gestion post-catastrophe, mis en œuvre une nouvelle fois fin décembre 2012 en faveur de Fidji, suite au passage du cyclone Evan, en sont deux exemples concrets.

La France, comme ses trois collectivités, entend contribuer aux efforts de coopération menés au sein des grandes organisations régionales, notamment en faveur du développement économique et de la protection contre le changement climatique, en concertation étroite avec ses partenaires. En cela, elle poursuit la politique qu'elle a lancée dès après la seconde guerre mondiale avec le choix de Nouméa comme siège de la Communauté du Pacifique (CPS), première organisation régionale de coopération technique, scientifique et de formation créée par la France, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, le Royaume-Uni et les Pays-Bas. Elle est également membre du Programme Régional Océanien pour l'Environnement (PROE), organisation chef de file pour les questions touchant à la préservation de l'environnement dans le Pacifique, et participe aux organisations régionales de gestion des pêches.

Au-delà des actions de l'État, la France appuie celles de ses collectivités du Pacifique, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna. Elle poursuit une politique active qui vise à favoriser leur intégration régionale et à appuyer les politiques qu'elles mènent dans le cadre des compétences qui leur ont été conférées. La participation croissante des collectivités françaises du Pacifique dans les organisations régionales (CPS, PROE, FIP, organisations régionales des pêches), avec les ressources dont elles disposent, sont un exemple de cette dynamique.

Cette politique rencontre le soutien unanime des États et territoires du Pacifique. Le statut de « membre associé » accordé en 2006 à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française par le Forum des Îles du Pacifique et l'accession de Wallis et Futuna au statut de « membre observateur » soulignent son succès et sa légitimité. Elle doit être poursuivie. C'est le sens de l'initiative portée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie auprès du Forum pour obtenir le statut de « membre plein ».

Les accords commerciaux avec la Corée du Sud, le Japon ou la Chine, les flux de marchandises qui en découlent soulignent que cette intégration n'est pas seulement politique. Elle devient aussi économique, au bénéfice de tous et en premier lieu, des habitants de ces territoires.

C'est dans une perspective d'intégration politique, économique, scientifique et culturelle que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a également décidé, en plein accord avec les autorités françaises, de déployer des « délégués pour la Nouvelle-Calédonie » au sein des ambassades de France dans le Pacifique Sud. C'est une nouvelle étape et un autre signal fort de l'intégration régionale qui se poursuit. Le premier délégué a intégré en 2012 l'ambassade de France en Nouvelle-Zélande. Il devrait être suivi par d'autres à Canberra, Port-Moresby, Suva, Port-Vila... Cette initiative devrait également être étendue à l'ensemble des territoires d'outre-mer français, sur les trois océans, le Pacifique, l'Océan indien et l'Atlantique, et constituer ainsi une nouvelle dimension de la politique étrangère de la France.

La France se veut enfin le relais naturel des aspirations des Pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) et des pays Afrique-Caraïbe-Pacifique (ACP) au sein de l'Union européenne. Tel est le cas encore aujourd'hui dans le cadre de la révision de la décision d'association des PTOM à l'Union européenne ou dans celui des négociations d'accords de partenariat économiques avec les pays ACP.

Les structures et les moyens du dispositif français dans le Pacifique, la continuité de la politique conduite par la France dans cette partie du monde, lui permettent ainsi de maintenir une présence et une influence significatives. La mise en œuvre de nos politiques bilatérales et multilatérales en Océanie reflète l'engagement politique réaffirmé des autorités françaises dans cette vaste région.

***Mme Rosemary Banks,
Ambassadeur de Nouvelle-Zélande en France,
Représentant permanent auprès de l'OCDE***

*«Tene koto, tene koto, tene koto katoa. No mai halemai ki tene koe.
Hui. Tene koto, tene koto, tene koto katoa. »*

Merci de m'avoir invitée à prendre la parole devant un impressionnant rassemblement d'amis du Pacifique pour vous parler des perspectives de la Nouvelle-Zélande sur la présence de la France dans la région, maintenant et à l'avenir.

D'expérience personnelle, je sais que le Pacifique reste toujours attaché à ceux qui y ont vécu. L'immensité de l'océan, l'éclat des étoiles, la richesse et la diversité des cultures et des langues, la chaleur des habitants. Le « Pacific way », la façon typique de faire les choses.

Mais si vous connaissez bien la région, vous ne pouvez qu'être inquiets des graves défis auxquels nos partenaires du Pacifique doivent faire face. Ces défis sont d'ordre économique, démographique, environnemental et concernent aussi la gouvernance et la sécurité, au sens large. Le changement climatique menace de les accélérer.

La Nouvelle-Zélande place la stabilité dans la région du Pacifique Sud comme l'objectif principal de sa politique étrangère. Il s'en suit que notre assistance au développement est focalisée sur cette région. Cependant, nous ne sommes que 4,4 millions de personnes et nous ne pouvons espérer faire une différence que si nous travaillons en étroite collaboration avec d'autres. L'Australie est notre partenaire immédiat et naturel dans tout ce que nous entreprenons dans le Pacifique.

Nous nous tournons vers la France en tant qu'ami loyal et précieux pour notre région. Nous apprécions vivement son engagement dans le Pacifique. Nous sommes particulièrement reconnaissants à la France de son soutien fidèle quant aux efforts du Forum des Îles du Pacifique à encourager un retour à la démocratie aux Fidji. Nous souhaitons que cet engagement se poursuive.

Je vais commenter trois dimensions de la présence française dans la région : l'engagement des ressources, sa présence en tant que pouvoir venant de la métropole et l'image de la France à travers sa diplomatie régionale.

La Nouvelle-Zélande attache beaucoup d'importance à la présence militaire de la France dans le Pacifique et aux accords que nous avons en place avec la France et l'Australie pour la coopération en réponse aux catastrophes naturelles, à la recherche et au sauvetage et à la surveillance maritime, afin

d'essayer de contrôler la pêche illégale dans cette vaste région où les États insulaires sont très dépendants pour protéger leur pêche.

Nous nous attendons donc à l'avenir à des pressions exercées sur les ressources et aussi en raison de la présence des pêcheurs hauturiers de pays qui ne respectent pas les règles. Par conséquent, nous souhaitons que la France maintienne et si possible intensifie l'engagement qu'elle a déjà quant à la surveillance maritime.

En tant que puissance de la métropole, la Nouvelle-Zélande est prête à travailler avec la France alors que celle-ci continue à définir sa relation future avec la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. Nous souhaitons que la Nouvelle-Calédonie, notre plus proche voisin, reste stable et devienne avec le temps plus étroitement intégrée dans la région.

Notre ministre des affaires étrangères, M. Murray McCully s'y intéresse personnellement et s'est rendu dernièrement à Nouméa à deux reprises. Il a souligné la nécessité d'un dialogue actif du gouvernement calédonien en direction de ses voisins du Pacifique, pour renforcer ses liens avec la région et développer sa propre identité dans le Pacifique et sa présence au sein des membres du Forum. Nous sommes ravis d'avoir un délégué du gouvernement néo-calédonien, M. Yves Lafoy, travaillant actuellement au sein de l'Ambassade de France à Wellington.

Alors qu'une période cruciale approche dans le processus des Accords de Nouméa, la Nouvelle-Zélande se tient prête à partager toute expérience pertinente. Nous voulons être constructifs dans notre travail avec la France au cours des prochaines années pour aider la transition de la Nouvelle-Calédonie vers les futures relations qui seront démocratiquement décidées, quelles qu'elles soient. Cela est après tout la façon de faire dans le Pacifique, être prêt à s'entraider.

Mon dernier commentaire concerne l'image et la présence que la France peut apporter à la région Pacifique.

Aucun pays insulaire indépendant du Pacifique ne peut établir une ambassade à Paris. Ces pays ne bénéficient pas, comme nous, de contacts journaliers avec le gouvernement français et l'administration. En France, nous voyons un pays qui est engagé à être impartial pour ses territoires du Pacifique et ouvert à toute perspective équitablement négociée pour leur avenir.

Ces petits pays insulaires voient en la France une puissance distante. La France a néanmoins, grâce à son approche moderne et constructive, un message positif à faire passer. Ce message mérite d'être mieux compris dans tout le Pacifique.

Vous êtes un membre du conseil de sécurité des Nations Unies, un pays qui accepte aisément ses responsabilités mondiales et une puissance européenne qui a statut et influence. Les États insulaires du Pacifique, où la France n'est pas représentée, voudront vous entendre « *in the Pacific way* ».

Comme vous le savez bien, il existe une façon particulière de faire des affaires dans la région, basée sur le respect mutuel par l'intermédiaire de contacts réguliers, de relations chaleureuses, ce qui permet de parvenir doucement et par de réels échanges à un vrai consensus. Nous encourageons la France à lancer autant d'initiatives d'ouverture que possible dans le Pacifique, à partir de ses représentations dans la région et à partir de Paris.

Pour conclure, quoi que réserve l'avenir à la relation entre la France et ses territoires du Pacifique, nous souhaitons qu'elle reste notre partenaire dans la région. L'assistance fiable d'une amie véritable comme la France sera toujours vivement appréciée.

M. Ric Wells,
Ambassadeur d'Australie en France

Je me réjouis d'entendre autant de voix, ici, qui réclament pour la France une présence majeure dans le Pacifique. Pour l'Australie, le Pacifique est une région d'importance capitale. L'Australie est le partenaire le plus important des États insulaires du Pacifique en matière de sécurité, sur le plan économique et de l'aide. Le monde se tourne vers l'Australie afin que celle-ci joue un rôle de premier plan dans le Pacifique et juge l'Australie à l'aune des performances qu'elle enregistre dans cette région. Les États insulaires du Pacifique sont confrontés à des défis de taille. Un tiers de leur population vit dans la pauvreté. Nombre d'entre eux voient leurs perspectives économiques limitées par leur isolement. Ils sont exposés à des catastrophes naturelles parfois extrêmes. La stabilité de certains de ces États a parfois été menacée par des différends ethniques.

Les États insulaires du Pacifique recouvrent une vaste zone du globe. Assurer la promotion de leur prospérité, de leur stabilité et de leur santé environnementale revêt une importance considérable pour la communauté internationale. Pour atteindre ces objectifs, la coopération internationale est essentielle. Pour l'Australie, la France constitue une présence importante et positive dans le Pacifique. Il s'agit donc d'un partenaire stratégique majeur. Le soutien apporté par la France à ses trois communautés du Pacifique représente une contribution de premier ordre à la stabilité et au développement de la région dans son ensemble. La présence militaire française constitue un atout pour le Pacifique. La Nouvelle-Calédonie est l'un des plus proches voisins de l'Australie. Par son truchement, la France et l'Australie partagent une frontière commune dans la mer de corail. L'Australie a apporté et continuera d'apporter un soutien fort au processus de l'accord de Nouméa qui a apporté la stabilité en Nouvelle-Calédonie. L'Australie souhaite vivement que l'accord de Nouméa continue d'être mis en œuvre de façon fructueuse. Elle continuera de travailler avec la France pour promouvoir une intégration plus étroite de la Nouvelle-Calédonie dans la région, y compris en soutenant sa demande d'adhésion en tant que membre à part entière du Forum des Îles du Pacifique. Elle encourage également une libéralisation accrue de l'économie néo-calédonienne, qui contribuera à son intégration économique régionale.

La France, aux côtés de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, contribue grandement aux opérations d'urgence menées suite aux catastrophes naturelles dans le Pacifique, grâce à l'accord Franz. En décembre de l'année dernière, ce partenariat s'était révélé d'une valeur inestimable dans l'intervention qui a fait suite au cyclone tropical qui a dévasté Samoa, Wallis et Futuna et certaines îles de Fidji. Les activités de surveillance maritime

menées conjointement par l'Australie et la France sont essentielles pour la préservation des ressources halieutiques menacées. Dans le cadre du groupe de coordination quadrilatérale de défense, des responsables australiens, français, néo-zélandais et états-uniens se rencontrent régulièrement pour partager des informations et coordonner leurs activités de surveillance maritime. L'Australie accorde également une grande importance au rôle que joue la France en concentrant l'attention de l'Union européenne sur la région. L'Australie coopère étroitement avec le programme d'envergure de l'Union européenne en matière d'aide au développement dans la région Pacifique et forme le vœu que la France continue de se faire le chantre, à Bruxelles, des problématiques liées au Pacifique.

L'Australie souhaite étendre sa coopération avec la France pour ce qui a trait aux questions liées au Pacifique.

Des forums tels que la présente rencontre contribuent à la compréhension des enjeux qui sont les nôtres et des peuples et nations du Pacifique. L'Australie souhaiterait travailler de concert avec la France pour améliorer l'échange d'informations et de positions sur le Pacifique.

La coopération dans le Pacifique constitue un élément important du partenariat stratégique que l'Australie et la France ont conclu il y a un an. L'Australie souhaite renforcer la relation bilatérale qui l'unit à la France dans une large palette de domaines, notamment dans le cadre du mandat australien 2013-2014 au Conseil de sécurité des Nations Unies et de la Présidence du G20 en 2014. Je vous remercie.

2. Quels moyens militaires et maritimes pour y répondre ?

*M. Michel Aymeric,
Secrétaire général de la Mer*

Comme cela a été rappelé à plusieurs reprises, il faut effectivement partir du milieu naturel, l'immensité de ce territoire, même si l'on voit que le Pacifique constitue lui-même un milieu pluriel. Il existe le Pacifique Nord, avec des échanges majeurs qui se développent entre la Chine, le Japon, la Corée du Sud, le Canada et les États-Unis ; et le Pacifique Sud, immense maritime d'où émergent des États émetteurs. C'est là que la France est très présente.

La France est un État riverain du Pacifique, avec ses trois collectivités (la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis et Futuna). N'oublions pas Clipperton, même si cette île est beaucoup plus éloignée, à l'Ouest du Mexique, mais où il y a de réels enjeux. Sur 11 millions de kilomètres carrés de zones économiques exclusives françaises, plus de 7 millions de km² se trouvent dans le Pacifique. La France du Pacifique est donc une France maritime. Si la France veut être une grande puissance maritime, il faut qu'elle soit présente, forte et active dans le Pacifique.

La difficulté : il faut dix jours de mer pour aller de Nouvelle-Calédonie en Polynésie et plus de 2 000 kilomètres séparent la Nouvelle-Calédonie de Wallis et Futuna. Les distances sont grandes et des moyens (aériens et maritimes) disposés en nombre suffisant sont indispensables si l'on veut être présent et efficace dans la région.

Les enjeux ont également été rappelés. Il existe bien sûr l'enjeu de protection des milieux et de la biodiversité du Pacifique, qui est très riche. Il faut l'exploiter lorsque cela est possible mais de façon propre. Un deuxième enjeu porte sur la protection et l'exploitation raisonnée de la ressource halieutique pour l'économie locale, pour le bien des populations mais en tenant compte des pressions qui viennent souvent du Pacifique Nord, avec des pratiques de pêche illégale. Là aussi, il faut que la France agisse, comme cela a été rappelé.

Le sénateur Lorgeoux a mis l'accent à juste titre sur les enjeux de développement économique, avec les nodules polymétalliques et les recherches sous-marines. Le monde terrestre est de plus en plus fini en matière de ressources minérales, pétrolières ou gazières, il faut se tourner vers la mer, les océans, les grands fonds et les espaces sous juridiction française dans le Pacifique sont très importants à cet égard. Les efforts faits par la France en matière de politique d'extension du plateau continental mettent également en

exergue des enjeux de premier plan puisque plus de 500 000 km² pourraient être gagnés au travers de cette politique.

Comme le rappellera peut-être l'Amiral Vichot, la partie civile et la partie militaire de l'action de l'État en mer sont largement imbriquées, puisque les mêmes moyens sont mobilisés : ils peuvent servir le matin pour une opération civile et l'après-midi pour une opération militaire. Cette mixité des moyens, cette complémentarité des missions constituent précisément une des forces de l'organisation française.

À titre d'illustration, lorsque j'étais en Nouvelle-Calédonie, il y a deux mois, nous inaugurons le MRCC de Nouméa (*Maritime Rescue and Coordination Center*, équivalent d'un CROSS en métropole).

Le jour de son inauguration, il a été appelé par son équivalent néo-zélandais du fait de la présence d'un voilier en difficulté à la limite des zones SAR (*Search & Rescue*) française et néo-zélandaise. L'opération s'est tout naturellement mise en place et a été couronnée de succès, ce qui montre que tout cela fonctionne. C'est également le cas en matière de lutte contre les activités illicites, dans des affaires de trafics de stupéfiants à destination de l'Australie, par exemple, les autorités françaises ont apporté leur concours. La France joue pleinement son rôle en matière d'action de l'État en mer dans le Pacifique.

L'une des principales difficultés porte aujourd'hui sur les moyens susceptibles d'être mobilisés, dans la situation économique et budgétaire que nous connaissons. Nous sommes en pleine préparation du Livre blanc, qui doit être publié dans les semaines qui viennent. Il tracera des perspectives pour la programmation des moyens militaires, notamment ceux de la marine nationale. En matière de moyens civils, nous nous appuyons sur la coopération des différentes administrations, même si chacune d'entre elles connaît des difficultés budgétaires. C'est pourquoi il faut :

- au minimum conserver, sur le plan quantitatif, les moyens actuels en les modernisant, c'est-à-dire en passant à la génération future ;

- eu égard à l'ampleur des territoires, il faudra sans doute aller vers des solutions satellitaires complémentaires, par exemple pour le contrôle des pêches, comme cela a été fait dans le sud de l'Océan indien ;

- jouer la coopération et la mutualisation avec les grands voisins que sont l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui disposent de moyens d'action en mer ;

- enfin développer la mutualisation entre nos différentes administrations. C'est déjà ce qui est fait en Polynésie avec deux hélicoptères de service public interministériels et le Centre maritime commun.

*Vice-amiral (2S) Jean-Louis Vichot,
Ancienne Autorité de coordination pour les questions internationales
État-major de la marine, ministère de la Défense*

Mesdames et messieurs les Ministres,

Mesdames et messieurs les Parlementaires,

Mesdames, messieurs,

Je suis heureux d'avoir l'occasion de parler devant vous d'un sujet qui me tient particulièrement à cœur depuis cinq ans, c'est-à-dire depuis que j'ai découvert le Pacifique dans son ensemble, à partir de la Polynésie française où j'ai eu la chance d'exercer les fonctions de commandant supérieur des forces armées. Je salue au passage mon camarade Olivier Tramond, présent dans la salle, qui était à la même époque commandant supérieur des forces armées en Nouvelle-Calédonie. Nous avons remarquablement travaillé avec une grande efficacité, en particulier pour l'assistance aux populations, lorsqu'un tsunami frappa les îles Tonga et après le passage du cyclone Oli en Polynésie française.

L'outre-mer devient source de richesses pour la France en ce 21^{ème} siècle. Il va aussi lui permettre de créer des emplois. C'est outre-mer que nous allons trouver les ressources minérales, alimentaires, biologiques qui vont nous permettre de développer la recherche et l'industrie en France, outre-mer et en métropole. On a dit de ce siècle qu'il sera maritime. C'est aujourd'hui une certitude. On a dit qu'il est celui du Pacifique. C'est aussi une certitude, puisque trois des cinq premières puissances économiques mondiales sont des puissances asiatiques (la Chine populaire, le Japon et l'Inde). Il ne reste plus, parmi les cinq premières puissances économiques mondiales, que les États-Unis et l'Allemagne comme puissances occidentales et encore, car les États-Unis sont une puissance du Pacifique.

Une autre donnée très importante est l'insécurité du Pacifique. L'actualité fourmille d'illustrations de ce phénomène et ce n'est pas parce que ces faits se déroulent de l'autre côté de la planète qu'ils ne nous concernent pas. 41 % du trafic maritime de biens de consommation à destination de la métropole passe en mer de Chine du Sud. Par conséquent, nos intérêts économiques quotidiens sont directement tributaires de la sécurité de ces eaux. Le Pacifique ne constitue pas seulement une question d'avenir : c'est aussi une question actuelle. À Wallis et Futuna, ont été découverts des encroûtements minéraux d'une rare qualité. En Polynésie française, on espère une forte croissance de la pêche avec le réchauffement climatique. Celui-ci n'apporte pas que des catastrophes puisqu'il va déplacer la ceinture du thon vers le Sud, vers la ZEE de la Polynésie française.

Encore faut-il se donner les moyens de surveiller ces zones et de participer à la sécurité d'ensemble de la région Pacifique. Il existe aujourd'hui (statistiques du ministère des affaires étrangères de 2012) 120 000 citoyens français inscrits dans les consulats d'Asie et d'Océanie, c'est-à-dire davantage que dans l'Afrique francophone. La France est le pays d'Europe où la communauté chinoise est la plus nombreuse (plus de 600 000 personnes). Le monde bouge et les États-Unis d'Amérique ne sont pas les seuls à pivoter.

Le Pacifique constitue un océan immense où nous sommes présents à travers trois communautés et un atoll : la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, la Polynésie française et le petit atoll de Clipperton, qui nous a valu bien des discussions avec le Mexique. Ces discussions sont aujourd'hui apaisées et nous avons pu conclure, grâce à la sagesse de nos diplomates, un accord gagnant pour les deux parties.

La Polynésie française possède la plus grande limite maritime de la France, qui nous sépare du Chili. La plus grande frontière terrestre de la France se trouve, elle, en Guyane, et nous sépare du Brésil.

Dans l'océan Pacifique manœuvrent des marines puissantes, à commencer par la marine des États-Unis. La seule 7^{ème} flotte américaine, qui était basée à Yokosuka au Japon, a la taille de la marine nationale française. La marine chinoise est en pleine expansion. Les Russes n'ont pas non plus dit leur dernier mot dans le Pacifique, bien au contraire. Les Japonais et les Coréens disposent aussi d'une marine dont le tonnage est du même ordre de grandeur que celui de la marine française. Il faut se souvenir que la France est par ailleurs engagée en Corée. Nous sommes toujours membres de la commission d'armistice, dans ce conflit qui n'en finit pas. Cela nous offre des facilités au Japon mais nous oblige dans ces pays.

Nous participons aussi à d'autres accords comme les accords FRANZ avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande qui ont pour but de coordonner les actions de nos pays en matière de secours aux populations dans le Pacifique Sud. Nous participons aussi au Western Pacific Naval Symposium qui réunit chaque année les marines des deux rives du Pacifique. Nos forces armées, dans le Pacifique, ont bien sûr pour rôle de protéger les intérêts de la France. Il s'agit en particulier d'assurer la stabilité du Pacifique Sud.

La carte de la Polynésie française montre que cet immense territoire, qui a la taille de l'Europe, est un territoire maritime. Sa surface terrestre ne représente pourtant que le tiers de celle de la Nouvelle-Calédonie. Lorsque vous êtes aux Marquises, au Nord, c'est comme si vous étiez en Norvège. Lorsque vous êtes à la pointe australe, au Sud, c'est comme si vous étiez à la pointe de la Sicile. À l'est, aux Gambier, vous êtes en Turquie. Lorsque vous êtes à l'Ouest, aux Îles sous le Vent, c'est comme si vous étiez en Irlande. Il faut 33 jours pour aller de métropole en mer de Chine du Sud mais il n'en faut plus que dix ou quinze si l'on part de Tahiti et dix jours si l'on part de Nouméa. Nous parlions des moyens maritimes requis dans une telle région. Il est vrai qu'il y faut des patrouilleurs pour surveiller les zones économiques

mais ils doivent être suffisamment gros pour affronter la houle du Pacifique et des frégates sont indispensables. Ces dernières sont les seules à avoir assez d'autonomie et de moyens militaires pour maintenir une présence dans l'ensemble du Pacifique, sur les côtes d'Asie et d'Amérique où vivent de nombreux concitoyens, où nos intérêts sont toujours plus importants.

La zone économique exclusive de la Polynésie française est une étendue si vaste qu'il faut des moyens satellitaires pour l'observer. Il faut aussi des moyens aériens. Nous disposons notamment de Guardians, c'est-à-dire des Falcon 500 améliorés. Ce sont des biréacteurs, car des avions à hélice ne suffisent pas pour un territoire de cette taille. La petite flottille de cinq Guardians qui couvre l'ensemble des zones économiques du Pacifique, à partir de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie, a au maximum deux avions déployés en Polynésie et deux autres en Nouvelle-Calédonie, le cinquième étant en entretien à Papeete. En Polynésie française, nous nous appuyons sur la frégate de surveillance Prairial (lorsqu'elle n'est pas en mission plus loin, à Clipperton ou sur les côtes américaines), le patrouilleur Arago et le remorqueur ravitailleur Revi mais aussi sur les moyens de la douane avec l'Arafenua et de la gendarmerie nationale, en particulier la gendarmerie maritime, avec le patrouilleur Jasmin.

La Nouvelle-Calédonie, qu'on appelle aussi la Grande Terre n'est pas un archipel mais une grande île principale complétée par les Îles Loyauté. Il n'en demeure pas moins qu'il y a là aussi un vaste espace océanique à surveiller, en coopération étroite avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Enfin, Wallis et Futuna se trouve à peu près à mi-distance de ces territoires. Il faut six heures d'avion et autant de jours de mer pour aller de Polynésie en Nouvelle-Calédonie. Contrairement à ce que pensent certains, on ne va pas de Papeete à Nouméa en ferry-boat...

Les conclusions du Livre blanc de 2008 ont préconisé de réduire de moitié les capacités militaires françaises dans le Pacifique, y laissant des forces à peine suffisantes pour exprimer la souveraineté de notre pays sur ces territoires. On considérait en 2008 que les îles du Pacifique étaient suffisamment protégées par les étendues océaniques qui les entouraient, à une nuance près pour la Nouvelle-Calédonie. Celle-ci, qui appartient à « l'arc mélanésien des crises », devait conserver un reliquat de forces militaires plus significatif qu'en Polynésie.

La position de la France évolue grâce aux travaux des parlementaires du Sénat et, je l'espère des membres de la commission du Livre blanc qui ont mieux pris conscience des intérêts de la France dans le Pacifique. Le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, l'a évoqué lors de son discours lors du dialogue de Shangri-La, en juin 2012 à Singapour. Il a montré que ce gouvernement avait compris l'importance du Pacifique dans l'économie actuelle de la France. Les remarquables travaux des sénateurs sur la maritimisation du monde ont également contribué à cette prise de conscience. Il reste à préciser les conclusions que le Livre blanc tirera de ses travaux et la façon dont ces documents seront déclinés en termes de moyens, notamment

pour les forces armées, afin d'assurer la sécurité et la défense de la zone du Pacifique Sud et, plus généralement des intérêts français dans un océan de plus en plus important pour notre vie quotidienne, en métropole comme outre-mer.

TABLE-RONDE 2 :
ÉTAT, COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER, UNION EUROPÉENNE :
QUELLES COOPÉRATIONS DANS LE PACIFIQUE ?

INTRODUCTION

M. Hadelin de La Tour du Pin,
Ambassadeur, Secrétaire permanent pour le Pacifique,
Représentant permanent de la France
auprès de la Communauté du Pacifique (CPS)

Les États et, singulièrement, la République française ont été, jusqu'à présent, au centre du débat (relations internationales, diplomatie, défense), ce dont témoigne la présence des ambassadeurs d'Australie et de Nouvelle-Zélande ainsi que celle de la directrice d'Asie et d'Océanie du ministère français des affaires étrangères.

Nous allons changer d'optique avec cette deuxième table ronde : l'État, dans le Pacifique, n'est pas tout et ne peut pas tout. Il ne prétend pas tout faire ni tout dire. Il travaille avec d'autres, ce qui constitue une approche nouvelle. Elle fait davantage appel à la coordination et à la persuasion qu'à l'autorité ou aux moyens de la souveraineté. Il travaille avec l'Union européenne, au niveau supra-étatique. La France en est l'un des membres fondateurs et demeure l'un des principaux contributeurs du Fonds européen de développement (FED), avec 19,5 % des enveloppes du FED, qui ont considérablement augmenté ces dernières années en direction du Pacifique (beaucoup plus que pour les pays et territoires d'outre-mer). Comment la France, en tant qu'acteur du développement dans le Pacifique et acteur global des relations internationales, travaille-t-elle avec l'Union européenne, dont elle fait en même temps partie, selon une dialectique assez élaborée ?

La France coopère aussi avec les acteurs infra-étatiques que sont les collectivités, d'abord les collectivités d'outre-mer elles-mêmes. La Nouvelle-Calédonie constitue une collectivité à part entière. Je pense aussi aux collectivités d'outre-mer que sont la Polynésie française et Wallis et Futuna et aux collectivités de la métropole, qui ont-elles-mêmes des relations de coopération avec l'extrême Pacifique. C'est de ces deux axes de coopération (supra-étatique et infra-étatique) dans le Pacifique qu'il sera question au cours de cette deuxième table ronde.

1. Les pays et territoires d'outre-mer français, têtes de pont de l'Union européenne ?

*M. Maurice Ponga,
Député européen,
circonscription Outre-mer, section Pacifique*

Monsieur le Premier Ministre,
Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames, Messieurs les Sénateurs,
Mesdames, Messieurs les Députés,
Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux d'être avec vous aujourd'hui pour discuter des Pays et territoires d'outre-mer et du rôle qu'ils peuvent jouer au niveau du Pacifique grâce à leur appartenance européenne. Outre les questions économiques, commerciales ou encore culturelles, il est selon moi crucial que l'Union européenne renforce sa présence via ses PTOM dans le Pacifique pour des raisons politiques et géostratégiques. Le Pacifique, c'est l'avenir !

Faire que les PTOM soient des têtes de pont de l'Union – c'est un défi et une nécessité que ces derniers doivent relever, j'en suis convaincu.

En tant qu'élu originaire d'un PTOM au Parlement européen et représentant la section Pacifique de la circonscription outre-mer, j'ai conscience de la nécessité de mieux faire connaître nos territoires afin qu'ils soient des « porte-avions » européens, des relais de l'Union dans le Pacifique. Une initiative comme ce colloque permet de mieux sensibiliser l'ensemble des acteurs intéressés et de mettre en lumière l'importance politique et géostratégique de la région Pacifique, je souhaitais donc remercier chaleureusement le Président Jean-Pierre Bel d'avoir parrainé cet événement.

Comme le nombre d'experts est important et le temps limité, je souhaitais partager avec vous quelques réflexions sur les actions qui devraient être, selon moi, menées, pour que les PTOM deviennent véritablement des têtes de pont de l'Union dans leur région respective. Ces actions doivent être menées, à mon sens, à trois niveaux.

Tout d'abord, il est capital que les institutions européennes, c'est-à-dire mes collègues au Parlement européen, la Commission européenne, le Conseil, mais également le Comité économique et social européen tiennent compte des PTOM dans les différentes politiques mises en place au niveau européen. C'est là mon principal défi au niveau législatif – inclure une référence expresse aux PTOM dans les prochains programmes européens pour

la période 2014/2020 pour que ces derniers y participent effectivement. Il s'agit notamment des programmes ERASMUS en matière d'éducation et de formation, Horizon 2020 pour la recherche ou encore LIFE pour la protection de l'environnement et le changement climatique. Mieux intégrés dans les politiques européennes, ils défendront mieux les valeurs et les ambitions européennes dans leur région. Mais c'est également un travail sur la nouvelle décision d'association, qui fixera le cadre des relations entre l'Union et ses PTOM. Il est important de s'assurer que les bases de cette nouvelle association sont renforcées et pérennes pour nos PTOM.

En outre, les citoyens européens doivent mieux être informés sur les PTOM et leur rôle de relais européens dans le monde. Par citoyens européens j'entends ceux qui vivent dans les PTOM et ceux qui vivent sur le continent.

Les Européens du continent connaissent très peu nos territoires et les richesses qu'ils contiennent. C'est un défi majeur que j'essaie de relever dans le cadre de mon mandat parlementaire : mieux faire connaître les PTOM en organisant régulièrement des conférences sur le sujet.

Mais la réciproque est nécessaire. Il faut que les Calédoniens, les Wallisiens, les Polynésiens sachent ce qu'est l'Europe et ce qu'elle peut leur apporter. Tous les ans, j'invite au Parlement européen des jeunes, des femmes, des agriculteurs du Pacifique... pour qu'ils voient ce qu'est l'Europe et qu'ils deviennent des ambassadeurs de l'Europe dans le Pacifique. Pour moi c'est un point très important. Il faut rapprocher l'Europe de ses citoyens.

Enfin, nous devons également renforcer les liens entre les pays voisins des PTOM du Pacifique – qu'ils soient des pays en développement ou bien des pays développés. J'étais au Suriname au mois de novembre dernier au sein de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP – Union européenne. Un des thèmes abordés était les relations entre les PTOM et les Pays ACP. Durant les débats, de nombreux représentants des Pays ACP ignoraient l'existence même des PTOM. Il faut donc travailler avec les pays de la région Pacifique afin qu'ils comprennent ce que sont nos territoires et la relation qu'ils entretiennent avec l'Union européenne. Car les États du Pacifique entretiennent avec l'Union européenne des relations étroites. Les PTOM doivent être intégrés et valorisés dans le cadre des relations bilatérales ou régionales que l'Union européenne entretient avec les Pays du Pacifique.

C'est lorsque ces trois relais seront bien utilisés et valorisés que les PTOM pourront véritablement être des têtes de pont de l'Union dans le Pacifique, en diffusant les valeurs européennes, en participant aux programmes de développement européens avec les Pays ACP, et aux programmes de coopération avec l'Australie ou encore la Nouvelle-Zélande. C'est selon moi une démarche nécessaire pour que l'Union européenne devienne un acteur incontournable dans la région pacifique et qu'elle s'impose vis à vis des autres puissances présentes, comme la Chine, la Corée et le Japon ou encore les États-Unis.

Je vous remercie.

***M. Theodore Saramandis,
Chef de Task Force Europe Aid, Commission européenne***

Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Président de la Délégation sénatoriale à l'outre-mer,
Monsieur le Premier ministre,
Messieurs les Sénateurs,
Messieurs les Députés européens,
Messieurs les Députés,
Monsieur l'Ambassadeur,
Messieurs les Représentants des pays et territoires d'outre-mer français,
Mesdames, Messieurs,

Merci pour cette invitation à un colloque fort intéressant et au cœur des priorités de la Commission. Vous avez convié des éminentes personnalités qui grâce à leurs expériences et expertises enrichiront la réflexion autour du thème du colloque « *La France dans le Pacifique : quelle vision pour le 21^{ème} siècle?* ».

Pour ma part, et après l'intervention de M. Ponga je souhaiterais apporter quelques éléments complémentaires en me concentrant sur les relations entre l'Union européenne et les Pays et territoires d'outre-mer.

L'association des Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) à l'Union Européenne s'appuie, comme vous le savez, sur un héritage d'histoire partagée, de valeurs communes et de coopération économique et commerciale. Cette relation privilégiée est ancienne puisqu'elle remonte à l'entrée en vigueur du traité de Rome en 1958 et elle découle des relations constitutionnelles que ces pays et territoires entretiennent avec ces quatre États membres.

Aujourd'hui, les pays et territoires d'outre-mer sont au nombre de 26, répartis sur tous les océans et comptent au total un peu plus d'un million d'habitants. Ils sont liés à 4 États membres de l'Union européenne : le Royaume-Uni (12), la France (7), les Pays-Bas (6), le Danemark (1). Ils ne font pas partie du territoire douanier de l'Union et sont en dehors du marché intérieur. La législation de l'Union ne leur est donc pas applicable.

La décision d'association de 2001 liant les PTOM et l'Union européenne définit le cadre légal de promotion du développement social et économique des PTOM et de leurs relations économiques avec l'UE. Cette

décision prend fin le 31 décembre 2013. Or, depuis son adoption en 2001, le contexte régional et international dans lequel les PTOM opèrent a considérablement changé. De nouvelles priorités politiques ont vu le jour aux niveaux européen et international (l'environnement, le changement climatique, la gestion durable des ressources naturelles, etc.) et la structure du commerce mondial a évolué. Ainsi, le renouvellement de ce cadre d'association est nécessaire et essentiel pour les PTOM.

Sa révision a été engagée depuis 2008¹ et s'est achevée avec l'adoption par la Commission, le 16 juillet 2012, d'une proposition de nouvelle décision d'association liant les PTOM à l'UE. Cette proposition fait actuellement l'objet de discussions au sein du Conseil en vue de son adoption – à l'unanimité – par les États membres.

Dans sa proposition de décision d'association, la Commission a fixé quatre objectifs qui correspondent aux priorités de développement des PTOM et à leurs défis spécifiques :

- l'accroissement de leur compétitivité ;
- le renforcement de leur capacité d'adaptation ;
- la réduction de leur vulnérabilité ;
- la promotion de leur coopération avec d'autres partenaires.

La Commission considère que la relation particulière entre l'Union et les PTOM devrait s'éloigner de l'approche traditionnelle de coopération au développement pour s'orienter vers un partenariat réciproque favorisant le développement durable de ceux-ci. En outre, la solidarité entre l'Union et les PTOM devrait reposer sur leur relation unique et leur appartenance à la même « famille européenne ». La Commission considère que l'association entre l'Union et les PTOM doit reposer sur des objectifs, des principes et des valeurs qui sont communs aux PTOM, aux États membres dont ils relèvent et à l'Union.

En tant que promoteurs de ses normes et de ses valeurs, les PTOM sont des avant-postes et des atouts de l'Europe. Ils sont appelés à participer au rôle qu'elle aspire à jouer au plan mondial. Situés dans l'Océan Indien, les Caraïbes, l'Atlantique ou dans le Pacifique, ils sont en prise directe avec les nouveaux enjeux auxquels l'Europe doit aussi faire face, tels que la globalisation des échanges, les nouveaux défis environnementaux, les risques liés aux perturbations climatiques. Leur développement durable est donc nécessaire.

¹ Consultation publique sur le livre vert relatif à « L'avenir des relations entre l'Union Européenne et les PTOM ». Cette réflexion s'est poursuivie avec la communication de la Commission « Éléments d'un nouveau partenariat entre l'Union européenne et les PTOM » en 2009 et la signature d'un document de position commune États membres-PTOM le 28 février 2011 à Nouméa.

Avec leurs atouts naturels et les opportunités d'action qu'ils offrent, les PTOM sont susceptibles de devenir des pièces essentielles dans les stratégies de l'Union européenne et des contributeurs innovants dans le cadre des négociations internationales. Dans ce contexte, créer des « centres d'expérience et d'expertise » pourrait se rapporter à l'application et à la promotion de normes élevées, y compris internationales, par exemple dans les domaines de l'environnement, de la sécurité des aliments et de la santé des consommateurs.

Les PTOM se caractérisent tous par la richesse de leur biodiversité. L'utilisation durable et la protection de cette biodiversité y gagneraient si la documentation scientifique et l'accès aux résultats de la recherche et de l'innovation étaient améliorés. De même, l'application de normes internationales en matière de sécurité des aliments et de santé animale et végétale pourrait faciliter les échanges entre les PTOM et leurs partenaires commerciaux, y compris les États membres de l'Union.

L'engagement de l'Union en faveur des normes environnementales et son rôle en tant qu'acteur mondial dans la lutte contre le changement climatique pourraient être précieux tant pour l'Union que pour les PTOM. La Commission estime que la biodiversité et le patrimoine naturel des PTOM pourraient faire l'objet d'une coopération renforcée axée sur la recherche, l'innovation et leur préservation. Un partenariat dans le domaine de l'environnement pourrait profiter aux deux parties.

Compte tenu de la situation géographique des PTOM, il convient, dans l'intérêt de toutes les parties, qu'ils coopèrent avec leurs voisins – malgré les statuts différents des divers acteurs d'une zone géographique donnée au regard du droit de l'Union –, en se concentrant particulièrement sur les questions d'intérêt commun et la promotion des valeurs et des normes de l'Union.

À cet égard, la Commission a réservé une place importante à la coopération et à l'intégration régionales dans sa proposition de décision d'association. En effet, toute action de coopération et d'insertion régionale est encouragée par la Commission européenne qui se félicite de voir les PTOM choisir des projets qui leur permettent de trouver des partenariats avec leurs voisins géographiques. C'est le cas pour les PTOM du Pacifique.

La Commission est particulièrement attentive à ce que les PTOM réussissent leur intégration régionale et développent la coopération régionale notamment pour les raisons suivantes :

- certaines problématiques ne peuvent trouver des réponses efficaces qu'à l'échelon régional (ex : plan de lutte contre les catastrophes naturelles, de protection de la biodiversité) ;

- le développement de petites économies insulaires passe par la recherche d'économie d'échelle et l'accès à des marchés régionaux ;

– les PTOM peuvent constituer des moteurs de développement dans les zones géographiques dans lesquelles ils se situent ;

– les PTOM peuvent participer à la diffusion des valeurs européennes qu’ils partagent dans leur propre région.

La Commission est prête à soutenir des projets portant sur des actions qui concernent plusieurs PTOM ou un PTOM et une entité tierce de sa région (État ACP ou autre, région ultrapériphérique, organisme régional). Compte tenu de l’importance du sujet, les montants alloués à ce type de projets ont, au fil des années, sensiblement progressé : 8 millions d’euros au titre du IX^{ème} FED, 40 millions d’euros au titre du X^{ème} FED. Pour la période post 2013, la Commission propose de porter l’allocation régionale pour les PTOM à 105 millions d’euros.

Le Plan Pacifique, qui concerne la période 2005-2015 et à l’initiative du Forum des îles du Pacifique, vise à stimuler la croissance économique, le développement durable, la bonne gouvernance et la sécurité pour les pays du Pacifique. Le moyen affiché est celui de la coopération régionale. Cette dynamique encourage la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française et Wallis-et-Futuna à développer le potentiel d’une coopération avec les pays ACP du Pacifique dans des domaines variés tels que la recherche, l’environnement, ou encore la formation professionnelle. Ces PTOM peuvent s’afficher comme des déclencheurs d’une croissance durable au service du développement économique et social de la région.

En complément de ces initiatives régionales, l’Union développe une stratégie de coopération régionale dans le Pacifique. À ce titre, le projet financé sous le X^{ème} FED, « *Initiative des Territoires du Pacifique sud pour la gestion de l’Environnement* » (INTEGRE) vise à renforcer la coopération régionale entre les PTOM et les pays du Pacifique inclus dans le groupe ACP et à agir dans la lutte contre les impacts du changement climatique dans les PTOM du Pacifique. Sur les recommandations de la Commission, le projet a évolué pour étendre sa dimension régionale et mettre l’accent sur la coopération régionale et l’intégration dans des actions régionales existantes, notamment via une collaboration avec le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique.

Parallèlement aux efforts menés pour développer et promouvoir la coopération régionale, l’Union européenne est attentive aux efforts des PTOM pour leur développement économique, social et environnemental. Ainsi, des ressources du Fonds européen de développement (FED) sont mobilisées pour accompagner les stratégies des PTOM. Au total, 192 millions d’euros depuis le VI^{ème} FED ont été alloués aux Pays et territoires d’outre-mer.

Dans le cadre des PTOM du Pacifique et au titre du X^{ème} FED, 58,49 millions d’euros ont été alloués en soutien à leurs stratégies territoriales.

Ainsi, à Wallis et Futuna, il est prévu d’allouer 16,49 millions d’euros pour aider le « désenclavement économique » en portant l’accent sur la

desserte maritime à Wallis et Futuna, et en particulier les infrastructures portuaires de Futuna ainsi que le transport maritime entre les deux îles. Par ailleurs, ce montant sera également utilisé pour accompagner le Territoire, à travers une assistance technique appropriée, dans l'élaboration de politiques publiques de développement afin de développer un nouveau modèle de développement économique et social.

En Nouvelle-Calédonie, et en continuité avec le programme financé au titre du IX^{ème} FED, l'Union européenne soutient, avec 19,81 millions d'euros, la mise en œuvre de la stratégie territoriale de formation professionnelle continue qui vise à développer l'accès aux formations et accompagner les bénéficiaires, développer l'employabilité et la mobilité des bénéficiaires, assurer l'adéquation du dispositif de formation et de certification aux besoins des acteurs sociaux économiques et des attentes politiques.

En Polynésie française, il est envisagé de mobiliser 19,79 millions d'euros pour soutenir la politique sectorielle de l'eau (*l'objectif spécifique de cette action est de doter la Polynésie française d'une politique sectorielle de l'eau et d'un programme sectoriel opérationnel, élaborés de manière participative*), la bonne gouvernance financière (*l'objectif spécifique est l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme crédible de réformes de la gestion des finances publiques*), et le renforcement des capacités institutionnelles pour la bonne gestion des fonds européens (*l'objectif spécifique est l'amélioration des performances et de l'efficacité de la Polynésie française dans la gestion, la coordination et la conduite des programmes financés par l'Union européenne*).

La Commission aspire à renforcer davantage les liens privilégiés qui caractérisent la relation entre l'Union européenne aux pays et territoires d'outre-mer à travers une relation plus réciproque ciblée sur le développement durable des PTOM (à savoir, un modèle de développement qui concilie les activités économiques et le bien-être social à long terme tout en préservant les ressources naturelles et les écosystèmes pour les générations futures) et qui pourrait, en même temps, contribuer à la promotion des valeurs et des normes de l'Union européenne dans le reste du monde.

***M. Ibrahim Moussouni,
Responsable du département des politiques européennes
d'insertion régionale et de valorisation de l'Outre-mer,
Ministère des outre-mer***

Le travail que nous faisons au sein du ministère des outre-mer est largement partagé avec les pays et territoires d'outre-mer. Nous tenons la plume à deux. Nous travaillons très régulièrement en vue d'élaborer les positions françaises exprimées officiellement au sein du groupe ACP qui examine au mois de septembre la décision d'association UE/PTOM. Ce travail est notamment alimenté par le ministère des affaires étrangères.

Mon propos portera d'abord sur les attentes et demandes des pays et territoires d'outre-mer. Rappelons que la position commune de 2003 insistait sur la nécessité de remplacer, dans la relation entre l'Union européenne et les PTOM, le parallélisme avec la relation UE-ACP par une autre forme dans le cadre d'une approche renouvelée. Elle soulignait aussi la nécessité de renforcer le dialogue politique et institutionnel. Il est vrai que, ces dix dernières années, chacun des Forums Union européenne-PTOM a apporté des avancées dans le contenu des échanges et dans la forme que prennent ces échanges avec l'Union européenne.

Parmi les positions défendues par les PTOM, partagées par l'État dans le cadre de documents communs, rappelons qu'un message important, porté lors du Forum PTOM de 2008, insistait sur la nécessité de mieux valoriser les atouts des PTOM qui sont des avant-postes de l'Union européenne, particulièrement dans le Pacifique. Ils constituent aussi des laboratoires de biodiversité irremplaçables et concentrent une part significative du patrimoine naturel. Ils ont expérimenté des solutions innovantes en matière de lutte contre le changement climatique, dont pourraient profiter de nombreux pays de l'Union européenne.

Il apparaît par ailleurs la nécessité de moderniser le régime commercial applicable aux PTOM, notamment pour prendre en compte l'érosion progressive des préférences commerciales accordées par l'Union européenne aux PTOM. Il faut également renforcer les échanges commerciaux de l'Union européenne avec les PTOM, en les aidant notamment en termes d'accessibilité numérique ou du point de vue des infrastructures de transport. De ce point de vue, le budget proposé pour la période 2014-2020 nous paraît faible. Le budget proposé n'est supérieur que de 2 millions d'euros à ce qui est accordé actuellement aux PTOM dans leur globalité. Il existe cependant d'autres voies d'action pour travailler avec l'Union européenne.

Quels sont les principaux éléments des positions exprimées officiellement par les autorités françaises dans le cadre des négociations

relatives à la DAO ? Les autorités françaises souhaitent que la compétitivité économique soit mieux reflétée dans la DAO. À ce titre, l'Union européenne pourrait nous aider à trouver les moyens de développer des marchés de niche et des produits à haute valeur ajoutée, par la valorisation des produits des PTOM, notamment par l'appui à la promotion et à l'étiquetage. Il est également nécessaire que soient élargis les domaines de coopération. Nous avons demandé l'inclusion des infrastructures, du tourisme et de l'agriculture, ce qui semble acquis pour les infrastructures. La situation est plus discutée pour le reste. Nous demandons une simplification drastique des procédures. Si je faisais une comparaison avec les fonds structurels, les quatre départements d'outre-mer reçoivent aujourd'hui 3,2 milliards d'euros, que chacun des préfets gère avec une large autonomie, bien que leur cadre soit assez contraint. En ce qui concerne les PTOM français, les crédits s'élèvent à 99 millions d'euros et les procédures de programmation sont horriblement complexes, avec des allers et retours incessants entre Bruxelles et chacun des territoires.

S'agissant de la coopération régionale, nous constatons avec satisfaction que l'enveloppe augmente sensiblement. Il est important que ces efforts s'accompagnent de mesures concrètes qui permettent de donner une effectivité aux actions de coopération régionale. Nous aurions souhaité par exemple que des actions de coopération puissent être menées entre des PTOM de zones différentes. Ce principe semble acquis. Nous imaginons par exemple que les TAAF puissent coopérer avec le Groenland sur des questions de changement climatique. Mon département est très vigilant aux négociations qui se déroulent au sein du Conseil sur les programmes horizontaux de l'UE (Horizon 2020, Erasmus...) afin de s'assurer que les PTOM ne sont pas oubliés. Au-delà de leur inscription dans les règlements relatifs à ces programmes, il faut les moyens de rendre effective l'accessibilité de ces programmes aux PTOM français et à d'autres acteurs.

Mme Chloé Calvignac,
Correspondante pour le suivi des affaires européennes,
Service de la coopération régionale et des relations extérieures,
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Je serai immanquablement amenée à évoquer des questions abordées par les intervenants précédents. Je me limiterai donc à vous faire part du potentiel et des perspectives de la Nouvelle-Calédonie en tant que tête de pont de l'Union européenne dans le Pacifique. Bien sûr, certains éléments de ma présentation peuvent également s'appliquer aux autres Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) de la région.

Cette intervention a été préparée avec ma collègue Peggy Roudaut, Chef adjointe du Service de coopération régionale et des relations extérieures.

Pour pouvoir être tête de pont, il faut bien sûr disposer d'atouts. Mise en pratique des valeurs et principes de l'Union européenne, citoyenneté européenne de ses ressortissants, excellence dans des domaines d'intérêt commun avec les Petits États Insulaires en Développement, liens historiques et culturels forts avec les pays de la zone et, bien sûr, volonté affichée de renforcer son intégration régionale sont les principaux atouts de la Nouvelle-Calédonie pour pouvoir assumer ce rôle.

Ils prédisposent la Nouvelle-Calédonie à être le porte avion, la vitrine ou encore l'un des postes avancés de l'Union européenne dans le Pacifique. Et pourtant, le bilan qui a pu être dressé dans le cadre de réflexions récentes démontre que ces atouts ne sont pas suffisamment exploités¹.

Quelles en sont les raisons ? Nous examinerons d'abord les difficultés à contourner, puis nous présenterons quelques domaines concrets dans lesquels les atouts de la Nouvelle-Calédonie pourraient être mieux exploités. Enfin, nous verrons les principales pistes étudiées pour pallier les difficultés rencontrées.

Les difficultés à contourner : j'en citerai deux qui me semblent les plus importantes.

Tout d'abord, les spécificités, atouts et compétences des PTOM sont souvent peu connus des décideurs européens, et de nos partenaires dans la région. Manque de visibilité et de connaissance des savoir-faire des PTOM, mais aussi un positionnement difficile (ni région ultrapériphérique, ni pays

¹ C'est dans ce contexte que la Commission a proposé en 2012 d'inclure, dans la stratégie UE-Pacifique, l'objectif d'encourager une intégration régionale réussie des PTOM et de renforcer leur capacité à promouvoir les valeurs de l'UE et à devenir les catalyseurs d'une croissance inclusive et durable au service du développement humain dans la région.

tiers ACP) qui ne favorise pas toujours une valorisation optimale du rôle qu'ils peuvent jouer.

Par ailleurs, les partenariats, politiques de développement et outils financiers vis-à-vis des PTOM et des pays ACP cohabitent davantage qu'ils ne se complètent. Ainsi, les modes de programmation régionale du FED ne permettent pas le montage de vrais projets de partenariat ACP-PTOM. Ce n'est que récemment que les stratégies régionales de l'UE précisent le rôle que peuvent jouer les PTOM et intègrent des objectifs qui leur sont dédiés (stratégies Union européenne-Caraïbes et Union européenne-Pacifique), cela constitue une avancée positive à souligner.

Il y a trois « domaines » dans lesquels les atouts de la Nouvelle-Calédonie pourraient être mieux exploités.

Il s'agit d'abord du dialogue politique dans lequel la Nouvelle-Calédonie pourrait jouer un rôle plus important, par exemple dans le cadre des institutions communes de l'UE avec les pays ACP et avec les organisations régionales. Ce rôle renforcé s'inscrirait parfaitement dans l'objectif de l'UE d'accroître sa visibilité dans la région, et avec la nécessité de défendre plus efficacement les valeurs de l'Union et les objectifs et intérêts communs dans les enceintes multilatérales ou lors de négociations internationales.

Il s'agit aussi de reconnaître l'expertise des PTOM dans certains domaines d'intérêt particulier pour la région et de renforcer leur participation aux projets financés par l'Union européenne dans les pays ACP. La Nouvelle-Calédonie a par exemple une expertise considérable en gestion de l'environnement et des techniques environnementales.

Troisième domaine, il s'agit bien sûr de porter des projets européens résultant de solides partenariats et synergies entre Pays ACP et PTOM en allant au-delà de la simple association des uns aux projets des autres¹.

Voilà donc trois domaines, dialogue politique, partage de l'expertise des PTOM, montage de projets régionaux, dans lesquels nous considérons que des progrès substantiels pourraient être accomplis.

Quelles sont les pistes de travail ?

Certains pourront souligner qu'il s'agit de questions de « tuyauterie administrative et financière », mais la résolution de ces questions opérationnelles constitue le socle d'une intégration et d'un développement régional réussis.

¹ La majorité des projets est portée, sous les 9^{ème} et 10^{ème} FED, par les seuls ACP ou par les seuls PTOM, avec une simple « dimension régionale » et un bénéfice indirect aux pays ACP ou aux PTOM. C'est le cas par exemple du projet TEP VERTES, qui a inclus un échange de bonnes pratiques avec les pays ACP. C'est aussi le cas de projets ACP tels que PROC-FISH et SCI-FISH auxquels les PTOM ont été associés via les programmes de pêche hauturière de la CPS. Pour le projet du 10^{ème} FED, INTEGRE, les PTOM se sont efforcés d'identifier des « projets miroirs » mis en œuvre dans les ACP (notamment le projet RESCUE) pour répondre aux demandes de renforcement de la coopération PTOM-ACP.

Il s'agit notamment de :

– adopter un nouveau mode de programmation régionale, qui permettrait aux PTOM d'utiliser les fonds pour des projets réunissant un PTOM avec un ou plusieurs ACP sur une thématique choisie¹, tout en encourageant la mise en œuvre de projets par des organisations régionales dont les ACP et les PTOM sont membres, comme c'est le cas par exemple de la CPS² ;

– mettre en place de manière pérenne une instance de concertation, qui réunirait tous les acteurs de la coopération régionale pour fixer les priorités stratégiques de développement, partagées par les PTOM et les ACP et en cohérence avec celles de l'Union européenne. Il convient de noter des premières avancées dans ce domaine, à travers l'association des PTOM du Pacifique à plusieurs réunions organisées par la délégation de l'Union européenne à Fidji sur la programmation régionale des pays ACP ;

– faciliter un meilleur accès à l'information sur les appels d'offre de marchés publics auprès des parties prenantes intéressées des PTOM. Cela doit s'inscrire dans une stratégie plus globale de promotion des savoir-faire des PTOM dans la zone, et du renforcement de leur visibilité.

Une meilleure exploitation du rôle que peuvent jouer les PTOM, tant sur le plan politique qu'opérationnel, présente donc un intérêt non négligeable pour l'Union européenne et ses États membres, en permettant de participer au renforcement de l'intégration régionale et au développement inclusif des pays et territoires du Pacifique.

À ce titre, le maintien de la présence physique de la Commission européenne dans un PTOM nous semble essentielle afin de démontrer la cohérence de son approche et de promouvoir ce rôle renforcé pour les PTOM. Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a proposé d'héberger le bureau régional de la BEI à Nouméa, qui pourrait ainsi accueillir une plate-forme d'organisations régionales et européennes, favorisant des synergies et une émulation sur les dossiers régionaux et européens.

¹ C'est ce que font entre eux les pays ACP, comme par exemple le projet North-REP sur les énergies renouvelables entre FSM, Palau et RMI.

² La CPS a d'ailleurs été choisie pour la mise en œuvre du projet INTEGRE pour faciliter les synergies avec les pays ACP.

2. L'État et les collectivités d'outre-mer : quelles compétences en matière de relations internationales ?

*M. François Bockel,
Chef du Service de la coopération régionale et des relations extérieures,
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie*

Nous devons comprendre, dans cette thématique n° 2, dans quelle mesure, dans le Pacifique, les compétences internationales des collectivités françaises leur permettent de contribuer à l'action internationale de la France en Océanie au travers de leurs propres politiques régionales.

En Nouvelle-Calédonie cette imbrication de l'action de la collectivité dans la politique extérieure de la France dans cette région nous semble évidente ! J'en veux pour preuve, de façon très symbolique, la collaboration entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'État qui a permis le lancement extrêmement rapide d'une opération humanitaire à Fidji il y a trois semaines à la suite du passage du cyclone Evan. Ce n'est qu'un exemple, mais il symbolise très bien cette communauté d'action.

Je voudrais pour commencer vous donner un bref aperçu des compétences internationales de la Nouvelle-Calédonie.

Conformément à l'Accord de Nouméa du 5 mai 1998, la coopération régionale et les relations extérieures relèvent du principe de la souveraineté partagée. Cette notion, très forte, assoit l'ensemble du dispositif législatif reconnaissant à la Nouvelle-Calédonie toute une série de compétences institutionnelles internationales qui sont déclinées de façon opérationnelle dans la loi organique du 19 mars 1999. C'est au Président du gouvernement que revient l'exercice de cette compétence. Il peut évidemment se faire représenter dans l'exercice de ces vastes attributions.

La Nouvelle-Calédonie ne dispose pas de la personnalité juridique internationale au contraire des Îles Cook et de Niue qui, bien que non-souverains, peuvent prendre librement des engagements internationaux, le cas échéant divergeant des positions de leur État de tutelle, la Nouvelle-Zélande.

Mais il n'en demeure pas moins que le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dispose d'un très large panel de compétences en matière internationale.

Il peut ainsi négocier et signer, sous le contrôle de l'État, tout engagement international régional intervenant dans le domaine des compétences de la Nouvelle-Calédonie. Il peut aussi, mais cette fois dans le domaine des compétences de l'État, être habilité par celui-ci à agir, en son

nom, sous son contrôle, en négociant et en signant des accords internationaux régionaux.

Le président du gouvernement représente en outre la Nouvelle-Calédonie auprès des organisations internationales dont elle est membre.

C'est aussi dans ce cadre institutionnel qu'il est prévu que la Nouvelle-Calédonie pourra disposer de représentations auprès des États et territoires du Pacifique.

À la seule lecture de ces importantes attributions du président du gouvernement, nous percevons le caractère éminemment partenarial qui nous lie à l'État. Ce dispositif nous oblige à la communication permanente, à la réflexion commune et parfois même à la codécision. Ce statut facilite donc incontestablement l'imbrication en Nouvelle-Calédonie de l'action internationale de l'État et de la collectivité.

Mais quelle est la caractérisation opérationnelle de ces compétences statutaires ? Comment très concrètement se traduisent ces compétences sur le terrain et dans quelle mesure notre action entre-t-elle dans un partenariat étroit avec l'État qui justifierait l'inclusion de cette dimension dans la vision de la France de sa politique dans le Pacifique au 21^{ème} siècle ?

En matière de coopération bilatérale tout d'abord, nous conduisons depuis plusieurs années une démarche de diversification de notre champ de coopération au développement, donc à destination des États les plus pauvres de la zone. Nous menons ainsi de nombreuses actions de coopération au Vanuatu, à Fidji et à Tonga. Nous souhaitons à présent nous tourner vers d'autres partenaires comme les Îles Cook ou la Papouasie-Nouvelle-Guinée avec lesquels nous partageons d'importants domaines d'intérêt commun.

Nous conduisons par ailleurs des actions de coopération dite « *d'égal à égal* » avec nos grands voisins, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il s'agit là davantage de coopérations administratives, universitaires, économiques ou encore infrastructurelles et industrielles. À titre d'exemple, nous échangeons, périodiquement, avec nos partenaires australiens, dans le domaine de la desserte aérienne et nous souhaitons accroître nos échanges dans le domaine de l'harmonisation des normes industrielles.

Cet axe fondamental de notre action extérieure s'appuie sur deux types d'outils essentiels : d'une part, les consultations bilatérales entre administrations et la réunion de commissions mixtes (Australie et Vanuatu) ; et d'autre part, c'est un outil en cours de construction, notre réseau de délégués pour la Nouvelle-Calédonie auprès des États et territoires du Pacifique. Sur ce deuxième outil, il convient de préciser qu'il est sans précédent en France, il consiste en une représentation officielle d'un territoire infra-étatique auprès d'un État souverain.

En matière de coopération multilatérale ensuite, nous avons depuis quelques années pris conscience du formidable levier que constituaient les organisations internationales régionales pour notre insertion dans la zone.

Nous avons donc engagé un travail de renforcement de notre implication au sein des instances multilatérales dont nous sommes membres.

Concernant d'abord la Communauté du Pacifique (la CPS) dont nous accueillons le siège à Nouméa, nous devons utiliser ce privilège et le valoriser. La CPS nous permet d'accroître efficacement notre poids dans la région Pacifique et, de ce fait, celui de la France. Pour mémoire, il s'agit d'une des six organisations intergouvernementales présentes sur le territoire français : elle emploie 600 personnes et constitue la plus importante organisation internationale d'Océanie. Il s'agit d'une organisation technique.

Concernant ensuite le processus de modification de notre statut au sein du Forum des Îles du Pacifique qui constitue cette fois l'organisation politique du Pacifique, en quelque sorte notre « *Conseil européen* » : nous n'en sommes aujourd'hui que membre associé et souhaitons accéder au statut de membre à part entière de cette organisation. Mais cette démarche est longue parce qu'elle implique que nous puissions, en accédant à ce nouveau statut, nous positionner sur des thématiques qui dépassent largement le cadre de nos compétences. Nous devons déterminer dans les mois qui viennent, avec l'État, le *modus operandi* qui nous permettra au sein du Forum de représenter l'État au titre de la Nouvelle-Calédonie sur ces thématiques régaliennes et de satisfaire le souhait des membres de cette organisation que l'ensemble de ses États et territoires membres puissent participer à l'ensemble des décisions prises par l'organisation.

Dans ces deux domaines d'action extérieure (bilatérale et multilatérale), nous constatons donc que, quotidiennement, nous co-agissons avec l'État. Rien en effet ne serait aussi simple sans l'aide considérable du réseau diplomatique français dans le Pacifique. De même, sans notre excellente collaboration avec le Secrétaire permanent pour le Pacifique et le Ministère de l'outre-mer, notre action multilatérale n'aurait pas la portée qui est aujourd'hui la sienne. Il s'agit donc d'un partenariat de tous les instants qui, je le crois, définit parfaitement le rôle que peuvent jouer les collectivités françaises dans la politique extérieure de la France dans le Pacifique. La vision de long terme qu'aura la France de sa politique extérieure dans le Pacifique devra donc aussi reposer sur ce partenariat État – Collectivités, parce que ces collectivités seront, dans l'océan du 21^{ème} siècle, les meilleures ambassadrices des valeurs de la France et de l'Europe.

M. Hadelin de La Tour du Pin, modérateur :

Je rappelle qu'il existe depuis fin 2012 un délégué pour la Nouvelle-Calédonie au sein de l'ambassade de France en Nouvelle-Zélande, à Wellington. Il a le statut diplomatique et travaille avec l'équipe de l'ambassade en représentant la Nouvelle-Calédonie. Il s'agit d'une percée conceptuelle considérable dans le système juridique et diplomatique français. Cela ne s'était jamais fait avant. Il a fallu travailler un certain temps pour trouver les textes et les moyens permettant à un tel dispositif de « tenir » dans

l'ordre constitutionnel et juridique français. Cela a pu fonctionner car nous avons eu un bon candidat et parce que tout le monde s'est attelé à la tâche. Le gouvernement français et le gouvernement de Nouvelle-Calédonie souhaitent qu'il y ait d'autres délégués de ce territoire, au cours des deux ou trois années qui viennent, dans les pays voisins du Pacifique, voire un peu plus loin.

M. Jean-Marc Regnault,
Chercheur associé à l'Université de la Polynésie française

Avec l'évolution institutionnelle prévisible de la Nouvelle-Calédonie (qu'elle choisisse ou non de rester attachée à la République), avec celle de la Polynésie française où la devise et les grands principes républicains sont respectés de façon aléatoire ou ambiguë, et sans parler de Wallis et Futuna, les collectivités françaises sont-elles encore ou seront-elles des images de la France ?

Si la Nouvelle-Calédonie a été longtemps une contre-image de la France avant d'être prise en exemple de résolution intelligente des conflits, que penser de l'image donnée par la très instable Polynésie¹ avec ce que des universitaires ont appelé « les dérives de l'autonomie »² ou avec le « pacte de corruption » dénoncé par les représentants de la Justice ?

D'une façon plus générale, il faudrait retenir la question posée par Sarah Mohamed Gaillard dans sa thèse : « encore combien de temps [les collectivités françaises d'Océanie] peuvent-elles permettre à la France d'exercer son influence dans cette région ? »³.

L'insertion régionale des collectivités françaises – qui devrait théoriquement prolonger la volonté française de rayonner en Océanie – a pris beaucoup de retard, mais elle soulève aussi de multiples questions.

Par exemple, cette recommandation est-elle vue par la France comme un moyen de se désengager ?

Le slogan d'intégration régionale souvent répété par le Gouvernement central⁴ et l'Union européenne reste au stade de vœu pieux malgré les institutions régionales (Communauté du Pacifique et Forum⁵). Les projets de marché commun océanien n'aboutissent pas. De plus, les économies de chaque pays ou territoire du Pacifique Sud présentent d'énormes disparités en matière de salaires et de droit du travail. Comme le note l'économiste Klaus-Gerd Giesen : « *Le commerce intra-Océanie reste structurellement faible. Une*

¹ Sémir Al Wardi, Jean-Marc Regnault, Tahiti en crise durable. Un lourd héritage, *Les éditions de Tahiti, 2011 (diffusion L'Harmattan).*

² Sémir Al Wardi, Tahiti Nui ou les dérives de l'autonomie, *L'Harmattan, 2008.*

³ Sarah Mohamed-Gaillard, L'archipel de la puissance ? *La politique de la France dans le Pacifique Sud de 1946 à 1998, Éditions P.I.E. Peter Lang, Bruxelles, Berlin, New York, 2010, p. 407.*

⁴ À Nouméa, fin août 2011, le président de la République reprit ce thème : « Je suis convaincu qu'il faudra réfléchir au rapprochement des uns et des autres. [...] Ce que nous avons fait en Europe, n'y aurait-il pas moyen de le poursuivre ici, dans le Pacifique, entre vous ? ».

⁵ Nathalie Mgrudovic, La France et le Pacifique Sud. Les enjeux de la puissance, *L'Harmattan, 2008, 440 p.*

intégration commerciale régionale complète, à l'instar de l'intégration européenne, n'apporte en réalité pas grand-chose. En effet, les principaux marchés d'exportation se situent en dehors de la zone et varient considérablement d'un État à l'autre... »¹.

Autre point. La politique de la France dans le Pacifique est-elle une politique cohérente et à long terme ? Si on prend l'exemple de l'attitude française à l'égard de Fidji (rappelons le soutien aux coups d'État à connotation ethnique du colonel Rabuka en 1987) on se rend compte que trop souvent le court terme l'a emporté sur la réflexion.

Autre versant du questionnement :

Les dirigeants des collectivités françaises océaniques se situent-ils dans la perspective de faire rayonner la France dans le Pacifique ?

L'insertion régionale signifie en effet transformer les collectivités françaises en territoires de plus en plus profondément océaniques qui auront leur propre logique d'évolution, forcément un jour ou l'autre en contradiction avec la logique de la diplomatie étatique. Il sera sans doute difficile de tenir l'article 74 de la Constitution qui donne la priorité aux intérêts propres de la République sur les COM quand ces dernières souhaiteront l'application de l'article 73 de la Charte de l'ONU qui pose le principe de la primauté des intérêts des habitants des territoires dépendants.

Le 9 mars 1988, Russel Marshall, ministre des Affaires étrangères de Nouvelle-Zélande, disait à Bernard Pons : « *Nous ne sommes plus anglo-saxons, mais un mélange d'Européens et de Polynésiens. Nous vivons dans une société biculturelle. Nous nous sentons de plus en plus Océaniques. Nous vivons dans une région différente de l'Europe... ».*

Déjà, ils sont nombreux dans les collectivités françaises ceux qui disent « *Nous nous sentons de plus en plus océaniques ».*

Et pas seulement chez ceux que l'on qualifie à plus ou moins juste titre d'indépendantistes ou de souverainistes. Un jour plus ou moins proche, ce sentiment sera unanimement partagé. C'est à cela que les différents acteurs des relations internationales dans le Pacifique devraient se préparer.

¹ Klaus-Gerd Giesen, « Les États insulaires d'Océanie dans l'économie politique internationale », in Jean-Yves Faberon, Viviane Fayaud et Jean-Marc Regnault, *Destin des collectivités politiques d'Océanie*, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2011, vol. 2, p. 526.

***Dr Nathalie Rossette-Cazel,
Directrice de la société LexAct,
Consule honoraire de France aux îles Cook***

Les îles Cook sont situées entre la Polynésie, la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna. Elles sont 17 fois moins grandes que la Polynésie et 68 fois moins grandes que la Nouvelle-Calédonie mais possèdent une zone économique maritime d'environ 2 millions de km². Les Îles Cook sont, à l'heure actuelle, reconnues par les plus grands États de la communauté internationale. Elles sont membres à part entière des pays ACP, d'un grand nombre d'agences spécialisées des Nations Unies, de la Banque Asiatique de Développement et sont un partenaire privilégié dans la région Pacifique au sein du Forum notamment. Leur statut particulier semble intéresser depuis quelque temps déjà nos voisins des îles françaises. C'est sur le cheminement qui a conduit à cette situation et sur la situation économique actuelle de ce territoire que je propose de revenir ici.

Le 27 septembre 1888, le vice-consul britannique déclara les Îles Cook sous protectorat britannique. Le 11 juin 1901, le Parlement néo-zélandais annexa les Îles Cook. Le 4 août 1965, elles optèrent par un vote pour le statut d'État en libre association avec la Nouvelle-Zélande, en réservant la défense et les relations extérieures à cette dernière. Le représentant de la Nouvelle-Zélande aux Nations Unies déclara : « *La Nouvelle-Zélande affirme que le droit d'avancer vers l'auto-détermination du peuple des Îles Cook reste intact et qu'il a l'entier contrôle de son avenir et le droit de changer son statut quand il le souhaite* ». J'espère que Monsieur Temaru est informé. Le 4 juin 1988, les Îles Cook se déclaraient seules responsables de leurs relations extérieures, mettant ainsi clairement en avant leur qualité d'État et leur liberté de choix.

En effet, la réalité juridique des Îles Cook est en évolution permanente. L'État, en tant que personne, répond à quatre critères cumulatifs et interdépendants :

- un territoire déterminé ;
- une population ;
- un gouvernement autonome ;
- la capacité d'entrer en relation avec les autres États.

La population des Îles Cook avoisine 15 000 habitants, avec une migration d'environ 50 000 habitants en Nouvelle-Zélande et en Australie. Les différences sont beaucoup moins prononcées sur le plan culturel, notamment avec la Polynésie. 88 % des habitants des Îles Cook sont des Maoris et le

partage de cette origine maorie constitue un élément très fort, qui doit être pris en compte dans toute politique régionale.

Un point semble parfois surprendre les non-initiés : une grande partie de la population des Îles Cook partage la nationalité néo-zélandaise, même si ces individus se disent citoyens des Îles Cook. La nationalité représente en fait l'aspect international de la notion d'État, tandis que la notion de citoyenneté fait plutôt référence à la notion « interne » de l'État. En effet, la nationalité n'est qu'une conséquence *a posteriori* de la qualité d'État. Le caractère évolutif de la relation entre la Nouvelle-Zélande et les Îles Cook va permettre au gouvernement des Îles Cook de contrôler son organisation juridique interne et d'accéder à la reconnaissance internationale des autres États, même si cela prendra du temps.

Dès 1915, cette capacité d'évoluer n'a eu de cesse de s'affirmer, sans les heurts et les artifices qu'a connus la France, comme l'a rappelé Monsieur Rocard. En 1962, un choix fut proposé par la Nouvelle-Zélande aux Îles Cook entre l'indépendance totale, l'intégration à la Nouvelle-Zélande, l'intégration à une future fédération polynésienne et/ou un gouvernement autonome avec libre accès à la Nouvelle-Zélande. Le 4 août 1965, les Îles Cook optèrent pour le statut de libre association à la Nouvelle-Zélande. Elles optèrent pour un gouvernement autonome, avec la capacité de décider à n'importe quel autre moment d'opter pour un autre statut par un acte unilatéral sur lequel la Nouvelle-Zélande avait elle-même renoncé à tout pouvoir de contrôle.

Les Îles Cook vont ensuite substituer graduellement au système juridique néo-zélandais leur système juridique propre. En 1988, elles vont déclarer que le Parlement et l'exécutif des Îles Cook sont les seuls organes constitutionnellement chargés des obligations internationales pesant sur leur territoire. La reconnaissance internationale des Îles Cook va donc prendre un certain temps. Elle a pris une vingtaine d'années. Elle fut d'abord le fait de la Nouvelle-Zélande, puis de l'Australie. La France a signé un traité d'amitié en 1991. Puis la Papouasie Nouvelle-Guinée, le Portugal et la Norvège reconnurent les Îles Cook. Très récemment, en 2012, ce fut le cas de la Corée du Sud. Les Îles Cook ont également été admises en tant qu'État à part entière au sein de la Banque Asiatique de Développement, de même qu'à l'OMS, au sein de la FAO, dans l'UNESCO et dans les pays ACP. Elles ont ratifié de nombreuses conventions internationales sur la biodiversité, le changement climatique et sur le droit des enfants. Le statut juridique est unique car il est consolidé par une réalité économique et politique qui fait des Îles Cook un acteur de la région Pacifique.

Les gouvernements successifs des Îles Cook ont mené à bien cette indépendance grâce à une croissance économique qu'il convient de souligner. Les Îles Cook ont dégagé en 2011 un PIB de 371 millions de dollars néo-zélandais, pour une dette publique de 77 millions de dollars, dont la Chine détient 35 %, la Banque Asiatique de Développement 62 % et la France 3 %. Leurs dépenses publiques s'élèvent à 111 millions de dollars, pour un déficit qui devrait atteindre 2,5 millions de dollars. L'économie des Îles Cook est

donc en croissance (+ 0,8 % en 2010 et sans doute 5,3 % en 2012). Au départ, dans les années 1960-1970, l'économie des Îles Cook reposait essentiellement sur l'agriculture. Mais cela a tourné court. Grâce à la Banque Asiatique de Développement, le tourisme devint le principal moteur de développement des Îles Cook. S'y est alliée la reconnaissance de la nécessité d'une bonne gestion des finances publiques, à travers plusieurs lois. Une loi de 1995 a introduit les principes de gestion des finances publiques, après la création, en 1990, des entreprises étatiques. Puis est intervenue la réforme du système de retraite et l'adoption, en 2008, d'un acte de transparence en matière de finances publiques. En 2012, enfin, a été introduit le budget d'investissement public sur trois ans.

Parallèlement à cette reconnaissance de la nécessité d'une bonne gestion publique, le secteur touristique s'est développé et le PIB par habitant des Îles Cook a été multiplié par trois entre 2000 et 2011. Les chiffres du secteur du tourisme sont aujourd'hui comparables à ceux de la Polynésie française, avec 116 000 touristes par an pour un PIB qui avoisine 14 millions de dollars néo-zélandais. Le tourisme devrait connaître une croissance d'environ 9 % au cours des années à venir, notamment grâce à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. Les Îles Cook ont également des besoins, notamment sur le plan des ressources marines, qui sont très importantes dans la région.

Des difficultés sont apparues en particulier dans le domaine du contrôle de la pêche et du point de vue de l'accès aux technologies modernes.

Grâce à son succès économique, le gouvernement actuel a lancé de grands chantiers qui peuvent nous intéresser, notamment :

- la continuation d'un programme d'amélioration de la gouvernance publique ;

- la modernisation du système d'eau et d'assainissement, à la faveur d'un partenariat sans précédent entre la Chine et la Nouvelle-Zélande (avec des investissements néo-zélandais de 60 millions de dollars pour la seule île de Rarotonga) ;

- la poursuite des programmes d'investissement public dans les systèmes d'éducation et de santé.

De nombreux partenariats se poursuivent, notamment avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Commission européenne, qui a accordé un prêt de 80 millions d'euros sur trois ans aux Îles Cook. La Chine est très présente également, notamment au travers de prêts, de même que le Japon. En ce qui concerne la France, cette Histoire appartient plutôt au passé et l'AFD, notamment, a eu un rôle développement dans le domaine de l'énergie. Des efforts sont conduits actuellement en matière d'éducation et sur le plan linguistique, notamment avec la Nouvelle-Calédonie et peut-être la Polynésie. La surveillance de la zone économique européenne fonctionne très bien, avec la présence régulière, deux fois par an, du patrouilleur français Arago de

même qu'au travers des missions conduites en collaboration avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Les Îles Cook ont l'ambition de devenir membres de la Banque Mondiale, des Nations Unies et de l'OMC. Elles souhaitent surtout développer leur rôle d'acteur du développement régional. Elles constituent un vrai partenaire économique et politique et sont très écoutées par la Polynésie française. Ce n'est pas en opposant les intérêts économiques des pays voisins de la zone que la région Pacifique pourra véritablement décoller. Elle doit au contraire développer des partenariats autour de défis communs tels que la maîtrise des mers, l'énergie, les transports et les ressources minières. Les États-Unis semblent se réengager dans cette partie du monde comme nous l'avons vu lors du Forum des Îles du Pacifique, auquel Hillary Clinton a participé. C'est en priorité avec cette organisation politique, le Forum des îles du Pacifique, que la France doit développer son dialogue au plus haut niveau afin de consolider son rôle dans la région. La mission future de la Polynésie française, de la Nouvelle-Calédonie, voire de Wallis et Futuna dans cette enceinte politique, doit être perçue comme un élément positif du rapprochement de la France avec le Pacifique.

M. Hadelin de La Tour du Pin, modérateur :

Je rappelle que les Îles Cook président actuellement le Forum des îles du Pacifique, et ce jusqu'en août 2013. Elles passeront alors le relais à la République des Îles Marshall. Un État qui n'a pas de compétences en matière de défense peut donc présider une organisation politique régionale, tout en étant très lié à un autre État.

3. La coopération décentralisée : quels liens avec le Pacifique ?

*M. Paul Raoult,
Maire de Le Quesnoy,
commune jumelée avec Cambridge (Nouvelle-Zélande)*

La relation très particulière qui unit la ville française de Le Quesnoy à la Nouvelle-Zélande est à vrai dire totalement le fruit du hasard. Il se trouve qu'au cours de la première guerre mondiale, toute une partie du front occidental située dans le Nord-Pas-de-Calais était dévolue du côté des Alliés au corps expéditionnaire britannique, lequel incluait des troupes venues d'outre-mer, et notamment des Australiens et Néo-Zélandais, qui avaient déjà combattu à Gallipoli lors de la sanglante tentative de débarquement aux Dardanelles.

Pendant l'ultime offensive de la Grande guerre, ces Néo-Zélandais vont, pour la première fois, combattre sous leurs propres couleurs et non en tant que Britanniques expatriés. Le 4 novembre 1918, ils remportent leur première victoire en libérant Le Quesnoy, ville fortifiée à l'époque espagnole et sous Louis XIV par Vauban, dont l'enceinte était alors intacte, d'où de rudes combats au cours desquels les soldats néo-zélandais manifestèrent héroïquement leur bravoure.

Cette bataille fondatrice joue donc pour la Nouvelle-Zélande un rôle comparable à celui de Bouvines pour la France ou encore, plus près de nous, celle de Bir Hakeim pour la France Libre. Elle est à l'origine d'une relation qui n'a cessé de se fortifier depuis bientôt un siècle.

En effet, les échanges entre Le Quesnoy et la Nouvelle-Zélande n'ont cessé de s'intensifier d'année en année. Lors de chaque Anzac Day, jour commémorant la mort des soldats australiens et néo-zélandais sur les champs de bataille qui a lieu chaque dernier week-end d'avril, des représentants de la Nouvelle-Zélande et de la France sont présents au Quesnoy. En 2003, le Premier Ministre néo-zélandais lui-même, Mme Helen Clark, a participé aux cérémonies.

Le Quesnoy, étymologiquement « *cité des chênes* », a développé un jumelage de fait qui a été récemment formalisé avec la ville néo-zélandaise de Cambridge, ou Waikato en maori, ce qui signifie « *la ville des arbres* », située dans l'île du Nord près d'Hamilton, quatrième ville de Nouvelle-Zélande, à environ 150 km au sud-ouest d'Auckland.

Au-delà de ce clin d'œil de l'histoire, le choix de cette ville jumelle s'explique aussi parce que le curé de Cambridge, le Révérend CE Mortimer-

Jones, qui avait exercé en France comme aumônier militaire, avait pour adjoint le révérend Walter Averill (fils de l'évêque du diocèse d'Auckland et archevêque de Nouvelle-Zélande), dont le frère Leslie, sous-lieutenant, joua un rôle primordial le 4 novembre 1918.

D'ailleurs, dans l'église Saint Andrews de Cambridge, plusieurs vitraux sont dédiés au sacrifice des troupes néo-zélandaises. Le triptyque de vitraux qui commémore le premier conflit mondial montre les soldats en train d'escalader les murs du Quesnoy. Ces vitraux furent dévoilés, en décembre 1923, le jour de l'inauguration en France du monument aux Néo-Zélandais érigé sur les remparts de la ville à l'endroit exact de l'assaut.

Certains anniversaires de la Libération de 1918 ont été célébrés avec un éclat tout particulier, comme le 50^e en 1968, ou le 90^e en 1998.

En Nouvelle-Zélande, pour commémorer ce 90^e anniversaire, une exposition sur l'histoire des Néo-zélandais en France durant la première guerre mondiale intitulée « *All Quiet on the Western Front ?* » a été présentée au Musée des Arts et de l'Histoire de Waikato, à Hamilton, du 11 novembre 1998 au 14 mars 1999, et inaugurée par Son Excellence M. Jacques Le Blanc, Ambassadeur de France en Nouvelle-Zélande. Riche de photographies et d'objets de guerre, l'exposition a été réalisée par le Dr Nathalie Philippe, historien en résidence soutenue par la Bank of New-Zealand, l'exposition étant parrainée par le Musée des Arts et de l'Histoire de Waikato, la BNZ, le Waikato Times et l'Université de Waikato et appuyée par l'Ambassade de France à Wellington.

Quant au Quesnoy, il a accueilli en visite officielle une délégation parlementaire néo-zélandaise, conduite par le Président de l'Assemblée Nationale et l'Ambassadeur de Nouvelle-Zélande en France, une délégation conduite par Sir Michael Hardie-Boys, Gouverneur général accompagné de plusieurs Ministres ainsi que Mme Margaret Blyth, fille du Lieutenant-Colonel Blyth (âgé alors de 102 ans), et M. Averill, fils du Dr Averill, premier libérateur du Quesnoy, venus tout spécialement de Nouvelle-Zélande avec son épouse. Quantités d'activités et animations ont été organisées : défilés, dépôts de gerbes, remise de médailles du souvenir, exposition sur l'amitié Le Quesnoy/Nouvelle-Zélande, décoration et pavoiement de la ville...

Le jumelage avec Cambridge :

Enfin, le 80^e anniversaire a été marqué également par l'annonce du jumelage du Quesnoy et de Cambridge, l'acte français étant signé à Cambridge le 16 février 1999 par l'Ambassadeur de France en Nouvelle-Zélande. À cette occasion une œuvre picturale a été offerte à la Nouvelle-Zélande par la ville du Quesnoy. Il convient de rappeler que ce jumelage Le Quesnoy-Cambridge est l'unique jumelage franco-néo-zélandais à ce jour.

En parallèle, une association a été créée au Quesnoy, la « *Maison quercitaine de Nouvelle-Zélande* », actuellement présidée par Mme Marie-José Burlion, Adjointe au Maire, dont le but selon ses statuts est d'entretenir des

liens d'amitié avec Cambridge et la Nouvelle-Zélande suite au jumelage des deux villes, d'entretenir et développer le devoir de mémoire envers la Nouvelle-Zélande et ses habitants, d'améliorer la connaissance de la langue anglaise afin de favoriser la communication, de promouvoir la langue et la culture française et de favoriser les échanges culturels au sens large.

Dans un local servant à exposer les documents liés aux relations entre Le Quesnoy et ses amis néo-zélandais et se voulant un point de rencontre pour tous les visiteurs venus des antipodes, la « *Maison de la Nouvelle-Zélande* » a été inaugurée au Quesnoy le 18 juin 2000, à l'occasion du 60^e anniversaire de l'Appel du Général De Gaulle, en présence d'une délégation néo-zélandaise conduite par le Maire de Cambridge.

Le 30 mars 2004, une « *Le Quesnoy Place* » (place Le Quesnoy) était inaugurée à Cambridge en présence de M. Jean-Michel Marlaud, Ambassadeur de France en Nouvelle-Zélande.

Depuis le jumelage et la création de la « *Maison quercitaine de Nouvelle-Zélande* » les échanges ont sensiblement augmenté et en nombre et en qualité. Nombreux sont les visites bilatérales, les échanges scolaires et culturels. Chaque année, sur les 800 étrangers qui visitent la ville, 200 sont de nationalité néo-zélandaise.

Un documentaire réalisé par Chantal Perrin « *Ils sont venus du bout du monde* », a évoqué la libération de Le Quesnoy par les troupes néo-zélandaises et la reconnaissance des Quercitains depuis lors, et une pièce de théâtre « *Te Awarua* », produite par la compagnie Altus et écrite par M. Albert Belz, auteur néo-zélandais d'origine maorie, a été présentée au Quesnoy. Cette pièce prend pour base les liens du Quesnoy et de la Nouvelle-Zélande depuis la libération de la ville en 1918.

En 2004, une « *Année Chêne et Fougère* » a été programmée, sur le thème de l'amitié entre Le Quesnoy (la ville des chênes) et la Nouvelle-Zélande (dont l'emblème est la fougère), ce qui a été l'occasion de présenter tout au long de l'année des expositions et des spectacles représentant la culture néo-zélandaise. Le lancement officiel de cette année eut lieu en février avec le carnaval, durant lequel Bimberlot, géant officiel de Le Quesnoy, a été rejoint par « *Maori* ». Venu d'Akaroa (près de Christchurch dans l'île du Sud), il est haut de 4 mètres et tire la langue tel un guerrier maori exécutant le « *Haka* ».

Au-delà de ces opérations ponctuelles, l'ambition de la Ville du Quesnoy est désormais, et dans la perspective du Centenaire de la Libération de 1918, de doter la Cité des Chênes d'un véritable espace muséographique, à l'image de ceux qui sont consacrés, avec l'aide du gouvernement de Canberra, à l'engagement des Australiens dans la première guerre mondiale.

Ce projet sera l'un des thèmes abordés par la délégation municipale que je conduirai en Nouvelle-Zélande lors du voyage qui a été programmé du 15 février au 4 mars prochains.

***M. Bernard Grasset,
Maire de Rochefort,
ville organisatrice du festival « Rochefort Pacifique »***

Vous avez bien voulu me faire l'honneur de participer à ces entretiens au titre de cette coopération culturelle qui unit, le temps d'un festival du cinéma du Pacifique sud, qui au départ simple rencontre amicale autour de films et de vidéos réalisés ici ou là-bas, a été suffisamment pris au sérieux par nos gouvernements respectifs pour être élevé au rang de festival. Depuis 2007, se tient, à Rochefort, le Festival de Cinéma Rochefort Pacifique, un événement unique en France. Cette manifestation est aujourd'hui reconnue par le milieu culturel, scientifique et politique au plan national tout comme dans le Pacifique sud.

Les projections sont suivies de débats en présence du réalisateur. Ni jury ni compétition mais plutôt un lieu d'expression et d'échanges. En programmant conjointement les films déjà primés de réalisateurs référents et ceux de jeunes talents, il offre un tremplin de qualité aux cinéastes émergents.

Le Festival de Rochefort a entrepris depuis plusieurs années une politique de « délocalisation », consistant à présenter des films avec débats dans différents lieux emblématiques du département, de la région et parfois au niveau national. Ces actions ont permis de sensibiliser un public qui n'avait pas accès, jusque-là, à la connaissance de l'espace océanien.

En 2012, avec l'aide du Fonds Pacifique, en s'investissant avec le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France à Suva, le festival a décidé de se délocaliser dans le Pacifique, participant ainsi au soutien de la filière audiovisuelle et à la promotion de la diversité culturelle en présentant des œuvres francophones dans un monde exclusivement anglo-saxon.

C'est ainsi que deux responsables Fidjiens de l'audiovisuel et réalisateurs ont été invités au festival de Rochefort afin de présenter leurs œuvres, mais aussi de rencontrer les professionnels de l'image et les directeurs de festivals de cinéma dans les villes de la Région Poitou-Charentes (La Rochelle, Angoulême).

Le festival « délocalisé » à Suva du 15 au 20 avril 2013, offrira une programmation de films réalisés par des auteurs francophones, tournés en Océanie. La manifestation sera soutenue par l'Université du Pacifique Sud et les services de l'ambassade de France à Suva.

Des réalisateurs des festivals de cinéma de Polynésie (FIFO) et de Nouvelle-Calédonie (Poindimié, festival Anûû-rû Aboro) seront invités à Suva afin de présenter leurs films.

L'action proposée pour 2013 consistera à faire réaliser un documentaire sur le festival de cinéma de Suva du 15 au 20 avril 2013, par une équipe de tournage composée d'un jeune réalisateur métropolitain et d'un jeune cinéaste calédonien.

Le montage du film s'effectuera dans les locaux de l'Université nationale de Fidji par l'équipe de tournage qui sera en résidence de stage de perfectionnement de montage, encadrée par des enseignants fidjiens. Le film entièrement terminé sera présenté en première au festival de Rochefort du 8 au 12 mai 2013. Cette opération fidjienne, calédonienne et française aboutira ainsi à une réalisation cinématographique commune qui pourra être projetée dans les festivals culturels de la zone pacifique, illustrant ainsi la vitalité et la pertinence de la francophonie dans cette région.

À l'occasion de ce festival, on rencontre des amis, on y voit de beaux films, on réfléchit. On y évoque les grands problèmes qui touchent le Pacifique Sud, en toute liberté. De cette coopération naît l'échange, et nous connaissons l'importance symbolique ou matérielle entre les habitants des îles du Pacifique. Cinéastes, vidéastes et chercheurs des deux côtés du monde se retrouvent dans cette ville qui entretient avec le Pacifique de très lointaines relations basées non sous le signe de la conquête, mais de la recherche et de la découverte. De nombreux officiers, marins, chirurgiens de marine, savants, l'on sillonné dès le milieu du XVIII^{ème} siècle et y ont éparpillé leurs os. Une partie du second équipage de l'expédition de La Pérouse, débarquant imprudemment aux Samoa y a été massacrée, dans cette jolie baie aujourd'hui dénommée baie du massacre. Plus tard, des Rochefortais ont participé à l'édification de la ville d'Akoroa, au sud de Christchurch. Nous entretenons des relations quasi familiales avec cette ville, au sommet de laquelle se trouve le petit cimetière des Rochefortais, tout au bout de la rue Dauphine.

C'est donc, au-delà des relations d'État, un réseau d'amitiés, d'échanges qui fait la solidité de cette relation privilégiée, tant avec les sculpteurs et les graveurs kanaks qu'avec les artistes papous et aborigènes. Le musée Hèbre de Saint Clément entretient des relations étroites avec l'Agence de Développement de la Culture kanak. Il y a quelques mois, j'ai signé avec Marie Claude Tjibaou la deuxième convention culturelle qui nous permet d'accueillir en résidence des artistes venant de Nouvelle Calédonie, qui, de son côté reçoit des artistes de notre région. Nous n'en sommes pas restés là, il y a quelques mois nous avons accueilli un artiste aborigène de renommée mondiale, Dennis Nonna, qui vient de la région de Torres.

Les collections de notre musée sont parmi les plus importantes de France. Nos artistes travaillent et trouvent leur inspiration dans les îles, sculpteurs et graveurs du Pacifique œuvrent dans nos ateliers.

Mais il ne s'agit pas là d'une simple coopération culturelle entre des artistes supportés par des collectivités. C'est une tentative de compréhension de l'âme de l'autre, un regard commun porté sur ce temps du passage des mythes et des religions à l'art, de ce qui est sacré, de ce qui est interdit à ce

qui devient visible. Ces œuvres, ces « choses » et je reprends le terme employé par Marie Claude Tjibaou, choses, parce que, volées, achetées à vil prix, déportées, elles ont perdu leur caractère sacré. Maintenus au sommet des cases, exposés au soleil et à la pluie, elles auraient depuis longtemps disparu.

Permettez-moi de citer Marie Claude Tjibaou à propos de l'exposition « *De jade et de nacre* » qui fit revenir en Nouvelle Calédonie des œuvres (des choses disait-elle) qui revenaient après parfois 200 ans d'absence : « *Même si elles ont pu être achetées, elles appartiennent au pays. Malgré tout, c'est bien qu'elles soient dans les musées où elles sont dispersées : nous existons un peu à travers elles dans le reste du monde* ». En montrant aux Néo-calédoniens, de quelque origine géographique soient-ils, ce qui continuait d'être à eux et qui parlait dans nos musées, nous faisons preuve de la plus intelligente des formes de coopération culturelle.

C'est là une forme exigeante de coopération, tout à la fois riche et semée d'embûches, délicate parce qu'elle est aux confins du mythe et de l'art. Je voudrais citer deux exemples, celui de l'art africain, imité, abîmé, copié par des artisans chinois et vendu sur nos marchés, art africain, qui, après des années de saccages ne fut reconnu qu'à partir des années trente, celui de l'art aborigène, pourtant beaucoup plus fragile, beaucoup plus lointain. Cet art du rêve et du mythe fondateur, qui ne vivait souvent que dans l'instant fut porté sur des supports plus solides, par le biais de l'acrylique, grâce à des amateurs et des galeristes éclairés qui préserveront cet art, aussi bien de sa disparition que de sa mercantilisation à outrance, qu'ils aient ou non des idées d'un profit supérieur. Ainsi, sans la cassure qui a emporté trop souvent les extraordinaires réalisations africaines de l'ouest, les peuples passent sans trop de casse, du mythe à l'expression artistique. Et c'est pour nous, le plus grand succès d'une coopération culturelle réussie.

La coopération culturelle, parce qu'elle nous fait reconnaître l'autre comme notre égal, peut être aussi le premier vecteur d'une coopération plus générale. J'en veux pour exemple, le début d'une coopération décentralisée entre le pays rochefortais et le site de Kilwa Kilwani sur la côte sud de la Tanzanie.

Après avoir subi un échec dans sa candidature au patrimoine mondial de l'humanité, le Pays rochefortais, soucieux de conserver l'originalité d'un arsenal maritime inséré dans un estuaire fluvial parmi les mieux conservés, a souhaité s'engager dans une démarche de classement au titre des grands sites. Des nombreuses contraintes environnementales il a voulu tirer profit : la démarche n'est pas toujours aisée de convaincre les acteurs économiques d'une zone humide. Elle est basée sur le consensus des partenaires, aller ensemble, peut-être lentement, mais ensemble, et ne négliger aucun effet secondaire du problème. Cette méthode a été jugée intéressante par les animateurs du réseau des grands sites et par les services de coopération culturelle du Quai d'Orsay : il y a, à Kilwa Kilwani, un site inscrit au patrimoine de l'humanité, en l'occurrence les ruines bien conservées d'un sultanat arabe du XI^{ème} siècle dont le commerce maritime allait jusqu'en

Chine. Il se compose d'une mosquée, de palais et de magasins, et de forts arabes, omanais et portugais. Les habitants de l'île et de la petite région n'en tirent aucun avantage. Il n'y a que des structures touristiques rudimentaires. Sous les auspices de la communauté européenne et du ministère des affaires étrangères, nous y avons conduit une première mission de coopération culturelle, formation des guides, petite restauration, chambres d'hôtes, centre d'interprétariat, aménagement des conditions de transport maritime. Ces besoins ont été pris en compte, mais bien vite nous avons parlé cadastre, organisation urbaine, ramassage des déchets ménagers, protection des oiseaux, exploitation des marais salants. Nous avons organisé à Dar es Salam la première exposition consacrée à ce site. Nous avons reçu une délégation du district. Nous avons élaboré les premiers sujets concrets que nous traiterons en septembre.

Cette façon de procéder est aisément transposable. Une coopération culturelle débouchant sur d'autres formes, nécessite un encadrement solide, le contrôle des institutions européennes et françaises, un financement partiel, voire total de leur part, la collectivité locale apportant, par ses élus et ses techniciens, le savoir faire à partager. Mais le Pacifique est loin, les voyages coûtent cher et il ne faut pas se tromper de cible. L'aide des ambassades est primordiale, ainsi que l'assistance des collectivités françaises de la région.

L'abandon des essais nucléaires, l'apaisement durable qui règne dans nos territoires font désormais de la France un interlocuteur acceptable, voire recherché. Nos forces militaires participent aux actions humanitaires de la région ; une coopération culturelle, débouchant sur d'autres formes de collaboration, ne peut qu'être bien perçue.

La France apparaît comme un élément recherché de stabilité dans un monde du Sud Pacifique, inquiet de l'expansionnisme chinois, de l'instabilité de la Nouvelle-Guinée, de la proximité du plus grand État musulman sur la planète et de la montée inexorable des eaux. Les traditionnelles réticences anglo-saxonnes à l'encontre d'une ancienne puissance coloniale et de surcroît catholique, passent au second plan.

D'où la nécessité d'une bonne et intelligente coopération.

Je vous remercie.

TABLE-RONDE 3 :
COLLECTIVITÉS FRANÇAISES ET ÉTATS DU PACIFIQUE :
APPRIVOISER LES CONTRAINTES GÉOGRAPHIQUES ET
ENVIRONNEMENTALES ?

INTRODUCTION

M. Christian Cointat,
Sénateur représentant les Français établis hors de France,
Membre de la Délégation sénatoriale à l'outre-mer

Madame et Messieurs qui venez apporter votre témoignage en ce début d'après-midi, dans la continuité des riches échanges de ce matin, chère Madame Bolliet qui avez accepté d'animer nos débats tout au long de cet après-midi en votre qualité d'experte des économies ultramarines, les nombreuses missions qui vous ont été confiées par les gouvernements successifs vous ayant conduite à sillonner nos outre-mer à la recherche de solutions aux problèmes structurels auxquels ces collectivités sont confrontées. Je pense en particulier à la mission d'assistance à la collectivité de Polynésie pour faire face à ses graves difficultés financières, mise en place à la demande du président du gouvernement de cette collectivité et dont vous assurez le suivi.

Soyez tous, dès à présent, vivement remerciés de votre contribution à la présente table ronde dont l'objet est de mieux cerner les contraintes qui caractérisent l'environnement des États et collectivités du Pacifique.

Mon collègue de Wallis-et-Futuna, Robert Laufoaulu, ce matin, portant le message du président de la délégation, Serge Larcher, a rappelé l'immensité maritime et la dispersion des terres émergées ainsi que la caractéristique insulaire. Or, si le fait maritime constitue la matrice originelle de ce continent d'Océanie et le ciment culturel fondateur de ses peuples, cette spécificité géographique présente par ailleurs un certain nombre de contraintes qui doivent être prises en compte pour créer des conditions favorables au développement.

L'absence d'économies d'échelle et la difficulté à faire jouer la concurrence, ainsi que l'isolement résultant de l'insularité et du caractère archipélagique, avec parfois des distances considérables entre les îles – je pense notamment à la Polynésie française –, sont des paramètres à ne pas sous-estimer dans la définition des politiques publiques. Les risques naturels et, notamment les dérèglements climatiques, constituent un autre type de

contrainte pour les populations et les économies du Pacifique, cette région du monde y étant particulièrement exposée.

Je rappellerai que, en dépit d'une faible contribution aux émissions mondiales de gaz à effet de serre – moins de 1 % – les îles du Pacifique sont parmi les premières victimes du réchauffement climatique et de la montée du niveau des océans. On estime que cette élévation du niveau des eaux pourrait atteindre, voire dépasser, un mètre d'ici la fin du siècle, soit une progression nettement plus rapide que ce qu'avait projeté un groupe d'experts de l'ONU, le Giec, en 2007. Le sort de l'archipel polynésien de Tuvalu peuplé de quelque 10 000 habitants et dont le point culminant ne dépasse pas 2 mètres suscite d'ailleurs d'ores et déjà de sérieuses inquiétudes.

En outre, ce phénomène pose dès à présent la question de la salinisation des nappes phréatiques et de l'accessibilité à l'eau potable pour de nombreuses populations. Ceci a été largement évoqué au mois de septembre dernier, au siège de la Communauté du Pacifique à Nouméa, lors de la 4^{ème} session de la Plate-forme océanienne pour la gestion des risques de catastrophe et des Consultations régionales sur l'eau et l'assainissement.

Toutes ces contraintes géographiques et environnementales s'imposent aux populations mais aussi aux acteurs économiques puisqu'ils ont un impact direct sur la fluidité et le coût des communications et des approvisionnements. La dématérialisation d'une partie des communications constitue cependant un vecteur de désenclavement et les progrès du numérique devraient aider à surmonter une partie des difficultés. La Nouvelle-Calédonie, qui se mobilise pour lutter contre la fracture numérique, en a compris les enjeux !

Les questions de communication et les incidences des contraintes précédemment évoquées sont en outre particulièrement cruciales pour un secteur économique comme le tourisme qui sera évoqué au cours de la table ronde.

Je ne vais d'ailleurs pas aller plus avant dans ce tour d'horizon des thématiques qui vont être abordées par nos intervenants. Je leur cède la parole.

1. Des contraintes identifiées à prendre en compte ?

*M. Marc Del Grande,
Directeur du Service des politiques publiques,
ministère des Outre-mer*

Malgré l'éloignement, les collectivités du Pacifique sont bien au cœur des préoccupations de celles et ceux qui sont chargés d'animer et de piloter, au sein de la Délégation générale à l'outre-mer (DGOM), les politiques publiques. En d'autres termes, vous n'êtes pas, Mesdames et Messieurs les représentants de ces collectivités éloignées, loin du cœur des politiques publiques ni du cœur des centres de décision parisiens.

L'action de l'État est protéiforme et contingente à un contexte institutionnel qui varie dans les trois collectivités considérées, en conséquence de quoi tout ou partie de certaines compétences est passé de L'État à ces collectivités. Il me semble que le cœur du sujet porte sur les contrats de développement. Leur philosophie générale vise à mettre en valeur les potentialités nombreuses de ces collectivités et du Pacifique en général, en compensant, le cas échéant, un certain nombre de handicaps.

La méthode de négociation de ces contrats me paraît également exemplaire puisqu'il s'agit d'un dialogue paritaire et consensuel entre l'État (à la fois central et territorial) et les gouvernements. S'agissant du volume des engagements de l'État, des divergences peuvent bien sûr exister. Un accord se fait jour cependant, le plus souvent, quant aux priorités retenues localement. En Nouvelle-Calédonie, nous avons en réalité dix contrats de développement qui tiennent compte du contexte institutionnel particulier de ce territoire.

L'avantage de ces contrats réside dans le fait que si l'État intervient, un certain nombre de crédits y sont globalisés, émanant de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), de l'Agence française d'infrastructures de transport (AFIFT) et du Centre national du Sport (CNDS). Les contrats de développement permettent d'initier le dialogue entre l'État local et les élus et ces organismes publics ou agences. Ce sont les organismes délibérants de ces agences qui décident mais le fait de proposer un cadre pour la négociation présente un intérêt évident. Le sénateur de Wallis et Futuna sait par exemple que le financement du CNDS est très utile pour le financement des mini-Jeux du Pacifique qui auront lieu en septembre 2013.

Les contrats de développement concrétisent aussi le fait que la DGOM est devenue, depuis 2008, une véritable administration de missions. Au sein du programme 123 (« conditions de vie outre-mer »), tous les crédits

dédiés aux contrats de développement sont globalisés et gérés par le ministère des outre-mer. Tout ceci facilite les négociations entre l'État central, l'État territorial et les élus.

L'État est fondé, par le truchement des contrats de développement, à intervenir dans des compétences qui ont été décentralisées et qui appartiennent désormais aux gouvernements. C'est aussi un instrument puissant, ce dont attestent quelques chiffres. Les trois contrats de développement portent sur des dates qui ne se recouvrent pas, à la différence des CPER (2008-2013 en Polynésie française, 2012-2016 à Wallis et Futuna, 2011-2015 en Nouvelle-Calédonie). Pour la période actuelle, l'engagement de l'État s'élève à 629 millions d'euros, avec un effet de levier grâce aux crédits des gouvernements, pour une intervention globale qui dépasse le milliard d'euros. De plus, l'examen des principaux axes de ces trois contrats montre que les thématiques sont souvent similaires pour ces trois collectivités. Elles se regroupent en trois grandes familles :

- cohésion sociale, solidarité, éducation, jeunesse, sport, avec une forte intervention de l'État ;

- aménagement durable, rééquilibrage (pour la Nouvelle-Calédonie), avec des remises à niveau possibles en matière d'assainissement, d'adduction d'eau potable ou de gestion des déchets.

Hors de ces contrats de développement, l'État agit aussi. En matière d'agriculture, un peu plus de 4 millions d'euros ont été mobilisés au titre des crédits du Conseil interministériel de l'outre-mer. La Délégation générale à l'outre-mer n'oublie pas les collectivités, y compris Wallis et Futuna, qui a bénéficié d'une enveloppe pour son lycée agricole. Les collectivités du Pacifique seront naturellement éligibles au plan de rattrapage annoncé tout récemment par le ministre des outre-mer Victorin Lurel.

Il faut également signaler que la dépense fiscale d'État s'ajoute, en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie, à celle générée par le territoire. Sur la période 2009-2011, selon une évaluation de la DGOM, ces crédits s'établissent à près de 200 millions d'euros. Ils recouvrent notamment la construction d'une usine de dessalement en Polynésie, la participation au projet Konianbo en Nouvelle-Calédonie. 83 millions d'euros, sur ces 217 millions d'euros, vont au financement du logement social.

La DGOM, en lien avec la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), aide les gouvernements à suivre les négociations sur les organisations régionales de pêche. Les trois gouvernements tiennent en effet à ce que les intérêts des trois collectivités soient défendus au mieux au sein des institutions internationales.

D'autres sujets d'actualité (mise en place de la Banque publique d'Investissement, mise en œuvre de la loi de régulation économique) donneront l'occasion à la Délégation générale à l'outre-mer et à celles et ceux chargés d'animer les politiques publiques pour ces trois collectivités, de faire

œuvre de capacité d'innovation et de pugnacité pour que les lois de la République aillent jusque dans le Pacifique.

M. Gilbert David,
Directeur de recherche,
Institut de recherche pour le développement (IRD)

L'Océanie constitue le plus vaste ensemble de terres insulaires de la planète. À l'équateur, 13 000 km séparent le 134° méridien est qui traverse les Îles Palau, à l'extrémité occidentale de la Micronésie, du 109° méridien ouest sur lequel se situe Rapa Nui (l'île de Pâques), à l'extrémité orientale de la Polynésie. De l'atoll de Midway (28° 12 N), limite septentrionale de l'Océanie, à l'île Steward (47° S) qui marque la pointe méridionale de la Nouvelle-Zélande, le Pacifique se déploie sur une distance de 8 333 km. Cette immensité océanique est peuplée de moins de 15 millions d'habitants (en excluant l'Australie) dont 80 % se concentrent sur trois territoires : la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Nouvelle-Zélande et Hawaï. Les 20 % restant sont disséminés sur une myriade de petites îles, généralement inférieures à 1 000 km², voire à 100 km², dont la plupart sont situées en Micronésie et en Polynésie, la taille des Îles de Mélanésie étant largement supérieure à la moyenne de l'Océanie (Antheaume et Bonnemaïson, 1988).

Les petites îles se déclinent selon deux grands groupes : les îles hautes issues d'un volcanisme de point chaud (Tahiti) ou d'arc insulaire (Vanuatu) ; les îles basses, dont les plus caractéristiques sont les atolls (Tuamotou) et les atolls soulevés par des mouvements tectoniques (îles Loyauté). Toutes présentent un environnement très contraignant.

Sans cours d'eau permanent, les îles basses sont vulnérables à la sécheresse, à la pollution des lentilles d'eau douce et à leur salinisation, conséquence de leur surexploitation. Si le sable est omniprésent dans les atolls, sa dynamique est souvent très active. Tout prélèvement important de sédiments dans les lagons pour le secteur du BTP peut ainsi se traduire par une érosion accrue du littoral, qui agit en synergie avec la remontée du niveau marin pour faire reculer de manière inexorable le trait de côte.

A contrario, les îles hautes sont vulnérables à toute pluie intense et prolongée, cas fréquent en zone cyclonique. Le caractère très pentu des bassins versants accentue d'autant le risque érosif, notamment lorsque les sols sont mis à nus par l'agriculture ou le BTP, et le risque d'inondation dans les bas fonds.

Dans le domaine tectonique, l'Océanie est également une zone très active. Dans la partie occidentale, le chevauchement de la plaque Pacifique et de la plaque Australo-indienne a conduit à la formation des arcs insulaires des Nouvelles-Hébrides et de Tonga-Kermadec, marqués par un volcanisme très actif et des tremblements de terres fréquents qui peuvent entraîner des

tsunamis meurtriers comme celui de juillet 1998 en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Du fait de leur origine volcanique et de leur taille réduite, ces petites îles sont faiblement dotées en ressources minières et en forêt d'intérêt commercial, à la différence des « morceaux » de vieilles terres comme la Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Guinée qui forment la majeure partie de la Mélanésie (Doumenge, 1966 ; Antheaume et Bonnemaïson, 1988).

L'éloignement des principaux foyers de population et de consommation du « système Monde » ainsi que la taille réduite des terres émergées sont les principales contraintes géographiques de l'Océanie insulaire.

La première induit des coûts d'acheminement des personnes et des denrées sans équivalent pour toute autre partie du monde (Ward, 1998). Les collectivités françaises de la région sont toutes à plus ou moins 24 heures d'avion et 40 jours de mer de la métropole, qui génère encore une large part des flux commerciaux et de passagers irriguant ces collectivités. Principales conséquences : un coût de la vie et un coût de la main d'œuvre élevés et une grande difficulté à développer le tourisme, contrainte qui devrait s'accroître si la crise climatique émergente conduit à une réduction du trafic aérien sur les très grandes distances (David, 2010, 2012). Or, le tourisme est encore considéré par beaucoup de gouvernements océaniques comme un de leurs principaux facteurs de développement économique.

La taille réduite des terres émergées conduit à de multiples conséquences négatives :

Les États océaniques sont tous des États archipélagiques, dont les îles sont souvent distantes de plusieurs dizaines de kilomètres les unes des autres. Au niveau politique, cet éclatement géographique complique le contrôle du territoire national par l'île capitale. Au niveau économique, il renchérit considérablement les déplacements interinsulaires et génère un développement asymétrique du pays qui s'est considérablement renforcé avec la globalisation des échanges. Toutes les capitales d'Océanie sont aujourd'hui des villes portuaires et la spécialisation du transport maritime avec la généralisation des porte-conteneurs et des « *Roll-on / Roll off* » a considérablement renforcé cette fonction, ceux-ci ne pouvant être accueillis que sur des plateformes d'envergure internationale. Les cargos vraquiers des compagnies internationales, que leurs mats de charge autorisaient à « vagabonder » jusque dans les ports les plus « rustiques », ont disparu, laissant le cabotage aux mains des seuls capitaux locaux. Ces derniers étant souvent insuffisants, l'activité maritime dans les îles éloignées a périclité. Au début du XX^e siècle, les navires des métropoles ou des centres de commandements régionaux touchaient la plupart des îles océaniques plusieurs fois par an. Celles-ci étaient alors en contact direct avec le « système Monde » et pouvaient y écouler directement leur production. Désormais, les ports des grands centres urbains et les aéroports internationaux adjacents sont les seules portes d'accès

au commerce international et les îles qui en sont éloignées subissent un fort handicap économique (Ward, 1998). Les îles les moins bien reliées à la capitale tendent à se périphériser, avec pour résultat un faible développement de l'économie monétaire et un exode rural accru. En Mélanésie, cet exode vient irriguer les capitales, dont la population peut ainsi doubler en moins de 30 ans, ainsi de 1983 à 2003, la population de Port-Vila est-elle passée de 12 000 à 40 000 habitants. En Polynésie et Micronésie, cet exode se traduit aussi par une migration internationale, parfois très dynamique (Poirine, 1994), qui explique que la population de certains pays progresse très lentement (cas de Tonga et du Samoa occidental), voire régresse (Îles Cook). L'émergence à l'échelle mondiale de la « société de l'information » contribue à renforcer ce tropisme citadin et à accentuer le processus de périphérisation interne qui frappe les archipels d'Océanie (David, 2003).

La population réduite des États obère leur viabilité économique. Seuls 3 des 24 États et territoires que compte l'Océanie insulaire dépassent le million d'habitants et disposent ainsi d'un marché intérieur suffisant pour développer une économie de substitution aux importations (Doumenge, 1983). Les 21 autres États et territoires sont condamnés à l'extraversion de leur économie et à la concurrence sur le marché international avec des pays continentaux bénéficiant de moindres coûts de la main d'œuvre (Poirine, 1995), à moins qu'ils ne trouvent une stratégie de développement originale axée sur les flux financiers de la population migrante aux États-Unis, Nouvelle-Zélande et Australie et sur l'aide internationale qui autorisent une fonction publique pléthorique et le maintien d'activités vivrières dans une partie de la société, modèle de développement que les économistes Bertram et Waters (1985) ont appelé MIRAB (*Migrations, Remittances, Aid, Bureaucracy*) et qu'ils présentent comme un modèle viable (Bertram, 1986 ; Poirine, 1993).

Si ces contraintes géographiques sont intemporelles, leurs effets sur les économies et sociétés océaniques se sont considérablement renforcés avec les nouvelles formes prises par la mondialisation depuis 20 ans. Jusqu'alors cette dernière – qui affecte les espaces insulaires d'Océanie depuis déjà 150 ans – s'était traduite par l'intégration progressive de l'ensemble des îles d'Océanie dans le « système Monde » : intégration de nature économique, les îles fonctionnant comme réservoir de ressources naturelles (Doumenge, 1966), intégration de nature politique, l'exploitation économique des îles au profit des métropoles nécessitant la mise en place de l'ordre colonial, remplacé ensuite par les deux principales organisations régionales que sont la CPS (Communauté du Pacifique Sud) et le Forum du Pacifique Sud (Blanchet, 1985) et intégration de nature militaire, la seconde guerre mondiale ayant conduit à une spécialisation géostratégique de la région (Antheaume et Bonnemaïson, 1988).

Cette intégration n'a pas progressé partout avec la même intensité. À l'échelle de l'île, elle a conduit très tôt à une accentuation du clivage entre le littoral, où au XIX^e et début du XX^e siècle se sont installées les missions et les

plantations et où se concentrent aujourd'hui les activités économiques, et un intérieur des terres souvent préservé par sa morphologie escarpée. À l'échelle régionale, les disparités se sont accrues entre les pays abondamment dotés de ressources naturelles recherchées sur le marché international (comme la Nouvelle-Calédonie) et ceux qui ne le sont pas, entre pays riches et pauvres, entre pays indépendants et pays rattachés à une métropole, avec pour résultat final la marginalisation économique d'un nombre croissant de pays. À cette dynamique régionale, se surimpose désormais à l'échelle nationale une dynamique de périphérisation interne et de macrocéphalie urbaine qui semble difficilement réversible, surtout lorsque les États n'ont plus les ressources financières nécessaires pour couvrir les besoins de leur pays en termes de santé, d'éducation et de transport. D'une manière générale, cette périphérisation est d'autant plus prononcée que la taille des îles est faible, que le nombre de centres urbains de plus de 1 000 habitants est réduit, ces villes étant autant de marchés de proximité pouvant écouler une partie de la production locale, et que les distances entre les îles et le principal marché de consommation ou le port de commerce international sont importantes.

Face à la périphérisation croissante des archipels océaniques, que nombre de communicants présentent encore comme partie intégrante du « centre du monde », le développement du commerce intra-régional et la mise en place d'une stratégie régionale de développement durable pourraient constituer une alternative crédible (David, 2010). Mais pour l'instant, cette dernière se heurte au manque de diversité des économies insulaires, dont les productions agricoles ou halieutiques sont souvent identiques, à la fois pour des raisons naturelles mais aussi en raison de l'absence de coordination entre les États pour spécialiser leurs productions destinées à l'exportation.

Si les terres émergées de l'Océanie insulaire n'occupent que 1 269 millions de km², les zones économiques exclusives couvrent une superficie près de 28 fois supérieure. L'avenir du Pacifique est-il donc dans l'Océan ? Jusqu'à présent la pêche constitue la principale exploitation de cet espace maritime. Mais dans ce domaine, les contraintes sont également très présentes.

Si le Pacifique intertropical abrite les principales réserves de thon de la planète, l'exploitation n'est véritablement profitable qu'au voisinage de l'équateur, où l'abondance de la ressource est maximale toute l'année (David, 2008). Vers 20 degrés de latitude, la pêche est sous la dépendance de la saisonnalité des espèces cibles que les navires doivent suivre dans leurs déplacements, ce qui renchérit considérablement les coûts de production.

Des ressources démersales profondes de bonne valeur commerciale (vivaneaux notamment) existent sur les tombants des îles et les pentes des monts sous-marins. Mais en raison du caractère très accore des fonds (il est courant qu'à 1 000 mètres de la côte, on soit déjà à plus de 1 000 mètres de profondeur), les stocks sont peu abondants et fragiles à toute exploitation intensive (Cillaurren et al., 2001).

Pour conclure, les contraintes géographiques et environnementales de l'Océanie insulaire font de cet espace un ensemble de terres unique sur notre planète, dont la valeur (à quelques exceptions près comme la Nouvelle-Calédonie) ne se situe pas dans sa capacité à s'intégrer à l'économie internationale mais dans la diversité de ses paysages, de ses êtres vivants et de ses cultures humaines. Environ 1 000 langues sont recensées en Mélanésie, ce sont autant de manières de concevoir et de percevoir le monde, qui font de cette région un des principaux foyers de la géodiversité, terme sous lequel C. Grenier (2000) réunit biodiversité et diversité culturelle. Or, cette dernière est gravement menacée. L'érosion actuelle des savoirs locaux est impressionnante et nous sommes les témoins largement passifs de cette évolution inéluctable. Mais pourquoi conclure une intervention sur les contraintes géographiques et environnementales de l'Océanie par un plaidoyer pour la défense de la diversité culturelle des peuples d'Océanie ?

Simplement parce que notre planète, nos sociétés et nos économies sont aujourd'hui menacées par le changement climatique qui va nous contraindre autant que les îles ont contraint les océaniens au cours de leur histoire. Or ce sont leurs cultures qui leur ont permis de répondre aux cinq défis formidables auxquels ils étaient exposés :

- la forte variabilité spatiale et temporelle de l'environnement géologique (séismes, volcans, tsunamis) et de l'environnement climatique, induite notamment par le phénomène El Nino et par la diversité des formes du relief des îles hautes ;

- la faible abondance intraspécifique des milieux terrestres et marins (peu d'individus au km² pour chaque espèce animale ou végétale),

- leur grande diversité interspécifique (nombre d'espèces au km²), ce facteur et le précédent se conjuguant pour compliquer la recherche d'espèces cibles pour les chasseurs et les pêcheurs,

- les faibles densités de population,

- le bagage technologique limité des sociétés insulaires.

Face à ces contraintes qui accroissaient singulièrement leur vulnérabilité vis-à-vis de l'aléa climatique comme de tout autre aléa générateur potentiel de famine, les populations océaniques ont développé des logiques adaptatives qui traduisent une homogénéité dans la manière qu'ont les hommes d'appréhender et de concevoir leur milieu géographique et de le mettre en valeur pour en minimiser la vulnérabilité face à l'aléa. Ces logiques d'acteurs s'expriment par des savoirs naturalistes, des stratégies, des techniques et des construits géographiques, notamment des aménagements horticoles. Elles peuvent être considérées comme des réponses culturelles au risque climatique menaçant la survie des individus et la reproduction de la société.

Ces réponses ayant été apportées, les sociétés océaniques ont pu alors donner libre cours à leur génie et construire cette géodiversité unique au monde, aujourd'hui en péril.

N'avons-nous pas un besoin urgent de renouveler notre manière de voir le monde ?

Qui peut prendre le risque d'affirmer que les sociétés et cultures océaniques ne peuvent rien nous apporter en ce domaine ?

M. Yves Henocque,
Conseiller principal Stratégies maritimes et gestion intégrée mer et littoral,
Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)

L'Océanie, ce continent immense « fait de mer plutôt que de terre »¹, ce sont vingt-cinq millions de km², soit pratiquement un cinquième de la surface du globe, des dizaines de milliers d'îles qui parsèment les mers du Sud comme autant de joyaux. Impossible d'évoquer cet univers sans rendre compte de la sphère culturelle la plus inimaginable qu'ait créée l'imagination humaine. Par-delà des distances équivalentes au double de la largeur du Canada, des liens culturels se sont tissés entre ces populations insulaires.

Le Français Dumont d'Urville, navigateur et explorateur du XIX^e siècle, suite à une expédition dans le Pacifique, avait été notamment frappé par le fait que le peuple de Polynésie, à la différence des autres atolls, se caractérisait par une culture homogène, des langues étroitement liées et une conception commune de l'histoire.

Les quelques lignes qui suivent s'appuient sur des emprunts faits à l'excellent ouvrage de Bernard Rigo², qui nous permet de comprendre la spécificité du rapport au monde et au pouvoir des Polynésiens compte tenu de leur histoire passée.

Quand la relation détermine l'être :

Dans les langues océaniques, les auxiliaires être et avoir sont absents alors que depuis Aristote le verbe substantif est posé comme un *a priori* universel, son absence n'étant pas pensable. L'une des conséquences est qu'en Polynésie, « l'être » en position absolue n'existe pas ; la syntaxe détermine les entités les unes par rapport aux autres, le lexique fait l'économie d'un lexème qui signifierait l'être. « *On n'est pas, on est quelque chose en fonction d'un ensemble de choses ; c'est le système relationnel qui définit l'entité* » nous dit B. Rigo.

Le rapport à la nature :

Avant la période de contact avec l'Occident, le sujet polynésien ne vivait pas dans la nature, il vivait en relation avec des entités plus ou moins chargées en sacralité dans le cadre de son réseau. Absente du lexique, la nature est aussi absente de la représentation sociale, la nature n'est pas enchantée car il n'y a pas de nature. La nature n'est pas une extériorité, elle est présente partout, elle est le fondement de la vision holistique propre de l'identité polynésienne. Tous les mouvements culturels d'affirmation identitaire, tous les partis politiques en quête d'indépendance, tous les artistes polynésiens font une place de choix à l'écologie. C'est dans ce souci écologique, dans ce

¹ J.M.G. *Le Clézio*. 2006. *Raga – Approche du continent invisible*. Ed du Seuil, 136 pp.

² B. Rigo. *Altérité Polynésienne*, CNRS, 2004

respect de la nature sacrée que s'affiche la conscience polynésienne sûre de son identité. À la différence de l'Occident, la nature n'est pas ce qui sépare, au contraire elle est ce qui relie. En constituant le lien entre les hommes et les dieux, elle assure la place de chacun dans un réseau et assure la continuité avec les ancêtres.

La toile de fond du colonialisme :

En Polynésie Française, la protection des milieux naturels et plus particulièrement des récifs coralliens face aux menaces anthropiques ne peut s'abstraire de la mémoire du passé colonial au risque d'être elle-même soupçonnée de vouloir prolonger les politiques du passé. L'autonomie politique marque certes un départ des pratiques du passé, mais ne les efface pas si facilement.

Certes, aujourd'hui, la soumission des populations n'est plus de mise, néanmoins leurs « capacités » (de faire et d'être, de choisir parmi de multiples possibilités celles qui sont les plus aptes à leur développement humain) ont été entachées et réduites. Prendre conscience des conséquences durables des pratiques du passé est une bonne manière de se prémunir contre l'affirmation de la conservation comme valeur universelle, qui reviendrait à priver à nouveau les habitants concernés de leurs biens. Une patrimonialisation non appropriée par les acteurs locaux conduirait de fait à l'exclusion de tous ceux pour qui le lagon n'est pas seulement une scène spectaculaire à sanctuariser au profit de quelques scientifiques ou pour répondre à l'imaginaire touristique occidental. Les travaux des États généraux de 2009 ont encore rappelé l'ambition de construire le futur du pays selon son identité et non de détruire cette identité pour répondre aux impératifs de la croissance économique.

État des lieux économique et social :

Face à la crise économique qui touche la Polynésie française depuis plus de cinq ans, tout le monde s'accorde pour dire que la conjoncture mondiale seule ne saurait être l'unique responsable des maux polynésiens. Dans un de ses récents rapports¹, l'Agence Française de Développement (AFD) parle de la nécessité de réforme structurelle « *incluant la réduction de l'interventionnisme public (170 milliards Fcfp/an) et la diminution progressive des barrières aux échanges imposant une refonte des fiscalités locales* », non sans rappeler les propos du Conseil économique, social et culturel (CESC) qui en reconnaît les vertus, mais rappelle également que « *les droits d'entrée constituent une ressource qui alimente le budget du pays et permettent de protéger certaines activités locales encore fragiles ou génératrices d'emploi* »².

La gouvernance revisitée :

¹ AFD. 2012. *Interventionnisme public et handicaps de compétitivité : analyse du cas polynésien. Document de travail, 121, Mars 2012.*

² CESC. 2008. *Avis sur la rénovation de la relations d'association entre les PTOM et l'UE. N° 49/2008.*

Ici comme ailleurs, toute imposition qui au nom de l'objectivité et de la rationalité fonctionnelle prétendrait réguler les rapports de l'homme à l'environnement sans s'appuyer sur les soubassements culturels et cognitifs risque d'avoir des effets contre performants. C'est autour des notions de circulation, de réseau, d'emboîtement, de maillage, d'accumulation d'énergie que la notion de gouvernance devrait se déployer. Paradoxalement le terrain s'y prête d'autant plus que la cosmogonie polynésienne est par certain point homologue à l'approche socio-écosystémique de l'environnement. Cette conception, contrairement à l'idée ontologique de la nature et de son équilibre est fondée sur une vision dynamique et processuelle des relations entre l'homme et le milieu dont il fait partie. Elle est profondément interactive et évolutive et doit être prise en compte dans toute tentative de « reterritorialisation »¹ ou de patrimonialisation.

Loin d'une nature figée, le mouvement incarne l'essence même de l'environnement qui est un processus permanent de changement et d'évolution adaptative, conséquence des interactions entre les activités humaines et la dynamique propre aux milieux vivants. C'est donc sur le mouvement, la circulation, et la mise en oeuvre de dispositifs de mise en réseaux favorisant la synergie sociale et inter-insulaire que devrait se déployer la gouvernance et la gestion intégrée des îles. L'exercice du pouvoir devrait viser moins au contrôle et à la surveillance des activités et des populations qu'au renforcement de leur capacité et de leur propre pouvoir pour prendre des initiatives collectives et solidaires pour mieux gérer les biens et les lieux hérités des ancêtres.

Pour une connaissance « située » :

La connaissance et l'expertise scientifiques sont les figures dominantes de l'émergence de la globalisation² via la construction et la dissémination de modèles conceptuels d'un système global. Ces modèles ont construit une ontologie des problèmes globaux environnementaux et sociaux parfaitement résumés dans le choix des thématiques d'intérêt transversal (TIT) de l'Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR).

Là où la nature et la société étaient perçues dans le passé dans un cadre local ou national, les experts les traitent de plus en plus (la conférence de Rio 1992 représentant un tournant dans ce sens) à travers des thématiques globales (biodiversité, climat, bio-invasions, pollutions, etc.) développant des simulations à l'échelle planétaire et s'intéressant particulièrement aux processus systémiques globaux.

Le pouvoir de ces autorités scientifiques se traduit par le développement de banques de données, la création de réseaux d'observatoires fournissant des modèles sophistiqués et systémiques de processus globaux ignorant les savoirs locaux. Ce globalisme constitue le cadre explicite de

¹ C. Gaspar. T. Bambridge. 2008. *Territorialités et aires marines protégées à Moorea (Polynésie française)*. *Le Journal de la Société des Océanistes*, 126-127.

² B. Kalaora, *Global Expert : The Religion of Words Geographica Helvetica*, Jg. 54 1999 / Heft.2

construction de la nature et de la société dans des termes globaux. Il proclame par ailleurs la neutralité de la communauté épistémique et son objectivité.

Dans ce contexte de globalisation, la gouvernance est un processus dynamique entre le local et le global. Ce processus suppose notamment une transformation du rapport à la connaissance, à savoir non plus la croyance en l'universalité et l'objectivité de la science mais l'idée que toute connaissance est située et donc relative au contexte où elle intervient. Tout dispositif de gouvernance, en termes de structure et de lieu de rencontre, doit pouvoir faciliter un tel processus de mise en situation commune.

*Capitaine de Vaisseau Christophe Pipolo,
Chef du Bureau Asie-Pacifique, Amérique latine,
état-major des armées, ministère de la Défense*

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Monsieur le Secrétaire Général,

Messieurs les Officiers Généraux,

Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

Compte tenu des caractéristiques de la géographie et de l'environnement du Pacifique Sud, les États insulaires de cet espace maritime sont confrontés à des phénomènes naturels dont les conséquences sur les populations et leurs habitats prennent le plus souvent une dimension catastrophique.

Qu'il s'agisse de cyclones, tremblements de terre, tsunamis, éruptions volcaniques, tempêtes tropicales, inondations ou encore des conséquences de grandes sécheresses, au-delà d'un certain seuil aucun des pays de cette région du monde n'est en mesure de faire face seul au secours qu'il convient d'apporter en urgence aux populations. Comme l'a indiqué M. Gilbert David, la montée du niveau des océans (plus d'un mètre d'ici la fin du siècle), la salinisation des nappes phréatiques induite et l'accès à l'eau potable constituent également des risques à prendre en compte.

Dans le domaine de la climatologie, les experts conviennent d'une tendance à la stabilité du nombre de cyclones à la surface du globe, évalué entre 85 à 90 par an. Le Pacifique dans sa globalité est la région du monde la plus exposée, qu'il s'agissent de phénomènes baptisés tempêtes tropicales (vents supérieurs à 63 km/h) ou encore de cyclones (vents supérieurs à 119 km/h).

En ce qui concerne le réseau d'alerte aux tsunamis, le Service Hydrographique et Océanique de la Marine (SHOM) est présent par un réseau d'observation du niveau de la mer composé actuellement de 14 marégraphes opéré en partenariat avec le Secrétariat Permanent du Pacifique (MAEE/MOM), la Délégation Générale de l'Outre-mer (DéGéOM), le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie et l'Université de Polynésie Française. De même, le réseau des sismomètres du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) alimente le centre d'alerte aux tsunamis opéré par les États-Unis de manière centralisée sur l'ensemble du Pacifique.

Par solidarité et afin de porter assistance aux États plus démunis dans de telles circonstances, la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont signé

il y a vingt ans exactement, le 22 décembre 1992, une « Déclaration conjointe sur la coopération d'urgence en cas de catastrophe naturelle dans le Pacifique Sud », plus connue sous le nom d'accord FRANZ (M. Louis Le Pensec Ministre de l'outre-Mer signait pour le Gouvernement français).

Cette déclaration, très courte, instaure une coordination des opérations de secours afin d'optimiser l'emploi des moyens opérationnels disponibles ; promeut la coopération entre les différents centres de prévisions météorologiques, satellitaires et d'alerte ; établit des réunions techniques régulières des représentants des États FRANZ pour améliorer comme nécessaire cette coopération opérationnelle en consultation étroite avec les autres pays de la région.

La présidence des réunions et du forum FRANZ change tous les deux ans. La Nouvelle-Zélande assurera la présidence pour 2013 et 2014. Elle prendra la suite de l'Australie qui était aux affaires lors du récent passage du cyclone tropical Evan successivement à Samoa (13 décembre), à Wallis (15 décembre) et à Fidji (17 décembre). M. Victorin Lurel, ministre des outre-mer, effectuait un déplacement à Wallis dès le 18 décembre, pour prendre la mesure de la catastrophe.

Bilan du passage du cyclone Evan relevé par la presse à la levée de l'alerte cyclonique :

– Samoa : 14 victimes et 9 disparus. Plus de 5 500 personnes placées en centre d'hébergement. Destruction de la principale centrale électrique du pays (à Tanugamanono), importantes inondations dans la capitale Apia (absence d'électricité pendant environ 2 semaines).

– Wallis : 2 blessés, importants dégâts matériels ; 290 habitations et 15 bâtiments publics endommagés ; de nombreux arbres arrachés ; réseau routier difficilement praticable ; réseaux téléphonique et électrique quasiment hors service.

– Fidji : le 17 décembre 2012, les rafales du cyclone atteignant 270 km/h sont à l'origine d'inondations, de glissements de terrain, de maisons détruites, d'arbres arrachés, de coupures d'électricité, d'avions et de bateaux endommagés ainsi que de l'évacuation de plus de 8 000 personnes.

Le Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, en accord avec le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie et le Ministère des Affaires étrangères, a demandé le concours des Forces Armées Françaises de Nouvelle-Calédonie (FANC), dans le cadre de l'accord FRANZ, pour participer aux opérations d'aide humanitaire aux côtés de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Ainsi, une opération a été conduite par l'État français (Haut-Commissariat en Nouvelle-Calédonie, Ambassade de France à Fidji, Forces Armées relevant du ministère de la Défense), avec la contribution des provinces de Nouvelle-Calédonie et de la Croix Rouge française en application d'une décision prise par le Comité d'Aide d'Urgence Régionale

qui s'était réuni le vendredi 21 décembre 2012, sous la Présidence du Haut-Commissaire de la République.

Un avion transporteur CASA CN-235 des forces armées françaises, basé à Nouméa, est arrivé à Fidji le 22 décembre avec à son bord des équipes et du matériel d'urgence composés :

- d'une équipe de la direction de la Sécurité Civile ;
- d'une équipe de la plateforme régionale de la Croix Rouge basée en Nouvelle-Calédonie ;
- d'une équipe de la Sécurité Civile ;
- d'une unité de traitement de l'eau d'une capacité de traitement pour 5000 personnes par jour ;
- de 3 tonnes de matériels : groupes électrogènes, pompes à eau, bâches, tentes...

Le CASA 235 de l'armée de l'Air a effectué une rotation sur Labasa situé au nord de Fidji, afin d'y acheminer le matériel français ainsi qu'un chargement de la Croix-Rouge Fidjienne. La mission s'est conclue le 23 décembre par un vol de reconnaissance à basse altitude sur les îles les plus touchées afin d'aider le gouvernement fidjien à préciser son évaluation des dégâts.

Il convient également de signaler l'aide étrangère apportée au cours des différentes missions de secours aux populations sinistrées :

– la Nouvelle-Zélande : un gros porteur Hercules C-130 a fait plusieurs rotations dans la région pour acheminer du matériel et des équipes de la sécurité civile et de gestion des catastrophes naturelles ; déblocage de plus de cinq millions de dollars NZ au titre de fonds d'urgence ;

– l'Australie a consacré des moyens et des sommes d'un volume similaire ;

– les États-Unis ont remis un chèque de 50 000 dollars US pour permettre à la Croix Rouge de reconstituer les stocks de matériel d'urgence (couvertures, kits sanitaires, tablettes de purification d'eau) pré-positionnés et mobilisés en faveur des populations ;

– le Royaume-Uni a déblocqué 80 000 dollars US en solidarité avec Samoa, de même que pour Fidji.

Ci-dessous figure le communiqué des FANC publié à l'issu de l'opération :

Après une première vague d'aide régionale acheminée directement sur Nadi (île principale) par gros avions porteurs militaires australien et néo-zélandais (Hercules, Orion ou C-17 Globemaster), le CASA 235, de plus petite taille et capable de se poser sur des pistes plus courtes, a eu pour mission de déployer son chargement vers des zones moins directement accessibles de

Fidji. « *Cela a été fait sous le chapeau FRANZ* », déclarait le Colonel Arnaud Bouyssou, attaché de défense non-résident pour Fidji qui a pris part à la mission. « *Le CASA est le seul appareil à pouvoir se poser sur de petites pistes, c'est son atout* » a-t-il ajouté, en soulignant que cet appareil de l'armée de l'Air française, dans le cadre des accords FRANZ, venait utilement « *combler un trou capacitaire* ».

En conclusion, il convient de rappeler que les moyens militaires utilisables dans le cadre de l'action d'urgence de l'État en soutien aux populations victimes de catastrophes naturelles comme au titre d'une contribution à l'action de l'État en mer sont définis par le pouvoir politique. Alors qu'un nouveau Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale doit être publié prochainement, ce document devrait permettre d'identifier les moyens militaires susceptibles d'être assignés à la protection et à la sécurité des citoyens français d'outre-mer qui seraient également utilisables dans un indispensable esprit de solidarité avec les îles voisines du Pacifique.

2. Comment agir en faveur du développement de secteurs économiques exposés à ces contraintes ?

*Mme Doriane Sanchez-Lebriz,
Directeur du développement international,
Agence pour le développement de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL)*

L'agence de développement économique de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL) est une agence publique principalement financée et administrée par l'État et la Nouvelle-Calédonie et les provinces de la Nouvelle-Calédonie, et intervient en matière de promotion et d'attractivité du territoire, de développement des relations économiques extérieures et de diversification économique en particulier dans les domaines de la valorisation des ressources marines et terrestre.

Elle met en œuvre en liaison avec les collectivités de la Nouvelle-Calédonie les politiques d'accompagnement dédiées au renforcement de la compétitivité des entreprises en Nouvelle-Calédonie et participe à l'insertion de la Nouvelle-Calédonie dans son environnement régional.

Afin de favoriser cette intégration de la Nouvelle-Calédonie, son rayonnement et son attractivité et d'atténuer les contraintes telles que l'insularité ou l'isolement, nous agissons notamment sur deux axes que sont le soutien à l'expansion des entreprises sur les marchés extérieurs et le soutien à l'innovation, notamment grâce à l'émergence d'une technopole.

Le soutien en faveur de l'export est ainsi mis en œuvre au travers de programmes d'accompagnement des entreprises sur les marchés régionaux grâce à des partenariats noués entre l'ADECAL et UBIFRANCE. Ainsi ce partenariat, à l'instar de celui qui lie le ministère des outre-mer et UBIFRANCE pour les DOM, couvre la zone Asie-Pacifique, spécifiquement dans les pays ayant une représentation UBIFRANCE. Il est également prévu dans ce partenariat la mise en place au sein de la mission économique d'Ubifrance à Sydney d'un VIE (volontaire à l'international à l'entreprise) dont la zone de couverture comprendra également la zone Océanie en particulier les États insulaires, où les ambassades de France ne sont pas dotées de service économique ni de mission économique d'UBIFRANCE. L'intégration économique et commerciale de la Nouvelle-Calédonie peut également passer par le renforcement de ses liens avec les États insulaires de la région qu'il est impératif de suivre plus attentivement sur le plan économique et commercial. Ce renforcement du dispositif dans le Pacifique répond ainsi également à un vœu exprimé par les conseillers du commerce extérieur de la France au cours de leur réunion régionale à Nouméa en novembre dernier qui rassemblait également les cinq ambassadeurs de France et les hauts-commissaires.

En outre, l'agence assure pour le compte de la Nouvelle-Calédonie et de l'État le suivi des accords commerciaux des États de la région Océanie dans l'optique d'une intégration économique et commerciale de la Nouvelle-Calédonie dans sa région.

Le deuxième axe en faveur du soutien de la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire concerne le soutien à l'innovation. Ainsi l'ADECAL travaille à l'émergence d'une technopole qui s'est structurée récemment, comprenant des plateformes technologiques dédiées principalement à la valorisation des ressources marines et terrestres dans une optique de transfert de technologie au secteur privé. En outre, un incubateur d'entreprises innovantes sera mis en place très prochainement afin d'accompagner les porteurs de projets innovants en particulier issus de la recherche publique vers la création de leur entreprise, mais également de favoriser la fonction d'innovation au sein des entreprises existantes en Nouvelle-Calédonie. La technopole, en termes d'aide à l'innovation, est ainsi le guichet d'entrée pour tout projet innovant dont les porteurs souhaitent un accompagnement public. Ce guichet rend visible et lisible les outils d'aide à l'innovation (transfert de technologie, conseils, formation, recherche de financements...). La technopole entretient des relations étroites avec la recherche publique conduite en Nouvelle-Calédonie par les institutions scientifiques idéalement organisées autour d'un pôle de recherche scientifique et d'innovation.

Ces deux axes de développement en faveur de la compétitivité des entreprises de Nouvelle-Calédonie sont étroitement liés, innovation et export étant en effet indissociables. La conjugaison de ces deux axes permettra ainsi le rayonnement dans la région sur des thématiques prometteuses et innovantes, en particulier dans les domaines de la valorisation des ressources marines et terrestres, participant ainsi à une diversification économique au regard des atouts spécifiques de l'archipel.

**M. Pascal Pacaut,
Chef de la direction Outre-mer,
Agence Française de Développement (AFD)**

La 11^{ème} conférence des parties de la Convention de la biodiversité biologique, à Hyderabad en octobre 2012, a abouti à un compromis faiblement engageant sur la préservation de la diversité des gènes et des espèces. Il aborde peu les écosystèmes. Pourtant, le vrai sujet aujourd'hui, pour de nombreux pays (qu'il s'agisse de pays en développement ou de pays insulaires développés) est bien celui des écosystèmes, davantage que celui de la diversité des gènes et des espèces, qui constitue plutôt une préoccupation de moyen et long termes de pays riches. La conférence de Doha sur le climat, en décembre 2012, a abouti à un vague consensus sur l'atténuation, qui est lui aussi un sujet de pays riches, même s'il est très important à moyen et long termes pour la planète. Aucune avancée significative sur l'adaptation. Or, le sujet central de nombreux États indépendants en développement et d'économies insulaires est bien l'adaptation au changement climatique, beaucoup plus que l'atténuation de celui-ci.

Il faudra, un jour, que ces échanges convergent et que nous abordions la question de l'adaptation au changement climatique sous l'angle des écosystèmes. À cet égard, grâce aux outre-mer et aux territoires du Pacifique, la France a une opportunité exceptionnelle à saisir. La Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna et la Polynésie française sont aux avant-postes de ces problématiques liées au changement climatique, comme peuvent l'être les Maldives. « *L'input* » intellectuel et culturel français qui a été mobilisé par exemple dans le cadre du Grenelle de l'environnement, croisé avec le prisme ultramarin, peut conduire à l'émergence de solutions innovantes. Celles-ci ne seront peut-être pas à la portée de nombreux États indépendants, car la France est un pays riche. L'approche conceptuelle de ces sujets ouvre néanmoins des perspectives extrêmement intéressantes.

Je prendrai pour seul exemple le projet GERRI conduit à La Réunion, qui vise l'adaptation d'une société à un environnement climatique et économique particulier. Il pourrait être décliné dans le Pacifique de façon positive pour tous les acteurs, y compris les bailleurs de fonds (AFD, Banque Mondiale, KFW, Banque européenne d'Investissement, etc.). Nous sommes à la recherche de solutions innovantes susceptibles d'être transposées dans de nombreux États de la planète pour traiter ces questions de changement climatique.

En « tirant ce fil », nous voyons que l'exportation de solutions françaises permettrait de générer des bénéfices significatifs pour les territoires français du Pacifique, notamment pour leurs entreprises impliquées dans la mise en place de ces solutions. Nous participons par exemple, avec l'ADEME

et la BEI, au financement du projet SWAC (*SeaWater Air Conditioning*) qui permettra d'utiliser le différentiel de température pour climatiser le centre hospitalier de Papeete. Il faut tirer un bénéfice économique de telles solutions pour pouvoir les exporter. Le développement, sur ces questions, d'une expertise française reconnue internationalement pourrait constituer une priorité. Là aussi, les initiatives développées à La Réunion, en utilisant les écarts de température et l'énergie de la houle, peuvent être transposées ailleurs et notamment dans le Pacifique. Les solutions ne seront peut-être pas tout à fait identiques et il ne fait pas de doute que cette déclinaison présentera une valeur ajoutée significative.

Au sein de l'AFD, nous finançons, au travers du fonds français pour l'environnement mondial, l'initiative CRISP (*CoralReef Initiative for South Pacific*), auquel 7 millions d'euros auront été alloués (5 millions d'euros apportés par l'AFD et 2 millions d'euros apportés par le fonds français pour l'environnement mondial, en partenariat avec la Communauté du Pacifique Sud et le programme régional océanien pour l'environnement). L'objectif de cette initiative française est de fédérer l'intervention d'autres partenaires et États de la région afin de favoriser une meilleure intégration des stratégies et des projets de protection des écosystèmes.

Le futur projet RESCUE, qui prendra la suite du projet CRISP, sera financé au cours des prochaines semaines à hauteur de 2 millions d'euros par le fonds français pour l'environnement mondial et probablement 4,5 millions d'euros pour l'Agence française de développement. L'objectif est, là aussi, de fédérer les intérêts bien compris de nos territoires ultramarins et des États de la région.

Nous avons accordé il y a environ quinze jours une subvention de 800 000 euros pour l'initiative BEST de la Commission européenne en faveur de la biodiversité, des écosystèmes et des services écosystémiques dans les territoires ultramarins européens. Cette initiative vient au bon moment et doit être soutenue. Nous espérons y associer d'autres partenaires européens.

M. Richard Bailey,
Président-Directeur général du groupe Pacific Beachcomber

Mesdames et Messieurs, bonjour,

Je suis très heureux de participer à ce colloque. Je m'appelle Richard Bailey. J'interviens sur le sujet du tourisme, un secteur économique plein d'espoir pour la France du Pacifique.

J'ai le privilège de diriger le groupe Pacific Beachcomber en Polynésie française. Nous possédons et exploitons 7 hôtels ainsi que le paquebot de croisière Paul Gauguin en Polynésie. Notre groupe emploie environ 1 300 personnes, et œuvre pour le développement du secteur touristique du Pays depuis plus de 25 ans.

Pour comprendre les difficultés du tourisme en Polynésie, il n'y a qu'à regarder Google Earth. La distance, l'exiguïté des terres, l'isolement et la fragilité écologique et culturelle sont et resteront les contraintes déterminantes des orientations stratégiques du secteur. La Polynésie française est loin non seulement de la France, mais aussi du reste du monde. Aucun endroit de la planète n'est d'ailleurs plus loin de tout autre endroit que la Polynésie. Sa biodiversité est moins variée que d'autres régions car toutes les espèces n'ont pas réussi à s'étendre à travers l'immensité de l'océan, mais cette même distance l'aura en revanche très bien préservée.

Il en va de même pour le peuple polynésien, sa langue et sa culture. Les îles du Pacifique sud ont été parmi les dernières terres de la planète à recevoir une occupation humaine. En même temps, l'isolement continue à les protéger contre les assauts de la « mondialisation » auxquels bien d'autres n'ont pas résisté.

Il existe de moins en moins d'endroits au monde où l'on peut s'évader en toute sécurité, découvrir une culture riche et exotique, dans un milieu naturel et de très grande beauté.

Les contraintes au développement doivent donc être vues comme le revers d'une médaille dont la face principale est l'extrême richesse et authenticité de son patrimoine culturel et de sa beauté naturelle, encore préservés grâce précisément à cette insularité.

Il va de soi que la voie du développement durable s'impose, car elle seule permet de préserver l'environnement en associant les populations dans cette démarche de croissance tout en répondant par ailleurs aux critères financiers de l'investisseur et de son impératif de résultat, car son business model repose solidement sur la préservation naturelle et culturelle du milieu dans lequel il évolue.

Cependant, les coûts de production en Polynésie sont très élevés. Ils sont élevés en raison non seulement de l'insularité et de la distance, mais aussi en raison d'un long héritage d'assistance économique par la France, assortie d'un niveau de progrès social sans égal et très convoité d'ailleurs dans le Pacifique. La destination est donc plus apte à être commercialement compétitive en qualité qu'en prix, d'autant que le tourisme durable et responsable a un coût plus important qu'un développement alternatif.

Pour toutes ces raisons les séjours de luxe à des prix relativement élevés apparaissent les plus adaptés à la destination, et c'est effectivement cette offre qui réussit à satisfaire les visiteurs et à mobiliser les capitaux privés.

Dans son rapport annuel, la Banque Mondiale explique que l'activité économique à travers le monde continuera à être distribuée de façon inégale, avec une concentration dans les agglomérations urbaines, près des côtes, et dans des pays partageant des frontières avec des voisins. Les îles du Pacifique ne possédant aucun de ces avantages, la Banque Mondiale conclut à la permanence de leur déficit de croissance en comparaison avec le reste du monde car les coûts de production sont de façon systémique plus élevés que les prix du marché. Il n'y aura pas de solution miracle, ni même l'espoir d'une quelconque croissance, sauf à exploiter certains créneaux économiques bien précis, comme le tourisme.

Un autre créneau porteur, qui dans un contexte de développement durable croise directement le tourisme, est celui des énergies renouvelables. Les nouvelles technologies en matière d'énergies renouvelables vont naturellement pénétrer un marché privé au point le plus sensible, c'est-à-dire là où le prix du courant conventionnel est le plus élevé. Le kWh en France coûte en moyenne 12 centimes d'euros, contre 50 en Polynésie, soit 4 fois plus. Notre groupe a été le pionnier dans le monde d'une technologie innovante qui consiste à capter le froid dans les profondeurs de la mer pour climatiser un de nos établissements hôteliers. Une charge prohibitive peut donc être transformée en avantage compétitif à travers la recherche et le déploiement commercial de nouvelles technologies, et rien n'empêche la Polynésie de devenir dans ce domaine un pôle de compétitivité dans le monde.

C'est d'ailleurs dans cette optique que notre groupe a pris le pari audacieux de construire sur l'atoll de Tetiaroa un complexe hôtelier unique au monde, 100 % autonome en énergie renouvelable, avec une innovation technologique inédite.

Je termine comme il se doit en avançant trois conditions pour développer le tourisme dans la France du Pacifique. Il faut :

- Une offre de produits en adéquation avec la demande et inscrite dans le développement durable, avec un transport aérien international pérenne et une promotion dynamique de la destination.

– Une action gouvernementale, avec l'appui bien entendu de l'État, qui reconnaît explicitement l'importance du tourisme en le plaçant au centre et non pas à la périphérie de l'économie locale : politiquement, fiscalement, législativement, administrativement et publiquement ; une action focalisée sur l'environnement et sur la culture.

– Réunir des conditions favorables à inciter les investissements locaux et internationaux, pour créer une économie privée vivace et pérenne.

TABLE-RONDE 4 :
COLLECTIVITÉS FRANÇAISES ET ÉTATS DU PACIFIQUE :
DES ATOUTS POUR RELEVER LES DÉFIS DU 21^E SIÈCLE

INTRODUCTION

M. Robert Laufoaulu,
Sénateur des Îles Wallis-et-Futuna,
Secrétaire de la Délégation sénatoriale à l'outre-mer

Après les grands enjeux politiques et stratégiques mis en exergue au cours de la matinée, je vous propose, avec le concours des différents acteurs de terrain qui sont venus apporter leur témoignage et que je remercie très vivement de leur mobilisation, de braquer les projecteurs sur les atouts dont dispose le Pacifique pour relever certains grands défis auxquels sera confrontée l'humanité au cours des prochaines décennies.

Il s'agit de défis cruciaux pour les économies et la population mondiales, tels que le défi alimentaire, l'autosuffisance énergétique ou l'approvisionnement en matières premières minérales, dont certaines sont tout à fait stratégiques pour la maîtrise et le développement des filières industrielles de pointe. Or, l'Océanie, par la dimension maritime qui la caractérise, présente des potentiels considérables. Songeons que, sans parler de la zone internationale de la haute mer, les territoires maritimes des États et territoires du Pacifique sud, c'est-à-dire les zones économiques exclusives sur lesquelles les États exercent des prérogatives de souveraineté, représentent une superficie de près de 35 millions de km², dont plus de 18 % pour la France grâce à ses trois collectivités de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis-et-Futuna, sans oublier Clipperton. La seule zone économique exclusive polynésienne excède les 5 millions de km², en deuxième position derrière l'Australie.

En comparaison, les domaines terrestres de ces États et territoires ont une superficie très exiguë : elle est de l'ordre de 8 millions de km², soit moins du quart du domaine maritime. Encore faut-il relativiser ce calcul qui est faussé par l'importance du territoire terrestre de l'Australie (plus de 7,5 millions de km²). Ainsi, hors Australie, l'ensemble des terres émergées représente seulement 3 % de la superficie de l'ensemble des zones économiques exclusives.

Cette proportion est encore à diviser par dix pour les collectivités françaises du Pacifique puisque leur étendue terrestre équivaut à 0,35 % de

leur domaine maritime. Les facteurs de développement économique sont donc à rechercher prioritairement sur le front maritime dont les potentiels sont immenses, qu'il s'agisse des ressources halieutiques, des ressources minérales profondes ou encore du développement et de la diversification des énergies renouvelables. L'exploration et l'évaluation de ces potentiels constituent un enjeu majeur à l'aune des défis du 21^{ème} siècle. Après l'eldorado minier des nodules polymétalliques dans les années 1970, l'engouement pour l'exploration de ces richesses sous-marines est retombé, au point malheureusement de mettre en péril l'avance enregistrée par notre pays dans ce domaine.

Au cours des toutes dernières années cependant, l'espoir renaît avec des manifestations de l'intérêt porté par l'État à ces questions à forts enjeux : en attestent les travaux du Grenelle de la mer et du Comité interministériel de la mer ainsi que la création du Comité pour les métaux stratégiques (COMES), mais surtout d'initiatives comme le projet d'exploration des fonds sous-marins dans la zone économique exclusive de Wallis et Futuna lancé par l'IFREMER qui associe, dans un partenariat public-privé, le BRGM et des organismes privés, Technip et Eramet.

Le secteur des énergies renouvelables, en plein essor, est également porteur d'espoir, notamment pour le développement économique de nos territoires où le prix des énergies fossiles importées pèse lourd dans le phénomène dit de « la vie chère » ! La France dispose d'une expertise scientifique reconnue qu'il ne faut pas gaspiller : il faut se donner les moyens de rester dans la course, même dans un contexte budgétaire difficile car les choix d'aujourd'hui engagent notre avenir, en termes d'avancées technologiques, de développement de filières de pointe, d'autonomie énergétique et d'approvisionnement en matières stratégiques. Toutes ces questions vont être abordées par les intervenants de notre table ronde que je remercie d'avoir répondu à notre appel.

Ce colloque a aussi pour objectif une prise de conscience à laquelle notre délégation sénatoriale s'attelle en conduisant ses travaux sur les enjeux des zones économiques exclusives ultramarines.

Je vous remercie et, place au débat !

1. Les collectivités ultramarines du Pacifique : un potentiel de richesses qui nourrit l'innovation

*M. Philippe Lemercier,
Délégué général à l'Outre-mer,
Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)*

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je me permets de vous rappeler en quelques mots ce qu'est l'IFREMER et ce qu'est la relation de l'IFREMER avec l'outre-mer et plus particulièrement avec le Pacifique.

L'IFREMER est un établissement public de recherche à caractère industriel et commercial, qui a été créé au milieu des années 80. Il compte environ 1 500 personnes.

L'IFREMER a toujours eu une relation privilégiée avec l'outre-mer et plus particulièrement avec le Pacifique où notre Centre IFREMER du Pacifique, implanté à Tahiti, a fêté ses 40 ans en 2012 et où notre Station d'Aquaculture de Nouvelle-Calédonie à Saint Vincent fêtera ses 40 ans en 2013.

En effet, avec 120 personnes basées outre-mer, en permanence, nous sommes présents en Guyane, en Martinique, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à l'île de La Réunion et bientôt, je l'espère, à Mayotte mais également en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

Le Pacifique représente entre 65 et 70 % de l'ensemble des moyens consacrés par l'Institut à l'outre-mer.

En tant qu'organisme de recherche finalisée, nous avons un objectif prioritaire en outre-mer qui est d'y mener des actions de recherche en appui au développement socio-économique, des actions qui se déclinent :

– d'une part, par un appui aux politiques publiques, notamment dans les domaines de surveillance, d'aménagement et de gestion des ressources.

– et d'autre part, par une contribution au développement de filières locales de production, dans les domaines :

- des ressources vivantes : dans des secteurs traditionnels comme la pêche et l'aquaculture mais aussi émergents comme ce qui relève de la biodiversité avec notamment les biotechnologies ;

- des ressources minérales et énergétiques.

Pour la mise en œuvre de ses programmes, IFREMER les tisse en partenariat très étroit avec les collectivités locales : accord(s) cadre

IFREMER/État/collectivités de Nouvelle-Calédonie (Gouvernement et trois provinces) depuis 1978 et notamment le dernier en date relatif à une diversification de nos activités en Nouvelle-Calédonie et accord cadre tissé sur les mêmes principes avec la Polynésie Française.

Concernant le sujet de notre discussion, deux points doivent être soulignés :

– il faut rappeler que notre société a rarement autant ressenti le fait que notre ambition de développement socio-économique, avec notamment la valorisation de notre potentiel de richesses, dépendait largement de notre capacité d'acquisition de connaissances et d'innovation mais également de l'articulation entre le monde de la recherche et le monde des entreprises ;

– il faut également souligner et rappeler que nos actions de recherche en appui à la valorisation des ressources (vivantes ou non), doivent être menées en permanence avec le souci de concilier cet objectif avec la préservation des écosystèmes et de la biodiversité. C'est la question de la protection du milieu marin et de la connaissance des risques.

Concernant le potentiel de richesses, nos collectivités du Pacifique n'en manquent pas.

Sans rechercher l'exhaustivité, je peux citer : les ressources vivantes, avec les ressources exploitées comme la pêche et l'aquaculture mais aussi l'ensemble de la biodiversité ; les ressources minérales ; les ressources énergétiques.

Concernant les ressources vivantes :

La pêche outre-mer représente environ 50 000 t/an avec 12 500 t/an (données 2011) pour la Polynésie, 3 500 t/an pour la Nouvelle-Calédonie (2 500 t de pélagiques et 1 000 t d'espèces des lagons) et environ 600 t/an pour Wallis et Futuna). La consommation dans le Pacifique y est relativement importante (par habitant) et le secteur est même légèrement exportateur en Polynésie française. Il y a donc un intérêt à développer ce secteur qui a aujourd'hui un poids socio-économique important, essentiellement en terme d'emplois (évalué à environ 7 000-8 000 emplois en outre-mer).

Concernant les perspectives de développement les plus raisonnables :

– il y a des marges de progrès dans la rentabilité des exploitations, comme dans le perfectionnement des techniques de pêche et la formation des équipages ;

– mais les perspectives d'augmentation en tonnage des débarquements sont globalement limitées et concernent essentiellement les grands pélagiques, soit au large (par de grands navires) soit à portée de la petite pêche côtière.

Ces perspectives ne pourront pas se concrétiser en dehors de la connaissance de la ressource, de l'adaptation des flottilles et des améliorations techniques.

Concernant l'aquaculture et ses perspectives dans le Pacifique, parmi les principales filières aquacoles en outre-mer, on distingue aujourd'hui :

- la perliculture en Polynésie française, (7 000 emplois),
- la crevetticulture, principalement en Nouvelle-Calédonie (environ 1 000 emplois) et à un degré moindre en Polynésie française.

S'y ajoutent aujourd'hui quelques filières en émergence comme notamment :

- la pisciculture marine (élevage en cages flottantes) en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- la production de microalgues qui concerne aujourd'hui la Nouvelle-Calédonie et qui représente un champ considérable d'innovation pour un secteur à forte valeur-ajoutée potentielle en terme de production industrielle mais aussi en terme de bio-remédiation.

En terme de perspectives, l'aquaculture est dans un contexte très différent de celui de la pêche avec :

- un secteur encore relativement modeste à l'exception de la perliculture et de la crevetticulture mais...
- un secteur qui offre cependant des perspectives de développement importantes (bêches de mer, crabes, huîtres, pectens, bécitiers...).

Même s'il peine à se développer.

Le secteur de la biodiversité outre-mer, dont notamment la biodiversité marine, présente aujourd'hui de véritables perspectives de valorisation.

Tout d'abord, je rappelle que l'outre-mer français abrite une biodiversité exceptionnellement riche, tant en milieux terrestres que marins, et que 80 % de la biodiversité française se trouve dans les ROM et COM françaises.

À titre d'exemples, je rappelle que le lagon de la Nouvelle-Calédonie est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO et que des démarches sont en cours pour y classer également une partie de l'archipel des Marquises.

Aujourd'hui, cette richesse est souvent menacée, en particulier dans nos collectivités insulaires du Pacifique, par les conséquences des activités humaines, du changement climatique et des risques naturels majeurs.

La recherche est là aussi indispensable pour protéger et valoriser cette biodiversité, et plusieurs axes doivent être développés dont notamment :

- acquisition de connaissances sur la biodiversité et son environnement, en considérant que la biodiversité de l'infiniment petit (micro-organismes, bactéries, micro-algues) est très peu connue et qu'en biodiversité semi-profonde et profonde le Pacifique et plus particulièrement la Nouvelle-

Calédonie (morceau du continent ancien du Gondwana, désormais ennoyé) représente un hot spot de gisement considérable ;

- bio-prospection en microbiologie à des fins de développements biotechnologiques ;

- systèmes d’observation, d’information, bancarisation des données, modélisation et aide à la gestion ;

- et enfin optimisation des modalités de conservation que sont les AMP et les parcs naturels.

Sur ce dernier point, outre les exemples cités pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française de sites inscrits au patrimoine mondial ou proposés comme tels, il est important de citer ici l’accord France/Nouvelle-Calédonie/Australie relatif à la Mer de Corail et le lancement en novembre 2012 à Nouméa, sous l’impulsion du haut-commissariat et de la présidence du Gouvernement, d’une réflexion stratégique sur la gestion intégrée du domaine maritime de la Nouvelle-Calédonie pouvant aboutir au dépôt d’un dossier conjoint avec l’Australie de parc marin sur la mer de Corail. Il est également significatif de souligner la réflexion calédonienne sur une stratégie marine dans le contexte Calédonie 2025.

C’est d’ailleurs dans cet objectif que de nombreux acteurs français de la recherche dans cette région du Pacifique se sont structurés, il y a deux ans, pour créer le Grand Observatoire du Pacifique Sud (GOPS). Un observatoire qui fédère aujourd’hui 17 membres avec les Universités de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie, les organismes nationaux et locaux présents dans la zone (IRD, IFREMER, IRSN,...) mais aussi des acteurs scientifiques de métropole.

Concernant les ressources minérales :

Comme vous le savez, le marché mondial des matières premières et plus particulièrement celui des minéraux métalliques, des métaux dits de haute technologie comme les cobalt, titane, platine, terres rares mais aussi le pétrole offshore et les hydrates de méthane est en pleine mutation. C’est aujourd’hui une obligation stratégique pour les pays développés comme la France d’envisager une diversification de leurs approvisionnements.

Il est aujourd’hui avéré, grâce aux nombreuses explorations scientifiques menées durant les dernières décennies, que beaucoup de ces métaux sont présents dans les grands fonds marins via différents types de minéralisations (sulfures hydrothermaux, encroûtements de manganèse, nodules) dont certaines suscitent l’intérêt des industriels qui envisagent de les exploiter.

Au-delà des eaux internationales, nos zones marines d’outre-mer et plus particulièrement dans le Pacifique (67,4 % des ZEE françaises) présentent un potentiel pour ces différents types de ressources.

Quelques exemples :

– sulfures polymétalliques hydrothermaux à Wallis et Futuna et très vraisemblablement en Nouvelle-Calédonie ;

– encroûtements de manganèse enrichis en cobalt, platine et terres rares : les encroûtements les plus riches en cobalt actuellement connus au niveau mondial se situent en Polynésie (Tuamotu). La Nouvelle-Calédonie recèle également de ces encroûtements mais le potentiel reste inexploité ;

– nodules : dans les ZEE d'outre mer français des nodules enrichis en cobalt sont connus à l'ouest de la Polynésie et de la ZEE de Clipperton ; les zones où les nodules sont les plus riches et les plus fortement concentrés se situent dans les eaux internationales dans le centre du Pacifique Nord, là où la France a obtenu un permis d'exploration auprès de l'Autorité Internationale des Fonds Marins (AIFM) : permis maintenu par l'IFREMER.

Les grands enjeux liés à l'exploration/exploitation de ces ressources minérales par la France et les collectivités peuvent être déclinés ainsi :

– partant du constat que nos ZEE sont très peu connues, au-delà du programme de cartographie EXTRAPLAC (pour l'extension du plateau continental français), il convient d'abord de définir une stratégie nationale d'exploration des ressources minérales des grands fonds et de la biodiversité associée, avec comme premier objectif un programme d'inventaire des ressources minérales potentielles et de la biodiversité : cette nécessité a été évoquée lors du CIMER de juin 2011 et elle est actuellement en discussion au sein du COMES (COMité pour les METAux Stratégiques, créé en janvier 2011) ;

– des enjeux de recherche dans trois grands domaines : la compréhension des mécanismes de minéralisation ; la technologie ; l'environnement, afin d'être capable, dans la perspective d'une exploitation des ressources minérales, de proposer des solutions respectueuses de l'environnement. Sur ce dernier point, une expertise collective a été lancée, à laquelle nous participons.

Compte tenu de l'importance des moyens qui devront être mobilisés et des enjeux industriels, il est clair qu'une telle ambition devra bénéficier d'une bonne articulation entre la recherche publique et les industriels.

L'exemple des trois campagnes d'exploration de Wallis et Futuna montre que des choses concrètes se font dans ce domaine, dans le cadre d'un partenariat public-privé qui a rassemblé de grands opérateurs comme Technip, Eramet, AREVA au début, mais aussi des partenaires publics comme l'IFREMER, l'AAMP et le BRGM.

Je n'en dis pas plus sur ce sujet car je pense qu'il sera évoqué dans quelques minutes par les représentants de Technip et d'ERAMET.

Concernant les ressources énergétiques renouvelables et plus particulièrement les énergies marines :

Je rappelle que l'insularité de la plupart des territoires ultra-marins entraîne une forte dépendance aux énergies fossiles dans le mix énergétique et renforce d'autant l'intérêt d'y développer l'utilisation d'énergies renouvelables.

Notre outre-mer, plus particulièrement dans le Pacifique, présente de nombreux atouts en terme d'énergies marines renouvelables (EMR) avec notamment :

- l'énergie thermique des mers (ETM) en Polynésie, mais aussi aux Antilles et à La Réunion ;

- l'énergie houlomotrice ainsi que l'énergie hydrolienne en Polynésie et à La Réunion et, à un moindre degré, en Nouvelle-Calédonie et aux Antilles.

Plusieurs projets de démonstration d'EMR sont en cours outre-mer et plus particulièrement en Polynésie dans les secteurs suivants : ETM, climatisation, utilisation de la houle et utilisation du courant.

Toutes ces filières sont à des degrés de maturation différents et vont continuer à nécessiter des efforts considérables en terme de recherche-développement. Et comme je l'ai déjà évoqué pour les ressources minérales, il sera indispensable d'assurer une bonne coordination de la recherche et une bonne articulation entre la recherche publique et les industriels.

Là-aussi, des initiatives concrètes voient le jour. Je citerai deux exemples :

- l'Alliance Nationale de Coordination de la Recherche pour l'Énergie (ANCRE) qui vise à mieux coordonner la recherche sur l'énergie menée par 19 organismes publics nationaux ;

- la création d'un Institut de recherche entièrement dédié aux énergies marines : France Énergies Marines.

Créé dans le cadre des investissements d'avenir, la labellisation de l'IEED « FRANCE ÉNERGIES MARINES » a été annoncée en mars 2012.

Avec aujourd'hui 57 partenaires, « FRANCE ÉNERGIES MARINES » réunit les industriels, les instituts de recherche et les universités, les Conseils régionaux des zones littorales.

Je signale ici que la région de La Réunion est membre de France Énergies Marines et le territoire de Nouvelle Calédonie en est partenaire.

D'autres régions et territoires ultramarins devraient rejoindre FEM.

L'IFREMER sera fortement impliqué dans les travaux de recherche menés dans le cadre de FEM, apportant ainsi sa contribution à l'IEED, mais l'IFREMER continuera à développer ses propres travaux de recherche soit dans le cadre de partenariats industriels, soit dans le cadre de programmes nationaux ou européens.

Concernant les énergies fossiles et l'exploration de nouvelles zones, la région profonde Nouvelle Calédonie, Australie... semble être une des dernières du globe pour laquelle il manque encore un certain nombre de données (notamment sismique) pour conduire les recherches fondamentales nécessaires en géologie, géodynamique... Elle est considérée comme une zone « super frontier » principalement à cause de sa dimension, de la couverture de données associées et de ses profondeurs d'eau. Il est reconnu que les nombreux bassins sédimentaires qui la jonchent ont pu générer la présence des hydrocarbures et pourraient être économiquement exploitables.

Je terminerai cette introduction par quelques mots sur les caractéristiques de notre recherche dans le Pacifique et sur ses forces et faiblesses pour faire face aux différents challenges que je viens d'évoquer :

Les forces :

- de nombreuses forces de recherche en présence avec notamment :
 - 2 universités : l'UPF et l'UNC ;
 - plusieurs organismes de recherche nationaux basés en permanence dans le Pacifique: IRD, IFREMER, BRGM, IRSN, EPHE... ;
 - de nombreux organismes ou universités basés en métropole et intervenant ponctuellement sur place : Mnhn, IPG, UPMC... ;
 - de nombreux organismes locaux : ILM, IPNC, IAC.
- Une recherche qui se fédère et se structure avec les créations d'UMR (EIO...), le Grand Observatoire du Pacifique Sud (GOPS), le Laboratoire d'Excellence Labex CORAIL avec 9 membres (dont 4 universités), créé dans le cadre des investissements d'avenir, le projet de PRESICA en Nouvelle-Calédonie ;
- la réflexion autour d'un réseau d'intérêt de l'Union Européenne envers le pacifique (PACE-Net) ;
- un appui depuis la métropole, en particulier pour les équipes d'organismes nationaux (IFRECOR, Net-Biome...) ;
- la création de Alliances entre les organismes publics nationaux : ANCRE mais également AllEnvi (Alliance pour l'environnement) qui vient de se structurer avec une composante « outre-mer ».
- Une recherche qui s'efforce souvent de répondre aux attentes des acteurs locaux (collectivités, professionnels,...) par la formalisation d'accords cadre entre les collectivités et certains organismes (IFREMER, BRGM...).

Les faiblesses :

- une articulation recherche-industrie encore à renforcer en développant les relations et partenariats entre les acteurs de la recherche et les professionnels (relations avec la grappe d'entreprises de Tahiti Fa'ahotu et le Technopôle de NC piloté par l'ADECAL) ;

- un développement encore insuffisant des partenariats public-privé ;
- une coopération régionale encore insuffisante, avec les pays de la région Pacifique ;
- une utilisation très insuffisante par les acteurs de la recherche (publics et privés) des crédits européens.

M. Julien Denègre,
Business Development Manager,
Département mines, métaux, nucléaire et défense, TECHNIP

L'humanité a un besoin vital de découvrir de nouvelles ressources naturelles en raison de la croissance démographique mondiale, d'une part, et de la forte demande économique de pays émergents, d'autre part. Tout comme l'énergie, les ressources minérales sont un élément-clé du développement des économies industrielles. L'envolée du cours des matières premières et des métaux est à l'origine de la recherche de nouveaux gisements, terrestres, mais aussi dans le domaine marin.

Si le sous-sol français fournit en abondance des matériaux de construction (gravier, sable, calcaire pour les cimenteries) et des matières premières (kaolin, talc, soufre, sel, potasse), il est pauvre en produits énergétiques et en minerais. En ce qui concerne les minerais métalliques, seul le nickel de Nouvelle-Calédonie est abondant.

La Nouvelle-Calédonie dispose d'environ 10 % des réserves mondiales de nickel, ce qui est considérable compte tenu de la taille relativement modeste de ce territoire : 18 500 km², soit un peu plus de 3 % de la superficie de la France métropolitaine. Au-delà de l'importance quantitative de ces ressources, le minerai néo-calédonien présente l'avantage d'être facilement exploitable, ce qui constitue un atout indéniable face à la concurrence internationale, puisque le coût d'extraction, et donc d'exploitation du nickel, en est réduit d'autant. Comme pour la majorité des activités minières, l'essentiel de la valeur ajoutée est produite au stade du traitement et non de l'extraction du nickel. Or, grâce à une seule usine de traitement du nickel en activité, celle de la Société Le Nickel (SLN), à Nouméa, la Nouvelle-Calédonie a produit, en 2009, plus de 52 000 tonnes de nickel métal, soit 4 % de la production mondiale.

L'outre-mer, collectivités et départements, avec ses 2 millions d'habitants et une zone économique exclusive (ZEE) de près de 11 millions de km², confère à la France une dimension maritime exceptionnelle. La France possède ainsi le deuxième domaine maritime du monde. Les recherches conduites jusqu'à ce jour nous permettent de croire que des gisements exploitables existent dans les ZEE des différents territoires ultramarins.

Les programmes NODCO (pour « NODulesCObaltifères ») en 1986 – 1987 puis ZEPOLYF (pour « Zone Économique de POLYnésie Française ») à la fin des années 1990 ont permis d'établir les contextes géologiques structuraux du plateau des Tuamotu (Polynésie française) et les contextes particuliers aux « encroûtements cobaltifères ». La ZEE de Polynésie française détient les encroûtements dont les concentrations en cobalt sont les plus

élevées, le platine étant un élément valorisant. Les encroûtements sont par ailleurs une source potentielle de nombreux autres éléments métalliques tels que le titane, le cérium, le nickel, le thallium, le tellure, le zirconium, le tungstène, le bismuth ou encore le molybdène.

Plus récemment, les recommandations du Grenelle de la Mer en juillet 2009 d'une part, la création par décret le 24 janvier 2011 du Comité pour les métaux stratégiques (COMES) d'autre part, et enfin les décisions du Comité interministériel de la mer (CIMER) dévoilées le 10 juin 2011, attestent de l'intérêt de la France sur ces questions à forts enjeux. Sur la base des recommandations du Grenelle, l'IFREMER a lancé un projet d'exploration des fonds sous-marins au large de Wallis et Futuna, reposant sur un partenariat public/privé inédit associant l'Agence des Aires Marines Protégées, l'IFREMER et le BRGM, pour les organismes publics et TECHNIP, ERAMET et AREVA pour les organismes privés. Les résultats des trois campagnes de prospection préalable, réalisées depuis 2010 vont faire l'objet d'une évaluation en vue de définir dans les prochains mois la suite qu'il serait possible d'y réserver, les premiers résultats paraissant dès à présent très encourageants. Du point de vue hydrothermal, plusieurs zones actives et inactives ont été localisées. Plusieurs champs hydrothermaux fossiles constitués d'oxyde de manganèse ont été également découverts lors de l'exploration régionale.

Preuve de l'intérêt et de la vigilance des États autour de ces sujets, la Chine et la Russie se sont mobilisées très rapidement en 2010 dès l'annonce de la nouvelle réglementation relative aux sulfures polymétalliques par l'AIFM, pour déposer des permis sulfures qu'ils ont obtenus en 2011 : la Chine dans l'océan Indien, la Fédération de Russie dans la région de la dorsale volcanique médio-atlantique. Dans le Pacifique, des permis d'exploration ont été déposés sur plusieurs champs hydrothermaux par des sociétés privées (Nautilus Minerals, Neptune Minerals) et des États (Corée du Sud, Japon). Nautilus prépare actuellement une exploitation des dépôts hydrothermaux au large de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour 2014, ce qui constituera la première exploitation de ressources minérales par 1 700 mètres de profondeur. Neptune envisagerait un projet pilote au large des îles Salomon ou de la Nouvelle-Zélande.

L'exploitation de ces ressources constituerait pour l'outre-mer un nouvel atout politique, stratégique et économique. Ceci concernerait non seulement les activités classiques, tels que le transport de minerai par bateau, la logistique, les infrastructures portuaires, mais aussi les nouvelles activités relatives à l'exploration *offshore* sans oublier les activités prévisibles à plus ou moins long terme (par exemple la transformation du minerai).

En résumé, dans le contexte actuel de relance de l'économie française et d'une stratégie nationale de sécurité des matières premières, les richesses économiques pouvant venir de la mer et du sous-sol sont des opportunités à ne pas négliger : la France, au travers de l'outre-mer, peut ainsi assurer sa place dans le monde dans un futur où de nouvelles sources de matières premières seront essentielles à notre économie.

***M. Jérôme Fabre,
Directeur du développement
ERAMET-Nickel***

Je voudrais remercier les organisateurs de ce colloque car il est rare que nous soyons invités à témoigner de nos activités, qui se déploient dans un secteur largement dominé par les anglo-saxons. Nous sommes donc particulièrement heureux de pouvoir présenter ici nos activités et d'évoquer la Nouvelle-Calédonie, qui est un territoire auquel nous sommes extrêmement attachés.

J'évoquerai d'abord les enjeux géostratégiques, que certains décrivent en évoquant la « guerre » pour l'accès aux ressources. Nous préférons parler de concurrence ou de course pour l'accès à ces ressources. L'industrialisation et l'urbanisation des pays émergents ainsi que les exigences de plus en plus accrues des sociétés développées en matière d'efficacité énergétique et de sécurité alimentaire, notamment, soutiennent une très forte demande de nickel. Tous les pays industriels qui disposent d'une offre susceptible d'y répondre s'organisent pour sécuriser leurs approvisionnements en nickel et la stratégie mise en place par la Chine, singulièrement, montre que ce pays investit partout où il le peut. Le Pacifique occupe une place toute particulière dans ce paysage concurrentiel pour l'accès aux ressources car la Nouvelle-Calédonie représente 20 % à 25 % des ressources nickélifères en minerais oxydés. L'Australie dispose de ressources importantes également. D'autres pays, comme la Papouasie Nouvelle-Guinée ou les îles Salomon, possèdent du nickel. L'Indonésie et la Nouvelle-Calédonie détiennent à elles deux 95 % des ressources riches.

Sur le plan des enjeux économiques, il faut souligner l'importance, pour l'industrie du nickel, de l'étape de transformation métallurgique. L'activité d'exportation de minerais en Chine, par exemple, ne génère que 15 % de retombées économiques locales. Nous disposons à Doniambo, en Nouvelle-Calédonie, d'une usine de transformation. Elle met en œuvre des procédés complexes qui emploient un personnel important. C'est la raison pour laquelle 55 % du chiffre d'affaires réalisé restent en Nouvelle-Calédonie : sur 820 millions d'euros de chiffre d'affaires, 450 millions d'euros contribuent directement à l'économie locale et nous employons 2 200 salariés en Nouvelle-Calédonie. Outre l'emploi local et la sous-traitance, les retombées locales se matérialisent au travers des impôts et des dividendes versés localement.

Ces activités sont aujourd'hui confrontées à des risques du fait de l'appétit d'opérateurs chinois, peut-être indiens ou sud-coréens demain. Nous nous trouvons en effet dans une situation d'équilibre fragile et si la Nouvelle-

Calédonie fait figure d'eldorado du nickel, il s'agit aussi d'une économie insulaire qui présente des coûts énergétiques et salariaux très élevés, auxquels s'ajoutent des problèmes de productivité. Les industriels chinois, qui n'ont pas accès à des ressources comparables, doivent s'approvisionner dans d'autres parties du monde où l'activité n'est pas soumise aux mêmes contraintes. C'est pourquoi j'appelle à la vigilance l'État et les autorités locales sur ce point.

Ces retombées économiques sont évidemment très importantes du point de vue du lien entre l'activité minière et métallurgique et le territoire. Il faut créer de la valeur ajoutée et diminuer au maximum notre empreinte environnementale. Il y a là un enjeu d'acceptabilité sociale. C'est la raison pour laquelle la technologie et l'innovation occupent une place particulière dans nos activités en ceci qu'elles constituent un enjeu de pérennité de notre industrie. Ces exigences vont croissant et mettent en exergue un enjeu de transition technologique vers de nouveaux procédés dits « hydro-métallurgiques ». La plupart de nos usines fonctionnent en portant à son point de fusion (1 650 degrés) le minerai de nickel, au travers de procédés très intensifs en énergies fossiles. La transition vers l'hydro-métallurgie impliquera de remplacer ces procédés traditionnels par des procédés chimiques.

Ceux-ci nous permettront de consommer moins d'énergie et de diviser par cinq ou six les émissions de CO₂ de notre industrie, extrêmement intensive de ce point de vue. Eramet a l'ambition de réussir cette transition vers l'hydro-métallurgie en Indonésie et demain en Nouvelle-Calédonie, où nous avons déjà un partenariat avec un acteur de l'hydro-métallurgie.

2. Les énergies renouvelables : à la conquête de l'autonomie énergétique

*M. Frédéric Chino,
Directeur du développement Énergie thermique des mers, DCNS*

DCNS est une entreprise privée dont un tiers de l'activité est aujourd'hui réalisé à l'export. Nous disposons d'un carnet de commandes relativement confortable qui nous permet de préparer l'avenir et notamment d'investir dans le domaine des énergies. Les énergies marines renouvelables, en particulier, constituent un vecteur important de développement de notre activité. DCNS se positionne principalement dans quatre types de technologies :

- les énergies thermiques des mers ;
- les éoliennes flottantes ;
- les hydroliennes ;
- l'énergie des vagues.

DCNS offre à ses clients des solutions technologiques clés en main assorties d'engagements de disponibilité de ces installations, de maintenabilité, de performance et de compétitivité au regard du coût de l'énergie associé à des moyens plus traditionnels de production.

L'énergie thermique des mers est assez méconnue, par comparaison avec d'autres moyens de production. Il s'agit pourtant d'une histoire française, évoquée par Jules Verne dans un de ses romans, où il imaginait la possibilité d'utiliser le différentiel thermique entre les eaux de surface (chaudes) et les eaux de profondeur. Plus tard, Georges Claude a eu la possibilité de créer un premier prototype pour une petite production, démontrant la faisabilité d'un tel projet.

Le principe de l'énergie thermique des mers est assez simple. Il s'agit d'un cycle fermé. Un fluide de travail s'évapore avec la température des eaux de surface, dites chaudes (25 à 28 degrés). Cette évaporation entraîne une turbine pour produire de l'électricité et le fluide de travail est recondensé grâce aux eaux de profondeur, qui ont une température proche de 4 degrés, afin d'assurer le passage de l'état de vapeur à l'état liquide. Si le schéma est simple sur le papier, sa mise en œuvre est beaucoup plus complexe sur le plan technologique. Elle peut également s'avérer coûteuse si l'on ne dispose pas de moyens efficaces de production.

Les principaux avantages d'une telle technologie résident dans la réponse aux besoins d'indépendance énergétique de sites isolés. Il s'agit à nos

yeux de la solution pour une production autonome et permanente d'électricité (24 heures sur 24). Le marché, pour cette technique de production, se situe principalement autour de la zone intertropicale, qui peut offrir, pour les eaux de surface des océans, une température de 27 ou 28 degrés, voire davantage. Les sites visés sont ceux qui ne sont pas interconnectés, avec une forte dépendance aux énergies fossiles, une pression foncière importante et des coûts de l'énergie assez variables mais souvent très élevés compte tenu des fluctuations des prix des énergies fossiles.

Selon une de nos estimations, ce marché insulaire pourrait représenter 6 à 9 GW en termes de capacités installées d'ici 2030. Je n'évoque même pas le potentiel du marché continental qui peut également être visé dans cette zone.

Au-delà de l'objectif d'indépendance énergétique, cette technologie offre l'opportunité de création d'une nouvelle filière industrielle, qui pourra générer de l'emploi dans les usines de réalisation de ces installations mais aussi sur les sites qui auront à concourir à l'installation de ces centrales et à leur maintien durant toute leur durée de vie. Elle représente également une opportunité pour positionner l'industrie française dans un segment en pleine ouverture et tirer parti des implantations outre-mer, qui nous permettent de constituer des bases arrière pour le déploiement de ces technologies vers des marchés d'exportation.

De telles solutions peuvent être déployées en mer, via des plateformes *offshore*, avec des puissances allant de 10 à 30 MW. Nous pourrions certainement aller au-delà dans le futur mais nous sommes, pour l'instant, limités par la technologie. La difficulté porte sur le pompage d'eau de mer froide en profondeur, puisque nous avons besoin de débits très importants pour recondenser le système de production d'énergie. Nous avons aussi la possibilité de déployer des installations à terre, pour des puissances plus faibles, allant jusqu'à 4 à 5 MW. De telles solutions peuvent s'avérer tout à fait pertinentes pour certains clients, par exemple des hôteliers qui souhaitent être autonomes sur le plan énergétique. Nous pouvons coupler des installations terrestres d'énergie thermique des mers à des installations SWAC pour profiter de l'eau froide tirée des profondeurs et ainsi disposer d'une double solution de climatisation et de production d'électricité.

Pour parvenir à ces résultats, nous avons besoin d'une impulsion. La technologie est prête. Nous avons réalisé un prototype à terre à La Réunion, afin de démontrer la faisabilité du système de production d'énergie. Ce programme nous fournit aussi l'occasion de tester de nouvelles générations d'échangeurs qui vont permettre d'améliorer le rendement et l'efficacité de ces systèmes. Nous avons besoin de déployer une première solution *offshore* et nous comptons sur l'aide gouvernementale pour y parvenir. Cet appui pourrait par exemple prendre la forme de tarifs de rachat ou d'un soutien à l'investissement au travers de fonds européens. Si l'AFD recherche des projets innovants à soutenir, nous aurons de nombreuses propositions à lui présenter.

M. Guy Fabre,
Directeur de l'Action régionale sud et Outre-mer,
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

La dépendance énergétique dans ces territoires est beaucoup plus forte (87 % en Polynésie française, 89 % en Nouvelle Calédonie) contre 55 % en France hexagonale. La quasi-totalité de l'énergie consommée sur le territoire est importée sous forme d'hydrocarbures.

Les deux tiers de la consommation énergétique le sont dans le secteur des transports (42 % dans l'hexagone, plus de 50 % dans les DROM).

Les énergies renouvelables contribuent à près de 30 % (25 % Polynésie française et 27 % Nouvelle-Calédonie) de la production d'électricité.

Des écarts importants existent toutefois entre ces îles, allant du simple au double du point de vue de « l'impact carbone » des énergies consommées.

Le mix énergétique local est de toute façon très éloigné du mix énergétique hexagonal, avec un contenu carbone situé entre 510 gCO₂/kWh et 1 000gCO₂/kWh suivant les îles.

Même si les gouvernements de ces territoires n'y sont pas contraints, ils ont souvent repris les objectifs du Grenelle de l'environnement, témoignant d'une volonté d'inscrire ces efforts dans la durée. Il y a là un autre élément structurant à prendre en compte.

Les évolutions de la gouvernance en matière d'énergie et les transferts de compétences constituent un atout pour ces territoires : il est possible de lever l'impôt et de définir des réglementations propres à l'énergie ce qui fera la fiscalité et de la tarification des instruments potentiellement pertinents. Il y a là un monde presque « vierge » qui permet de construire une véritable politique en s'appuyant sur les enseignements de ce qui a été fait sur d'autres territoires. Pour ce faire, une stratégie est indispensable. Ces territoires s'en sont dotés, qu'il s'agisse du « plan Climat stratégique » en Polynésie ou du schéma « Air-Énergie-Climat » en Nouvelle Calédonie. Il appartient désormais aux responsables politiques de se baser sur ces orientations stratégiques pour mettre en place des plans d'actions, et l'ADEME est là aussi pour les y aider. Encore fallait-il tracer un cadre qui fixe un horizon, en permettant à chacun de définir son chemin dans cette perspective.

Les limites sont parfois techniques. En matière d'énergies renouvelables intermittentes, il existe une limite technique au raccordement, qui ne pourra excéder 30 %, d'où l'intérêt du développement d'énergies

renouvelables dites « de base ». Il a également été question, au cours des précédentes tables rondes des possibilités plus limitées de défiscalisation. La suspension de la défiscalisation Girardin a entraîné l'arrêt immédiat d'installations photovoltaïques raccordées au réseau.

Le développement des énergies non renouvelables (ENR) est également limité par les tarifs de rachat peu attractifs, alors que la production d'électricité à partir d'énergie fossile est subventionnée par le Fonds de Régulation Pour les Hydrocarbures (FRPH). La tarification ainsi peut jouer un rôle sensible dans certaines filières énergétiques qui sont fragilisées ou en recherche de « marché » (il n'y a pas de CSPE sur ces territoires).

Il est vrai que l'État devra jouer son rôle de régulateur puisque la liberté de marché ne suffit pas à développer les énergies renouvelables, y compris dans les territoires où le prix de l'énergie consommée est trois fois plus élevé que dans l'Hexagone. Même dans ces conditions plus propices à la rentabilité de solutions alternatives, cela ne se développe pas.

Les limites de l'exercice du recours aux ENR justifient l'importance des programmes de maîtrise de la demande en énergie qui seront essentielles pour tendre vers les objectifs du Grenelle, repris dans ces territoires. Les moyens et processus sont multiples :

- Réglementation : l'implication dans les compétences transférées en matière d'énergie est une opportunité qu'ont les territoires de fixer un cadre adapté, qui permettra de rénover le parc bâti et d'optimiser les usages de l'énergie.

- Établissement de référentiels : un certain nombre de référentiels peut être mis à disposition du marché et apporte un gage de performance dans les usages de l'énergie. On peut s'inspirer des pratiques dans les DOM (Batipeï à La Réunion, Ecodom+ en Guyane, Ecoquartier caribéen en Martinique...);

- Modification des comportements : les campagnes de communication peuvent participer à l'évolution des comportements. Le travail sur la précarité et l'habitat indigne semble adapté au contexte socioéconomique de nombre de ces territoires : faible PIB, chômage... ;

- Relais : le développement des espaces info énergie (EIE) est nécessaire pour apporter un service neutre et en proximité. Il faudra viser une évolution vers des « services complets de la maîtrise de l'énergie » (associant le conseil, le financement et la compétence de ses professionnels).

Sur cette problématique de maîtrise de la demande en énergie, l'ADEME se positionne de façon privilégiée (expertise et moyens financiers) en cohérence avec les plans et schémas en élaboration. L'information et le conseil via les EIE y représentent un élément essentiel. L'ADEME s'attache, chaque fois que cela est possible à transposer ses référentiels, ses guides, ses outils « métro ou DOM » ou développe parfois des supports spécifiques.

Les problématiques de l'énergie doivent être traitées au plus près des lieux où les décisions sont prises et où le jeu d'acteurs se déroule. Les plans climat (Polynésie française) ou SRCAE (Nouvelle-Calédonie) définissent le cadre économique et énergétique, il reste à en déterminer les acteurs et la gouvernance.

Parmi les formes de réponse à envisager, le partenariat me semble essentiel, comme cela a été suggéré à propos des contrats-cadres de développement. Il existe un accord entre l'ADEME et les gouvernements ou les pays de ces territoires insulaires en vue de développer un programme partenarial d'actions. Il vise majoritairement à améliorer la connaissance que nous avons de ces ressources et de la consommation énergétique. Il faut identifier des voies permettant de modifier les comportements, travailler sur l'information et identifier les gisements d'économies d'énergie. Il s'agit enfin d'accompagner la réalisation des projets. Il existe dans ces territoires des compétences, parfois insuffisantes. Il faut parfois les accompagner, participer à leur amélioration pour assurer la capacité d'élaborer, d'étudier, de mettre en œuvre et de suivre les projets dans ces domaines, dont certains sont nouveaux. Les notions de formation, d'information et de communication, en vue d'une modification durable des comportements, sont essentielles pour que ces politiques s'inscrivent dans le temps.

Ces accords-cadres s'appuient sur trois ou quatre volets. L'action de l'ADEME et les divers financements mis en place, devront viser à atteindre les objectifs spécifiques suivants :

- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'actions des collectivités ;
- favoriser le développement des actions visant à réduire et maîtriser la demande d'énergie (dont l'électricité) et augmenter significativement la part des ENR afin de réduire la vulnérabilité de ces territoires vis-à-vis de leur approvisionnement en hydrocarbures ;
- accompagner l'expérimentation de projets-pilotes adaptés au contexte insulaire, en particulier pour le développement des énergies marines ;
- réunir les conditions financières permettant de favoriser le développement de ces programmes, afin d'aider à compenser leurs surcoûts du fait de l'exiguïté des marchés, des coûts et délais de transport, des contraintes locales (milieu tropical, insulaire, soumis à des aléas climatiques forts), des surcoûts d'opérations et de maintenance.

Les plans sont en place. Il faut maintenant définir des programmes d'action afin d'assurer la transition énergétique – terme qui prend tout son sens dans ces territoires. Il faut connaître les ressources et utiliser de façon parallèle la valorisation des potentiels locaux d'économies d'énergie et les potentiels locaux de production d'énergie endogène. Monsieur Pacaut jugeait surtout nécessaire des politiques d'adaptation. Des politiques d'atténuation peuvent aussi être recherchées, étant entendu que si l'adaptation apporte un

confort de vie dans ces territoires, le travail d'atténuation développé en démonstration entrera, demain, en pertinence sur notre continent.

Les deux tiers de la consommation énergétique résultent du transport. Outre le cabotage déjà évoqué, il existe des solutions intelligentes de partage qu'il faut réintroduire, d'autant plus qu'elles peuvent présenter un intérêt du point de vue social. Il existe des réponses techniques et organisationnelles en matière de mobilité. Ce gisement est très important.

Enfin, les investissements d'avenir (dans lesquels l'ADEME est impliquée au titre du Comité général d'investissement, en particulier dans les énergies renouvelables) auront un rôle à jouer. Il s'agit d'un moyen, pour nous, d'accompagner des plates-formes ayant vocation d'exemplarité dans ces territoires afin de montrer que nous contribuons au développement économique régional et au rayonnement économique de la France. Elles fournissent aussi un terrain de démonstration utile pour l'hexagone car nous aurons besoin à l'avenir de solutions comparables.

3. Entreprises et décideurs : comment valoriser le potentiel de la région ?

*M. Laurent Desmales,
Directeur, COLAS Nouvelle-Calédonie*

La région Pacifique se caractérise par des pays-archipels isolés et largement méconnus dont tant la population que le PIB ne dépassent souvent pas ceux d'une préfecture de province. Mais elle est aussi très vaste : les millions de kilomètres carrés que totalisent les zones économiques exclusives (ZEE) et leurs milliers d'îles placent cette région à égalité des plus grands pays comme les États-Unis ou la Chine. Cela en fait un formidable potentiel de pêche et certainement le premier bassin thonier du monde. Mais c'est aussi un capital fragile difficile à contrôler et à préserver et sensible aux bouleversements climatiques.

Différents par leur histoire, leur culture et leurs ressources, ces pays rencontrent les mêmes défis, à savoir la stagnation économique face à une population croissante : 50 % ont moins de 24 ans. Le chômage des jeunes y est souvent endémique alors que le système traditionnel de soutien familial s'effondre. Avec, en plus, les catastrophes naturelles qui freinent considérablement la croissance : cyclones, éruptions volcaniques, tsunamis, etc. Pointillé entre l'Asie et l'Amérique, elle se situe néanmoins entre les deux principaux blocs économiques de demain et au cœur d'enjeux géopolitiques.

Hormis les pays profitant de ressources naturelles minières ou hydrocarbonées à l'instar de la Papouasie Nouvelle-Guinée ou de la Nouvelle-Calédonie, ces micros-États vivent essentiellement de l'autoconsommation agricole et de la pêche de subsistance. Chaque pays est contraint d'importer biens et énergie grâce aux devises provenant de quelques touristes et de l'exploitation de leurs rares ressources naturelles par des multinationales. Leur industrie se limite essentiellement aux rares usines de première transformation de leurs ressources naturelles. Dans le grand marché mondialisé elle trouve ses limites dans une dépendance énergétique très coûteuse, la taille critique de ses marchés locaux, les distances, la faiblesse de ses infrastructures, des réseaux de communication embryonnaires, la pénurie de main d'œuvre qualifiée, un investissement insuffisant...

Mais c'est aussi ses particularismes géographiques, culturels, maritimes, écologiques et climatologiques qui participent à donner à cette région un réel potentiel de développement et de valorisation.

En tant que ressource principale, ancrée historiquement et culturellement, la pêche est peut être le premier secteur à fort potentiel. Le développement de cette activité nécessite tout d'abord des États forts, à même

de contrôler et préserver leurs espaces maritimes et d'assurer une juste rétribution des droits de pêche concédés aux entreprises étrangères. D'autre part, il s'agit surtout de mettre en place une véritable industrie locale de la pêche à travers le développement et la modernisation des PME de pêche ou de transformation. Celle-ci passe inévitablement par l'amélioration des normes sanitaires et environnementales afin qu'une fois les besoins locaux assurés ils puissent avoir accès au marché mondial. L'exceptionnelle diversité des sites et des espèces permet d'envisager, sous réserve de soutien scientifique, technique, financier et commercial, le développement de productions de niches à forte valeur ajoutée.

La production agricole et sylvicole constitue le deuxième secteur à potentiel de développement pour de l'export sur des marchés de niches à forte valeur ajoutée. Il nécessite néanmoins un soutien pour l'identification des espèces et techniques commercialisables ou pour améliorer les cultures sur le peu de terres arables disponibles, pour préserver les sites par le reboisement des forêts, pour assurer une gestion efficace et durable des ressources en eau, pour tirer parti de l'absence de virus permettant une agriculture économique et écologique de produits certifiés bio sans engrais ni antibiotiques, comme c'est le cas par exemple au Vanuatu. Sous réserve de l'amélioration des normes sanitaires et du développement d'installations de conditionnement, ce secteur pourrait déjà assurer l'autosuffisance locale qui fait souvent défaut mais aussi trouver des relais de promotion pour atteindre le marché mondial.

Le tourisme est assurément un secteur sous exploité eu égard à la richesse en sites naturels exceptionnels et préservés tant terrestres que sous-marins, à la forte biodiversité souvent endémique que recherche l'écotourisme, à l'authenticité de peuples encore proches de la nature pour le tourisme culturel. Son développement passe par celui des croisières et, dans une moindre mesure, de la navigation de plaisance, en particulier de luxe, qui sont à même de tirer avantage de ce chapelet d'îles. Cela nécessite une approche et une stratégie communes et régionales afin d'assurer une cohérence dans la construction des infrastructures maritimes indispensables. Le développement du tourisme passe aussi par un soutien à la formation de personnel et à la création de PME afin d'assurer le service et les retombées économiques locales propres à ce secteur. Afin de toucher une clientèle mondialisée tant dans ses attentes que sa provenance, il convient que des partenariats se mettent en place entre les relais locaux et des groupes et institutions internationalisés qui seront à même d'assurer les standards requis et également de promouvoir et commercialiser chaque offre auprès de la plus large clientèle, qu'elle soit de niche ou de masse.

On voit à travers l'exemple de ces principaux secteurs à même de créer une industrie exportatrice, et par la même, d'entraîner le développement, essentiellement au niveau local, de tous les autres pans économiques, que les verrous et leviers à libérer sont les mêmes, à savoir :

– assurer un État fort et de droit avec la stabilité nécessaire aux investissements, accompagner une politique macroéconomique cohérente

caractérisée par une forte discipline étatique, notamment en matière de taux de change ;

– développer la formation et les échanges ainsi qu’une politique de transfert de compétences pour valoriser les potentiels individuels qui pourraient s’appuyer sur la création de centres technologiques locaux. Plus généralement, soutenir l’innovation, la mise en place de filières d’excellence ciblées ainsi que des réglementations et certifications associées, accompagner par des parrainages ou partenariats la mise en place de chambres d’agriculture, de commerce ou autre syndicats d’initiatives locaux ;

– développer les compétences, moyens et structures pour la mise en place d’un secteur financier et d’acteurs de capital-risque dynamiques et tournés vers les PME qui, en soutenant l’entrepreneuriat et le développement économique, préviendront collatéralement l’émigration économique des diplômés et accompagneront le retour des jeunes formés à l’étranger ;

– favoriser la coopération bancaire pour donner accès à des fonds et capacités d’investissement : condition essentielle pour assurer un développement réellement durable, pour préserver la confiance des agents économiques et attirer les investissements étrangers ;

– encourager une stratégie de compétitivité axée sur la transformation de la production locale. Face à la concurrence mais aussi l’opportunité que représente le marché asiatique en particulier, identifier de nouvelles filières avec la technologie comme pierre angulaire de toute politique ou stratégie économique. Rechercher l’équilibre entre la protection de la production locale rentable et l’exigence de concurrence et de compétitivité ;

– développer les infrastructures de l’information et en particulier l’internet haut débit, seul à même de désenclaver ces îles comme on le fait pour nos campagnes. C’est évidemment un support essentiel à l’échange de la connaissance mais aussi pour le développement d’un e-business ou également le déploiement des services de l’État ;

– Favoriser une vision d’accords, coopérations et synergies régionales sur les différents enjeux : environnementaux, gestion des flux migratoires, mutualisation des infrastructures de santé, coopération économique. Tendre vers la création d’une communauté régionale par un processus d’intégration et de polarisation régionale propre aux enjeux du monde mondialisé : coalition pour défendre les intérêts économiques et une identité culturelle plurielle, redéfinir les intérêts communs et concilier les différences. Elle doit s’inscrire dans une logique d’interculturalité, d’union de la diversité dans la pluralité de ses configurations possibles. Elle doit aboutir à la mise en place d’une politique transnationale à même de contrebalancer les influences et intérêts extérieurs.

Le développement durable du réel potentiel de cette région, qui se trouve à plus d’un titre à la croisée des chemins, passe avant tout par la préservation de ses richesses et de ses multiples identités. À ce titre, l’enjeu

environnemental est central. La sauvegarde de la spécificité culturelle l'est tout autant. La lame de fond potentiellement violente qui accompagne inévitablement le développement économique mondialisé doit trouver son point d'équilibre avec l'essence profonde de ces cultures communautaires séculaires. Le risque est réel que la mutation culturelle qu'impose la mondialisation à ces structures communautaires ne se fasse aux dépens des repères structurants des nouvelles générations ainsi que des fondamentaux sociaux d'entraide. En cela, la responsabilité des décideurs comme des entrepreneurs se doit d'être engagée.

**M. Jean-Marie Guillerrou,
Directeur Asie-Pacifique
pour l'Exploration et la Production, TOTAL**

Total est représenté dans le Pacifique par ses trois branches d'activité : l'Amont, le Raffinage-Chimie et le Marketing & Services.

Amont :

L'Australie constitue un pôle de développement de première importance pour l'Exploration-Production de Total qui a lancé d'importants investissements dans deux projets de gaz naturel liquéfié (GNL) :

– En 2012, Total, en association avec le japonais Inpex (opérateur), a annoncé le lancement du projet de GNL d'Ichthys à Darwin à partir d'un gisement offshore et a porté sa participation dans le projet à 30 %. Le développement du champ comprendra environ 50 puits, reliés à une unité semi-submersible traitant le gaz. Les condensats seront exportés à partir d'un navire FPSO (*Floating Production Storage and Offloading*) ancré à proximité, tandis que le gaz sera envoyé à Darwin (Territoire du Nord) par un pipeline de 889 km pour y être traité et liquéfié. L'usine de liquéfaction comprendra deux trains, capables de produire 8,4 Mt/an de GNL (ainsi qu'environ 1,5 Mt/an de GPL et 100 kb/j de condensats). 3 500 personnes devraient être mobilisées pour la construction de ces installations, et environ 700 personnes employées en phase d'opérations. Les investissements de développement représenteront pour l'ensemble des partenaires 34 milliards de dollars. Des investissements supplémentaires seront nécessaires ultérieurement pour maintenir le niveau de production. Le démarrage de l'usine est prévu à la fin de 2016.

– Total est également associé à hauteur de 27,5 % au projet de liquéfaction de gaz de charbon Gladstone LNG (Santos opérateur) près de Brisbane, dont le lancement a été décidé en janvier 2011. Les autres partenaires sont la société australienne Santos (30 %), les sociétés malaisienne Petronas (27,5 %) et coréenne Kogas (15 %). Le projet consiste à développer, sur la base d'un investissement de 18,5 milliards de dollars, quatre gisements de gaz de charbon (Fairview, Roma, Arcadia et Scotia) situés dans le bassin de Bowen-Surat à l'est de l'Australie (Queensland), à construire un gazoduc de 420 kilomètres, ainsi qu'une usine de liquéfaction d'une capacité de 7,2 Mt/an (deux trains) dans le port industriel de Gladstone, au nord-est de Brisbane. La production de GNL commencera en 2015.

Ces deux projets, qui entreront en production en 2015 et en 2016, permettront d'alimenter en GNL le Japon et la Corée du Sud dont les importations de gaz naturel se font aujourd'hui uniquement par méthaniers. La demande de GNL de ces pays ne cesse de se développer, non seulement pour

les secteurs domestiques et industriels, mais aussi pour la production d'électricité. Par ailleurs, la Chine augmentera ses importations de GNL dans les années à venir ; contribuant ainsi de manière significative au développement de ce marché.

Les investissements considérables mis en œuvre par le Groupe en Australie permettront de consolider la position de Total sur les marchés GNL d'Extrême Orient actuellement approvisionnés à partir des usines de liquéfaction d'Indonésie et de la péninsule Arabique où le Groupe détient des participations significatives.

Par ailleurs, Total intensifie ses travaux d'exploration pétrolière et gazière non seulement en Asie du Sud-Est, mais aussi dans la zone Pacifique. L'objectif est d'augmenter la contribution de la zone Asie-Pacifique aux productions du Groupe et de renforcer nos positions en tant qu'opérateur.

Les activités d'exploration de Total ont repris en Australie en 2005. Total détient désormais des participations dans 7 permis d'exploration offshore au nord-ouest de l'Australie, dont trois blocs opérés. Les deux zones principales sont les bassins de Bonaparte (près de la future usine de GNL de Darwin) et de Browse (autour d'Ichthys).

Dans le bassin de Bonaparte, une campagne de forage de deux puits (Durville-1, Laperouse-1) a été menée au 1^{er} semestre 2011 et a conduit à une découverte de gaz naturel sur le puits Durville-1. Une nouvelle campagne sismique va démarrer en 2012 pour mieux comprendre la géologie de cette région.

Dans le bassin de Browse, Total a pris une participation de 40 % en 2007 dans les permis WA-341P, WA-343P et WA-344P opérés par Inpex (60 %). Un seul puits d'exploration (Mimia-1) a été foré dans cette zone, donnant lieu à une découverte de gaz à condensat en août 2008. Total détient aussi 50 % du permis WA-408P, dont il est opérateur. Après deux campagnes sismiques 3D menées en 2008 et 2010, trois forages sont prévus en 2012 et 2013 pour mettre en évidence des réserves de gaz additionnelles à proximité du champ d'Ichthys.

Total a également décidé de développer ses activités d'exploration en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les études géologiques se concentrent sur les piémonts et les carbonates présents dans le pays, deux thématiques pour lesquelles Total dispose d'une grande expertise.

Pour ce faire, Total a signé avec Oil Search, qui est un opérateur historique dans ce pays, plusieurs accords en octobre 2012 pour l'acquisition de participations de 40 % dans deux permis *offshore* (PPL234, PPL244), d'une participation de 50 % dans le permis offshore PRL10 contenant la découverte d'Uramu et des options d'achat portant sur 35 % des permis *onshore* PPL338 et PPL339. Tous ces blocs sont situés dans la région du golfe de Papouasie. Par ailleurs, nous recherchons d'autres opportunités dans ce pays où il y a

probablement suffisamment de ressources minières pour d'autres projets GNL que ceux qui sont en cours.

Raffinage-Chimie :

Nos activités industrielles dans ce domaine se concentrent sur la chimie de spécialité de Bostik en Australie et en Nouvelle-Zélande. En Australie, Bostik détient des usines à Thomastown (Melbourne) et à Kingspark (Sydney). En Nouvelle-Zélande, Bostik opère des sites à Wellington et à Auckland. La société produit et commercialise des adhésifs et des mastics pour les marchés de la construction et de l'industrie.

Marketing & Services :

Total opère dans la logistique et la distribution de produits pétroliers (carburants, lubrifiants) dans le Pacifique Sud avec :

- une position de leader à Fiji et Tonga depuis 2006 suite au rachat de Shell,
- une filiale créée en 2011 et basée à Melbourne gérant la vente de lubrifiants sur l'Australie et la Nouvelle-Zélande,
- une filiale créée en 2012 en Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui se concentre à court terme sur les ventes de lubrifiants de haute performance à l'industrie minière et au secteur automobile.

Ces activités bénéficient du support d'un pétrolier et d'un navire côtier, et sont approvisionnées par des contrats stratégiques depuis Singapour et la Corée du Sud.

CLÔTURE

*M. Victorin Lurel,
Ministre des outre-mer*

Mesdames et Messieurs les ambassadeurs, Mesdames et messieurs, chers amis, je voudrais souligner ma joie d'être présent au Sénat pour clôturer ce colloque. Je voudrais au préalable m'adresser à Michel Rocard, mon ami, et saluer les membres de la Délégation sénatoriale à l'outre-mer qui ont pris l'initiative d'organisation de ce colloque. Je viens d'ailleurs d'être interviewé par une chaîne de télévision qui m'a interrogé sur la vision stratégique qu'avait la France pour le Pacifique dans l'avenir et j'espère que les pistes ébauchées au cours de ce colloque contribueront à définir les nouveaux contours de la politique de la France dans cette région qui nous est chère.

Je voudrais remercier le Président du Sénat, mon ami Jean-Pierre Bel, de nous avoir reçus ici. Chaque fois qu'il en a l'occasion, le Sénat manifeste son intérêt pour les outre-mer.

Le Pacifique est certainement l'un des lieux géostratégiques où se jouera en grande partie le destin du monde au 21^{ème} siècle. Les États-Unis, l'hyperpuissance du siècle dernier, l'ont compris puisque le Président Obama, confirmant les objectifs affichés à l'ère Clinton, a résolument réorienté les intérêts de son pays vers la zone Pacifique. Dans cet immense espace cohabitent toutes les grandes puissances, celles qui souhaitent le rester et celles qui sont en train de le devenir. La France a cette chance, grâce aux trois collectivités territoriales que sont la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna et Clipperton d'être une puissance océanienne, la seule de l'Union européenne mis à part le Royaume-Uni, qui exerce sa souveraineté sur Pitcairn. Certains députés ou sénateurs connaissent particulièrement bien les outre-mer, y compris ses plus petits îlots. Il m'arrive souvent d'apprendre à leurs côtés et il faut saluer cette connaissance, alors que d'aucuns ont parfois déploré la méconnaissance, voire l'indifférence de l'Hexagone à l'égard de nos outre-mer. Cette chance fait de la France le deuxième pays au monde par la superficie de sa zone économique exclusive, en grande partie grâce aux collectivités territoriales du Pacifique. Les enjeux et les attentes sont donc énormes.

La France a conscience de ses responsabilités dans cette partie du monde, même si la situation est aujourd'hui difficile. Elle a su tirer toutes les leçons du passé et les souvenirs douloureux qui ont émaillé son Histoire, lors des processus de décolonisation du siècle dernier, ont renforcé sa volonté de respecter le libre arbitre des peuples, de reconnaître leur droit légitime à l'émancipation et de permettre l'épanouissement de toutes les cultures dans un dialogue fécond d'admission de l'altérité et de recherche de la complémentarité. Cette politique de maturité trouve tout naturellement un terrain de choix dans le Pacifique. Je crois pouvoir dire, en présence de l'Ambassadeur de la Nouvelle-Zélande, que depuis 1996 et la fin des expérimentations nucléaires en Polynésie, un dialogue plus approfondi et même une nouvelle fraternité ont vu le jour. Le processus engagé en Nouvelle-Calédonie a également permis de renouer un dialogue plus fécond, plus nourri, nous permettant de cheminer encore mieux ensemble.

Grâce à l'intelligence de Michel Rocard, à l'origine des accords de Matignon en 1988, puis au courage des gouvernements qui se sont succédé et notamment de Lionel Jospin, qui poursuivit le processus avec les accords de Nouméa en 1998, avec la participation active de la classe politique locale, qui a su faire preuve de responsabilité, la Nouvelle-Calédonie a pu trouver le chemin de la paix. Le dernier Comité des signataires a confirmé la bonne tenue des accords et le respect du calendrier qui s'y rapporte.

Lorsque le Président de la République a reçu les partenaires à l'Élysée, il leur a fait un cadeau, comme le veut la coutume en Nouvelle-Calédonie. Il a offert aux partenaires calédoniens des objets en porcelaine de Sèvres, « parce que c'est beau et parce que c'est fragile », a-t-il dit. Comme la porcelaine de Sèvres, les accords de Nouméa sont beaux et fragiles. Vous aurez à prendre en charge et à préserver cette beauté et cette fragilité, comme toute la famille calédonienne ici réunie. Un tel processus de décolonisation institutionnalisée est unique dans l'Histoire de la République. La France n'a pas peur du suffrage universel : quel que soit le verdict qui en sortira, la France saura s'en accommoder. Depuis cette date, chaque fois que cela s'est avéré nécessaire, il me semble que la France a su faire les choix pertinents. Elle continuera de contribuer au développement et à l'épanouissement de ses collectivités d'outre-mer.

Le gouvernement de Jean-Marc Ayrault et le ministère des outre-mer, conscients des difficultés financières de la Polynésie française, ont décidé de consentir un effort sans précédent afin d'aider les Polynésiens à les surmonter. Je me rends après-demain en Polynésie afin de rencontrer la population et les responsables politiques locaux afin de leur apporter la pleine solidarité de la Nation et du gouvernement. Développer les collectivités françaises du Pacifique constitue un enjeu à la mesure de l'immensité et des richesses de leur environnement. La solidité des institutions, l'image de la France et la profondeur des liens qui unissent notre pays aux principales puissances régionales (Australie, Nouvelle-Zélande) constituent à nos yeux des gages de paix, de démocratie et de développement durable dans cette région qui va

orchestrer la marche du monde en ce 21^{ème} siècle. La France entend y prendre toute sa place, en coopération étroite avec ses alliés, pour le plus grand profit des Calédoniens, des Polynésiens et des Wallisiens.

Pour cela, il nous faut approfondir nos coopérations dans tous les domaines. C'est déjà le cas, notamment sur le plan militaire, avec l'accord FRANZ, qui nous permet, avec nos amis australiens et néo-zélandais, de veiller à la sécurité des mers. C'est aussi vrai sur le plan économique où les échanges entre voisins s'accroissent. La France est ancrée dans le Pacifique et se doit, à travers ses collectivités, d'interagir en permanence avec l'étranger proche. Elle encourage l'établissement de relations directes entre les entités françaises et ces pays amis. La Nouvelle-Calédonie dispose déjà de deux représentants à l'ambassade de France en Nouvelle-Zélande dont la mission est de défendre les intérêts calédoniens dans ce pays et de faciliter les échanges, tant économiques que culturels, entre Nouméa et Wellington.

Ce mouvement devrait s'amplifier avec l'Australie, la Papouasie Nouvelle-Guinée, Vanuatu, Fidji voire le Japon, qui est demandeur de relations plus directes avec la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. Cela peut paraître anodin mais une telle ouverture, qui concerne également les départements français d'Amérique et qui vise à permettre de meilleures relations avec le voisinage immédiat, est très nouvelle dans notre législation. Les régions de Guyane, de Martinique et de Guadeloupe ont déjà des représentations au consulat général à Miami, au Costa Rica, au Panama, au Venezuela et dans toutes les Caraïbes. Il y a là une forme intéressante d'apprentissage à l'international, notamment pour de jeunes universitaires. C'est une très belle démarche qu'Alain Juppé avait initiée et que Laurent Fabius soutient fortement.

Il faut bien sûr aménager le droit. Nous avons autorisé ces pratiques dans le cadre de la loi d'orientation pour les outre-mer de décembre 2000. Il convient de préciser la façon dont nous pouvons agir, dans le respect du droit commun et de la souveraineté nationale, au niveau sub-étatique. L'ancien Président du Brésil, Fernando Cardoso, avait rédigé un excellent rapport pour l'ONU en soulignant que l'essentiel se trouvait là aussi. Quelques initiatives ont été prises, depuis lors, par les collectivités, avec notamment des forums mis en place par Jean-Yves Le Drian lorsqu'il présidait la commission des régions périphériques maritimes. Ces outils permettent de nouer des relations et d'initier des actions intéressantes, dans le respect des principes de la coopération décentralisée et de la souveraineté nationale. C'est l'intérêt de la France et de ses alliés d'approfondir cette coopération.

Nous remercions nos amis australiens et la Nouvelle-Zélande de leur soutien actif, notamment dans le processus en cours d'intégration de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française en tant que membres de plein exercice du Forum des îles du Pacifique. C'est par cette politique de confiance mutuelle que nous vivifierons la démocratie dans cette région du monde, comme en témoigne notre action concertée au sujet du cas fidjien.

Cette coopération régionale se développe aussi au sein de la Communauté du Pacifique, dont la France est membre fondateur avec les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. La France contribue au budget de la Communauté du Pacifique à hauteur de 2,4 millions d'euros par an, dont 1,3 million au titre de sa contribution obligatoire et plus d'un million de contribution volontaire, auxquels s'ajoutent 370 000 euros du fonds Pacifique. Le siège de la Communauté du Pacifique (organisation internationale) se trouve sur le sol français, à Nouméa, ce qui renforce la place de notre pays, de nos 600 000 citoyens et de la francophonie dans la région.

Notre pays ne sait pas encore suffisamment utiliser le formidable instrument que constitue la langue française. Chaque fois que je voyage, notamment en Amérique Latine et en Caraïbe, je constate une formidable demande de français. J'ai rencontré de parfaits locuteurs du français, à Cuba, qui pleuraient pour déplorer le manque de moyens. Nous pouvons à un niveau sub-étatique, avec les collectivités, impulser une très belle politique et la langue française n'est pas connotée de façon colonialiste, ce qu'on ne sait pas suffisamment à Paris. En Afrique, la langue française est très demandée. Il faut mieux le faire comprendre et exploiter, au bon sens du terme, ce formidable instrument diplomatique.

La France s'est dotée d'un outil de coopération à travers le fonds Pacifique, qui s'avère extrêmement utile dans l'aide aux projets innovants qui concernent au premier chef ces territoires du Pacifique. La biodiversité, les nouvelles énergies et le réchauffement climatique constituent des terrains de recherche prodigieux. Une grande partie de la soixantaine de projets cofinancés actuellement par le fonds Pacifique entre plusieurs États de la région et la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie et Wallis et Futuna, a trait à la conservation de la biodiversité marine. C'est notamment le cas du projet CRISP de protection des coraux. Avec le savoir-faire français présent dans les instituts de recherche internationalement reconnus comme l'IRD, l'Institut Pasteur, le CNRS, l'Institut Louis Malardé, nous sommes en capacité de mener, en coopération avec les chercheurs et scientifiques de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des pays environnants, les programmes qui s'imposeront demain pour la prévention des catastrophes, la préservation du milieu marin et la synthèse des bio-molécules. De tous ces champs d'investigation surgiront une nouvelle économie, des échanges plus équilibrés, une autre manière de voir le monde. Nos pays s'uniront, je l'espère, face aux risques systémiques que sont, pêle-mêle, le pillage des océans, la pollution, le bio-piratage ou encore l'élévation du niveau de la mer.

Les universités de Polynésie et de Nouvelle-Calédonie doivent pouvoir bénéficier de cet environnement d'une grande richesse pour offrir des formations d'avenir, développer des partenariats avec des entreprises innovantes, travailler à la multiplication d'unités mixtes de recherche et accroître la coopération avec les universités des pays du Pacifique. Vous avez constaté cet après-midi que les collectivités ultramarines du Pacifique détenaient un potentiel de richesses qui nourrissait l'innovation et vous avez

posé une question à l'intention des entreprises et des décideurs afin de savoir comment valoriser le potentiel de la région. Je vous ai rejoints au moment où la question des terres rares était abordée. J'ai cru comprendre qu'une forme d'appel avait été lancé pour l'exploration et si possible l'exploitation de ces ressources. Il s'agit d'une question tout à fait stratégique et nous ne serons pas inertes.

La biodiversité, tant la faune que la flore, la mer et les minerais, en particulier le nickel de la Nouvelle-Calédonie, constituent un potentiel qui nourrit l'innovation que l'on retrouve sous la forme d'entreprises performantes et respectueuses de l'environnement. Nous sommes d'ailleurs attentifs aux accords de partenariat passés par la Nouvelle-Calédonie avec la Corée et avec la Chine. Je pense notamment aux nouveaux procédés d'extraction du nickel et des minerais. Valoriser ce potentiel implique de faire en sorte que tous les acteurs publics et privés, nationaux, régionaux et étrangers s'associent au travers de programmes de coopération qui privilégient la recherche, respectent la nature, développent l'économie et favorisent l'emploi et la formation des jeunes.

Je me félicite que Wallis-et-Futuna accueillent en septembre 2013 les mini-jeux du Pacifique, auxquels participeront 22 pays de la région. En 2014, la Polynésie française accueillera la coupe du monde de beach-soccer de la FIFA, événement international qui dépassera largement les rives du Pacifique. Le Brésil, le Portugal et 14 autres pays s'y affronteront.

J'ai beaucoup insisté sur la place éminente de la coopération pour promouvoir la démocratie et développer les échanges dans le Pacifique. Je ne voudrais pas occulter le rôle de l'Union européenne dans l'aide au développement au titre du 10^{ème} FED (2008-2013). Les engagements de l'Union européenne atteignent près de 400 millions d'euros pour les États insulaires et le développement du Pacifique Sud, hors des PTOM français, pour une population totale de 10 millions d'habitants. Pour coordonner son action sur place, la Commission européenne va ouvrir une représentation à Nouméa, en lieu et place du bureau des services extérieurs de l'Union européenne, appelé à se transporter à Suva, dans les îles Fidji.

Le centre de gravité du monde se déplace vers le Pacifique. Notre diplomatie et notre vision du monde doivent s'y adapter et même anticiper. C'est la raison pour laquelle nous sommes extrêmement attentifs aux dynamiques qui sont à l'œuvre dans cette région du monde. La France est fière et heureuse de compter en son sein ces mondes polynésiens et mélanésiens qui entrent en résonance avec leurs voisins aborigènes et maoris. Ils permettent, à travers l'affirmation de leur culture, de leur identité, de leurs coutumes, de rendre la France plus présente, plus diverse et plus riche.

Ce colloque a souligné avec force les atouts de cette zone hautement stratégique et les défis que nous devons relever, en étroite symbiose avec l'Union européenne, les Australiens, les Néo-Zélandais et tous les pays du Pacifique. Je souhaite que soit instaurée une conférence de coopération inter-

régionale du Pacifique qui fasse le point chaque année sur l'avancée et le suivi des dossiers en cours, à l'instar de ce qui existe dans les Antilles-Guyane et dans l'Océan Indien.

Je voudrais enfin avoir une pensée pour nos compatriotes de Wallis-et-Futuna, durement éprouvés par le cyclone Eva, qui a aussi causé d'immenses souffrances à Fidji. Face à cette catastrophe, les pays du Pacifique, dont la France, ont donné tout leur sens au mot solidarité.

Je remercie enfin tous les organisateurs de cette manifestation ainsi que toutes celles et tous ceux qui ont participé à la réussite de ses travaux.

9h00 ACCUEIL**9h30 OUVERTURE**

M. Jean-Pierre BEL, Président du Sénat
M. Serge LARCHER, Président de la Délégation sénatoriale à l'Outre-Mer

9h45 TABLE-RONDE N°1 : GRANDS ENJEUX POLITIQUES ET STRATÉGIQUES DE LA PRÉSENCE FRANÇAISE DANS LE PACIFIQUE

Introduction : M. Jeanny LORGELOUX, Sénateur de Loir-et-Cher
Modérateur : Dr Nathalie MRGUDOVIC, Enseignante-chercheur à Aston University, Birmingham, Royaume-Uni

1. Une politique française du Pacifique ?

M. Michel ROCARD, ancien Premier ministre
Mme Elisabeth LAURIN, Directeur d'Asie et d'Océanie, ministère des Affaires étrangères
Mme Rosemary BANKS, Ambassadeur de Nouvelle-Zélande en France, Représentant permanent auprès de l'OCDE
M. Ric WELLS, Ambassadeur d'Australie en France

2. Quels moyens militaires et maritimes pour y répondre ?

M. Michel AYMERIC, Secrétaire général de la Mer
Vice-amiral (2S) Jean-Louis VICHOT, ancienne Autorité de coordination pour les questions internationales, État-major de la marine, ministère de la Défense

11h15 TABLE-RONDE N°2 : ÉTAT, COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER, UNION EUROPÉENNE : QUELLES COOPÉRATIONS DANS LE PACIFIQUE ?

Modérateur : M. Hadelin de La TOUR du PIN, Ambassadeur, Secrétaire permanent pour le Pacifique, Représentant permanent de la France auprès de la Communauté du Pacifique (CPS)

1. Les Pays et Territoires d'Outre-mer français, têtes de pont de l'Union européenne dans le Pacifique ?

M. Maurice PONGA, Député européen, circonscription Outre-Mer, section Pacifique
M. Theodore SARAMANDIS, Chef de Task Force EuropeAid, Commission européenne
M. Ibrahim MOUSSOUNI, Responsable du département des politiques européennes, d'insertion régionale et de valorisation de l'Outre-Mer, ministère des Outre-Mer
Mme Chloé CALVIGNAC, Correspondante pour le suivi des affaires européennes, Service de la coopération régionale et des relations extérieures, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

2. L'État et les collectivités d'Outre-mer : quelles compétences en matière de relations internationales ?

M. François BOCKEL, Chef du Service de la coopération régionale et des relations extérieures, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
M. Jean-Marc REGNAULT, Chercheur associé à l'Université de la Polynésie française
Dr Nathalie ROSSETTE-CAZEL, Directrice de la société LexAct, Consule honoraire de France aux Îles Cook

3. La coopération décentralisée : quels liens avec le Pacifique ?

M. Paul RAOULT, Maire de Le Quesnoy, commune jumelée avec Cambridge (Nouvelle-Zélande)
M. Bernard GRASSET, Maire de Rochefort, ville organisatrice du festival « Rochefort Pacifique »

13h00 COCKTAIL DÉJEUNATOIRE (salle René Coty)**14h30 TABLE-RONDE N°3 : COLLECTIVITÉS FRANÇAISES ET ÉTATS DU PACIFIQUE : APPRIVOISER LES CONTRAINTES GÉOGRAPHIQUES ET ENVIRONNEMENTALES**

Introduction : M. Christian COINTAT, Sénateur représentant les Français établis hors de France
Modérateur : Mme Anne BOLLIET, Inspecteur général des finances

1. Des contraintes identifiées à prendre en compte

M. Marc DEL GRANDE, Directeur du Service des politiques publiques, ministère des Outre-Mer
M. Gilbert DAVID, Directeur de recherche, Institut de recherche pour le développement (IRD)
M. Yves HENOCQUE, Conseiller principal Stratégies maritimes et gestion intégrée mer et littoral, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)
Capitaine de Vaisseau Christophe PIPOLO, Chef du Bureau Asie-Pacifique, Amérique latine, État-major des armées, ministère de la Défense

2. Comment agir en faveur du développement de secteurs économiques exposés à ces contraintes

M. Philippe GOMÈS, Député de la Nouvelle-Calédonie
Mme Doriane SANCHEZ-LEBRIS, Directeur du développement international, Agence pour le développement de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL)
M. Pascal PACAUT, Chef de la direction Outre-mer, Agence Française de Développement (AFD)
M. Richard BAILEY, Président-directeur général du groupe Pacific Beachcomber

16h15 TABLE-RONDE N°4 : COLLECTIVITÉS FRANÇAISES ET ÉTATS DU PACIFIQUE : DES ATOUTS POUR RELEVER LES DÉFIS DU 21^e SIÈCLE

Introduction : M. Robert LAUFOAULU, Sénateur des Îles Wallis-et-Futuna
Modérateur : Mme Anne BOLLIET, Inspecteur général des finances

1. Les collectivités ultramarines du Pacifique : un potentiel de richesses qui nourrit l'innovation

M. Philippe LEMERCIER, Délégué général à l'Outre-Mer, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)
M. Julien DENÈGRE, Business Development Manager, Département mines, métaux, nucléaire et défense, TECHNIP
M. Jérôme FABRE, Directeur du développement, ERAMET-Nickel

2. Les énergies renouvelables : à la conquête de l'autonomie énergétique

M. Frédéric CHINO, Directeur du développement Énergie thermique des mers, DCNS
M. Guy FABRE, Directeur de l'Action régionale sud et Outre-Mer, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

3. Entreprises et décideurs : comment valoriser le potentiel de la région ?

M. Laurent DEMASLES, Directeur, COLAS Nouvelle-Calédonie
M. Jean-Marie GUILLERMOU, Directeur Asie-Pacifique pour l'Exploration & la Production, TOTAL

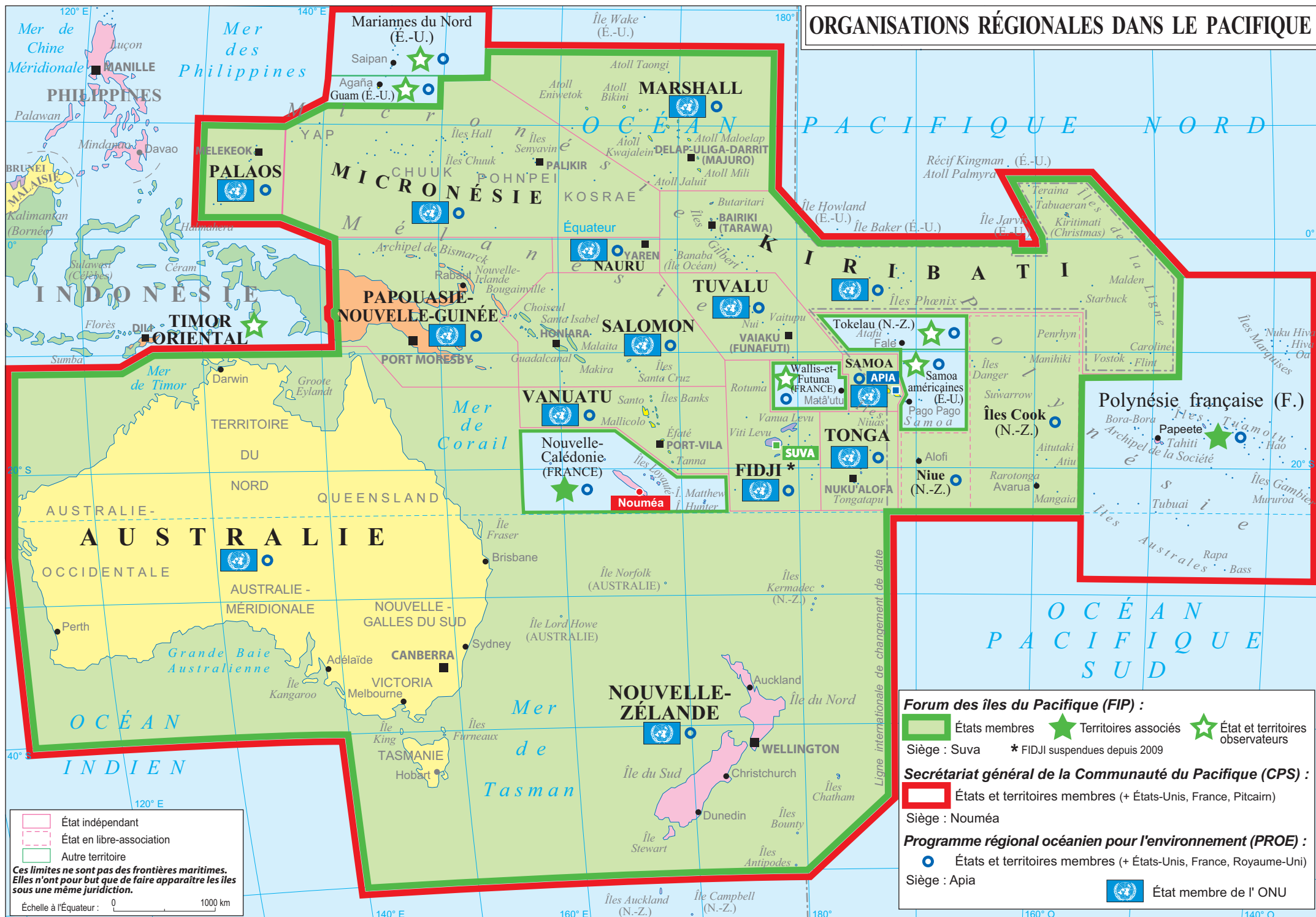
18h15 CLÔTURE

M. Victorin LUREL, Ministre des Outre-Mer

ANNEXES

| | |
|--|-----|
| La France dans le Pacifique..... | 143 |
| Organisations régionales dans le Pacifique | 145 |
| Aperçu général des États et territoires du Pacifique | 147 |

ORGANISATIONS RÉGIONALES DANS LE PACIFIQUE



 État indépendant
 État en libre-association
 Autre territoire
Ces limites ne sont pas des frontières maritimes. Elles n'ont pour but que de faire apparaître les îles sous une même juridiction.
 Échelle à l'Équateur : 0 1000 km

Forum des îles du Pacifique (FIP) :
 États membres ★ Territoires associés ★ État et territoires observateurs
 Siège : Suva * FIDJI suspendues depuis 2009

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) :
 États et territoires membres (+ États-Unis, France, Pitcairn)
 Siège : Nouméa

Programme régional océanique pour l'environnement (PROE) :
● États et territoires membres (+ États-Unis, France, Royaume-Uni)
 Siège : Apia

● État membre de l'ONU

Aperçu général des États et territoires du Pacifique

| État / Territoire | Statut politique | Capitale / Ville principale | Superficie ¹ | Population ¹ | PIB/habitant \$ | ZEE ¹ |
|--|---|-----------------------------|---------------------------|-------------------------|---------------------|------------------------------|
|  Australie | Monarchie constitutionnelle | Canberra | 7 682 300 km ² | 21,5 millions | 56 097 ² | 8,6 millions km ² |
|  Nouvelle-Zélande | Monarchie parlementaire | Wellington | 270 534 km ² | 4,4 millions | 32 061 ² | 4 millions km ² |
|  Papouasie Nouvelle-Guinée | Monarchie constitutionnelle | Port-Moresby | 462 243 km ² | 6 744 955 | 1 465 ² | 3 120 000 km ² |
|  Fidji | République parlementaire | Suva | 18 333 km ² | 847 793 | 3 493 ² | 1 290 000 km ² |
|  Îles Salomon | Monarchie constitutionnelle | Honiara | 28 370 km ² | 549 574 | 1 357 ² | 1 340 000 km ² |
|  Polynésie française | Collectivité d'outre-mer française | Papeete | 3 521 km ² | 268 767 | 22 765 ³ | 5 030 000 km ² |
|  Nouvelle-Calédonie | Collectivité sui generis française | Nouméa | 18 576 km ² | 254 525 | 35 750 ³ | 1 774 000 km ² |
|  Vanuatu | République parlementaire | Port-Vila | 12 190 km ² | 245 036 | 2 896 ² | 680 000 km ² |
|  Guam | Territoire non-incorporé des États-Unis d'Amérique | Hagatna | 541 km ² | 187 140 | 22 661 ⁴ | 218 000 km ² |
|  Samoa | Monarchie constitutionnelle | Apia | 2 935 km ² | 183 123 | 2 912 ² | 120 000 km ² |
|  États fédérés de Micronésie | République, traité de libre association avec les États-Unis d'Amérique | Palikir | 701 km ² | 111 364 | 2 648 ² | 2 978 000 km ² |
|  Tonga | Monarchie constitutionnelle | Nukualofa | 747 km ² | 103 365 | 3 518 ² | 700 000 km ² |
|  Kiribati | République | Tarawa | 811 km ² | 100 825 | 1 466 ² | 3 550 000 km ² |
|  Samoa américaines | Territoire autonome des États-Unis d'Amérique | Pago Pago | 200 km ² | 65 896 | 9 041 ⁴ | 390 000 km ² |
|  Commonwealth des Îles Mariannes du Nord | Commonwealth autonome en association avec les États-Unis d'Amérique | Saipan | 471 km ² | 63 072 | 12 638 ⁴ | 777 000 km ² |
|  Îles Marshall | République associée aux États-Unis d'Amérique en vertu d'un accord de libre association | Majuro | 181 km ² | 54 439 | 2 851 ⁴ | 2 131 000 km ² |
|  Palaos | République associée aux États-Unis d'Amérique en vertu d'un accord de libre association | Koror | 488 km ² | 20 518 | 7 626 ² | 629 000 km ² |
|  Îles Cook | État autonome librement associé à la Nouvelle-Zélande | Avarua | 237 km ² | 15 708 | 10 875 ⁴ | 1 830 000 km ² |
|  Wallis-et-Futuna | Collectivité d'outre-mer française | Mata Utu | 142 km ² | 13 256 | 13 130 ³ | 300 000 km ² |
|  Tuvalu | Monarchie constitutionnelle | Funafuti | 26 km ² | 11 149 | 1 831 ⁴ | 900 000 km ² |
|  Nauru | République parlementaire | Yaren | 21 km ² | 9 976 | 2 071 ⁴ | 320 000 km ² |
|  Niue | État autonome librement associé à la Nouvelle-Zélande | Alofi | 259 km ² | 1 479 | 9 618 ⁴ | 390 000 km ² |
|  Tokelau | Territoire non autonome administré par la Nouvelle-Zélande | Fale | 12 km ² | 1 165 | - | 290 000 km ² |
|  Pitcairn | Territoire britannique | Adamstown | 39 km ² | 66 | - | 800 000 km ² |

¹ Données 2010 du Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS)

² Données 2010 du Fonds Monétaire International ou de la Banque mondiale

³ Données 2010 de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM)

⁴ Données antérieures à 2009 de la CPS